

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2023

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 02/03/23 s'est réuni le jeudi 9 mars 2023, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin (à partir du point n° 4), Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellierier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoints**
Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Monsieur Mourad Salah, Madame Aude Luquet, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Olivier Pelletier (à partir du point n° 4), Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville (à partir du point n° 4), Madame Céline Gillier (jusqu'au point n° 19), Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Hélène Pajot, Monsieur Eric Tortillon (du point n° 1 au point n° 3).

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel (du point n° 1 au point n° 3), Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Odile Razé a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Duchesne, Monsieur Giovanni Recchia a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Olivier Pelletier a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange (du point n° 1 au point n° 3), Madame Sylvie Bordeaux a donné pouvoir à Madame Aude Luquet, Monsieur Khalid Obeidi a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Madame Bénédicte Monville a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere (du point n° 1 au point n° 3), Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere (à partir du point n° 20), Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville (à partir du point n° 4).

SECRETARE :

Madame Brigitte Tixier

Monsieur Vogel : Avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais que l'on fasse une minute de silence. Au lendemain de la journée internationale des droits de la femme, après le drame qui s'est déroulée la semaine dernière à Melun. Pour donner du courage à celles qui sortent de l'emprise de leur conjoint et en mémoire de celles qui sont décédées et parce que les féminicides sont toujours trop nombreux et particulièrement dans notre département, je vous propose de faire une minute de silence.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Délibération 1, c'est la désignation du secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau, c'est Brigitte Tixier. Elle est d'accord.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Brigitte Tixier en qualité de Secrétaire de séance.

2 - SOLIDARITE AVEC LA TURQUIE- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE

Monsieur Vogel : Ensuite, vous avez une délibération sur table qui concerne l'aide à la Syrie et à la Turquie.

Vous savez que deux puissants séismes ont frappé la Turquie le lundi 06 février 2023, suivi de plusieurs répliques. Alors que le nombre de morts a atteint les 50 000 en Turquie et en Syrie, le coût total des dégâts du tremblement de terre du 6 février en Turquie s'élèverait à plus de 100 milliards de dollars selon l'ONU.

Des milliers d'habitations et d'infrastructures, notamment les réseaux d'eau et d'électricité, ont été détruites lors de ces séismes, exposant la population à des risques majeurs en cette période hivernale.

La Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) coordonne le déploiement de l'appel humanitaire dans les zones impactées.

Face à cette situation de crise, la Ville de Melun, à l'initiative de Semra Kilic, conseillère municipale déléguée à l'Éducation, entend participer à la solidarité nationale en vue de soutenir la population turque, sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros versée à la Croix Rouge Française chargée d'assurer l'acheminement des dons auprès des populations visées.

À titre additionnel, au vu des conséquences de cette catastrophe sur les populations, la ville de Melun a mis également en place un dispositif de financement participatif sur une plateforme en ligne pour une période de 2 mois aux fins d'encaisser les dons des particuliers au profit de l'aide humanitaire qu'elle souhaite apporter aux populations sinistrées.

Est-ce qu'il y a des observations par rapport à cette aide à ces deux pays ?

Je vous propose donc d'adopter celle-ci.

Je procède au vote : qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

C'est adopté. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

OCTROIE une subvention de 10 000 euros à la Croix Rouge Française.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Délibération 3 c'est le compte rendu des décisions du maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations sur ces comptes rendus ? Monsieur Saint-Martin et Madame Asdrubal. Monsieur Saint-Martin, allez-y.

Monsieur Saint-Martin : Merci, bonsoir tout le monde. Une observation qui concerne la réalisation d'une vidéo de marketing territorial pour 8 400 euros TTC. Cela concerne à vue d'œil le clip « Bienvenue à Melun ». C'est bien ça ? Oui, donc le même qui compte 516 vues sur le compte Youtube de la Ville. Donc ce clip consiste en l'assemblage de photos promotionnelles dont la moitié au moins met en scène le maire en toutes circonstances. Ce clip aligne les slogans creux « Melun, ville d'eau, ville de bien être, ville active, berceau de l'aéronautique, ça, je n'étais pas au courant, ville verte, carrément. Ça ne trompe pas grand monde. Parmi les 4 commentaires, c'est un verbatim hein, « Melun, c'est grandeur et décadence, bien content d'avoir quitté cette ville ». Bon, en résumé, vu le résultat, ça fait cher la vidéo de marketing territorial. Cette vidéo réalisée par une agence de com dont le slogan est « gonfler votre communication », c'est exactement ça. et on passera sur le côté vaseux de l'idée même de marquer un territoire, de le vendre comme on vend des tapis ou des savonnettes. Il s'agit plutôt ici d'une vidéo de marketing politique, un outil de propagande au service d'une Majorité municipale qui aime à se regarder. Sinon je vais promouvoir la Ville sous un angle qui n'est pas celui de l'attractivité économique. Alors non seulement, il serait peut-être bon de se départir de cette logique pro business mais aussi s'appuyer sur des compétences maison hein, d'agents, pour qui la Ville n'est pas une collection de photos enfilées en diaporama comme autant de perles pour essayer de produire quelque chose qui a du sens par des Melunais qui connaissent leur lieu de vie. Or là ce n'est ni fait, ni à faire pour des choses couteuses et très questionnables.

Monsieur Vogel : Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Merci Monsieur le Maire, sur le marché 030216 d'un montant 4230, 40 euros portant sur la captation vidéo pour les vœux à la population du 6 janvier 2023. Faut-il une modification du RI pour stipuler clairement que les membres de la famille des élus adjointe ici en l'occurrence peuvent pas bénéficier de contrats avec la Ville d'autant plus si l'élu gère l'organisation de cet événement. Alors légalement, cela aurait été possible et la seule circonstance que le membre du Conseil Municipal n'a pas un lien de parenté avec le dirigeant d'une des entreprises candidates à un marché de la commune. Cela ne justifie pas d'écarter par principe l'offre de cette société. Il faudrait pouvoir justifier une offre influant sur l'attribution du marché. La simple présence à une réunion pourrait suffire à l'entacher d'illégalité. Quand on sait que c'est en matière de marché public qu'il y a le plus de dérives et disons-le de corruption, les communes et les interco en sont les scènes principales quand on regarde les différents articles de presse. Les règles sont pourtant fixées aux articles 430-10 à 432-14 du code pénal avec notamment le délit de favoritisme, mais aussi l'avantage injustifié, la prise illégale d'intérêts. Des élus locaux qui octroient une subvention publique à une association dont ils seraient les présidents, un maire qui fait acheter un terrain à sa commune

pour ensuite le vendre à bas prix à une société détenue par un membre de sa famille, un permis de construire litigieux accordé à un habitant en échange d'un pot de vin, un marché public accordé à une entreprise dans laquelle travaille un membre de l'équipe municipale qui a pris part à toutes les réunions préparatoires. La presse locale, et parfois nationale, font régulièrement état des atteintes à la probité les plus courantes dans la vie publique locale française. Pour prévenir, détecter et sanctionner la corruption, il faut des lois mais aussi et surtout une culture de l'intégrité et de la transparence diffusée le plus largement possible dans la société. Par conséquent, Monsieur le Maire, trouvez-vous que ce marché respecte toutes les règles et la loi du code pénal et d'un point de vue moral. Cela ne vous semble-t-il, ne vous semble ne poser aucun souci euh, ces marchés en lien avec certains de vos adjoints ? Qu'en est-il ?

Monsieur Vogel : Oui, alors attendez, je vais déjà répondre sur le premier. Alors Monsieur Saint-Martin, la pratique des vidéos, elle est commune dans les villes. Vous n'êtes pas d'accord avec le contenu de celle-là, mais ce n'est pas du tout exceptionnel. Et c'est une vidéo qui est appelée à tourner. Ce n'est pas une one shot. Donc ce n'est pas une dépense qui est absorbée une fois pour toute. Madame Asdrubal...

Monsieur Saint-Martin : 8 000 euros pour deux minutes et le genre de storytelling qui est affiché, ça vous convient ?

Monsieur Vogel : Non vous pouvez ne pas être d'accord sur le contenu. Chacun, quand vous serez à ma place, vous ferez vos propres vidéos...

Monsieur Saint-Martin : Clairement.

Monsieur Vogel : Voilà, mais pour l'instant, vous n'y êtes pas.

Madame Asdrubal, je trouve votre suspicion tout à fait déplacée. Vous citez toute une série de jurisprudences d'ailleurs dont vous pouvez constater par vous-même qu'elles ne s'appliquent pas à notre espèce, hein. D'une part, il y a eu un appel à la concurrence et puis d'autre part, le prestataire qui a été retenu est un prestataire tout à fait reconnu, constamment sollicité par des villes en Seine-et-Marne, par le Département de Seine-et-Marne et au niveau national. Ce n'est pas du tout quelqu'un qui ne remplirait pas les conditions qu'on demandait de remplir. Voilà. Madame Gillier.

Madame Gillier : On va rester en fait sur la question de la mise en concurrence. J'étais extrêmement étonnée sur le marché 220232. En fait c'est sur l'école Decourbe. Vous avez alloué, ce que vous avez parfaitement le droit de faire. Par contre, on a un marché qui dépasse hors taxes les 40 000 euros. Ce qui oblige normalement à passer par le Code des Marchés Publics, en tout cas à passer alors que l'on voit qu'il est sans publicité ni mise en concurrence. Dès que cela dépasse 40 000 euros, ça doit passer par un marché public. Ça, c'est les règles du marché public.

Monsieur Vogel : Jérôme.

Monsieur Olzier (DGST) : Oui, bonsoir, effectivement il s'agit d'un bâtiment modulaire qui avait été transféré sur l'école Jean Bonis cet été, et donc il s'agit d'un bâtiment qui est encore sous garantie de la société fabricante et pour préserver cette garantie, il nous est permis au niveau du Code des Marchés Publics de pouvoir passer un contrat avec lui pour ce transfert.

Monsieur Vogel : D'accord, voilà. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je voudrais revenir sur le marché Oxo dont a parlé Madame Asdrubal. Qui est donc attribué au fils de Mme Tixier. Il faut le dire. C'est ça qui est dit. Vous avez dit que c'est par ce que c'est une entreprise qui est reconnue en Seine-et-Marne etc. Je ne suis pas sûr que ce soit une entreprise reconnue ou pas. Il y a quelque chose qui fait que dans l'affichage, dans la moralité, il n'est quand même pas correct aujourd'hui. De plus, vous avez dit qu'il y avait une mise en concurrence. Très bien, et encore faut-il que Madame Tixier n'ait pas participé par exemple, à l'organisation des vœux. Or, j'ai reçu, c'est vrai que c'est par erreur : mon nom commence par MG comme certains agents de la Ville. J'ai reçu par erreur un mail qui faisait état que Madame Tixier souhaitait faire un essai sur scène pour les vœux. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'elle n'a pas participé à l'organisation de ces vœux. Et donc, à l'ensemble de la mise en concurrence. Je trouve cela un petit peu compliqué aujourd'hui de justifier que la famille d'une élue puisse bénéficier d'un tel contrat. Voilà, c'est tout.

Monsieur Vogel : Non mais, vous êtes tout à fait dans l'erreur, Monsieur Guion, Madame Tixier participe à la cérémonie des vœux, elle participe à son organisation. Vous avez dû remarquer. Voilà, c'est tout à fait logique. Alors que la société dont vous parlez a participé une seule fois à la cérémonie des vœux. Donc, il n'y a pas du tout de connivence et je ne vois pas absolument le problème moral que cela peut poser. Voilà. Donc je propose que l'on prenne acte et que l'on passe à la délibération suivante. C'est le rapport d'orientations budgétaires. Kadir.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Alors, on est sur un exercice classique où il s'agit de faire part des orientations budgétaires. Et comme à l'accoutumé, on en dit un peu plus, car non seulement on donne les orientations, mais on donne des chiffres et des chiffres assez précis qu'on pourra retrouver dans le cadre du vote du budget dans quelques semaines. Alors l'exercice cette année est encore marqué par un contexte assez particulier. Une fois n'est pas coutume. Alors on a débuté le mandat avec le contexte Covid et on termine à peine cette séquence de crise sanitaire pour entamer une nouvelle séquence qui est la séquence de l'inflation. Un niveau d'inflation que la France n'a pas connu depuis de nombreuses décennies. Je vous épargne la description du contexte national, européen et international, vous avez tout dans la note. Je reviendrai simplement avant d'entamer les sujets meluno-melunais sur les éléments de contexte national liés au soutien de l'Etat et en particulier sur la loi de finances. Le premier élément que l'on peut évoquer dans le cadre de la loi de finances, c'est un budget plutôt favorable aux collectivités locales puisque l'Etat abonde de 4 milliards les transferts aux collectivités. Il le fait de plusieurs manières. Il le fait en augmentant la dotation globale de fonctionnement. On le verra toute à l'heure et la Ville de Melun va en profiter. Dotation globale de fonctionnement qui était à l'arrêt et qui était gelée depuis plusieurs années puisqu'elle a été stoppée dans sa progression depuis déjà quasiment une décennie. Élément également notable de soutien de l'Etat aux collectivités, ce sont les différentes mesures de soutien à la prise en compte de l'inflation. Il y avait quasiment 2 milliards d'euros engagés en 2023 pour le filet de sécurité inflation que j'évoquerai un peu plus en détail toute à l'heure. L'autre élément c'est que en plus de soutenir les dépenses, l'inflation très forte des dépenses pour les collectivités, l'Etat met en place également un

soutien à l'investissement puis qu'en plus des fonds de soutien qui existent et qui sont reconduits notamment la dotation de soutien à l'investissement local qui est porté à 570 millions d'euros au niveau national, l'Etat crée un nouvel outil de financement des collectivités à destination de l'accélération de la transition écologique puisque c'est la mise en place d'un fond vert doté de 2 milliards d'euros. Donc la Ville sollicitera les subsides de l'Etat. Il y a différents axes qui sont évoqués dans ce fond vert en particulier tous les travaux liés à l'efficacité énergétique, on peut citer les travaux de l'école Decourbe et l'école Ferry ainsi que du passage au led, la ville sollicitera ce fond vert et puis par ailleurs, on a d'autres axes financés dans ce dispositif et qui relèvent de la compétence de l'agglomération, notamment le sujet lié à la prévention des inondations. Élément également important dans le cadre de cette loi de finances, c'est la revalorisation forfaitaire des bases qui est important d'évoquer puisqu'elles évoluent de manière assez sensible en 2023. Depuis 2017, les bases locatives qui sont, qui permettent de déterminer l'imposition des entreprises et des ménages. Ces bases locatives évoluent en fonction des indices des prix à la consommation, et donc de l'inflation, on va dire et donc forcément du fait de l'impact très important de l'inflation, les bases vont progresser très fortement puisqu'elles passent de 7,8 avant même de parler d'élargissement d'assiette, puisqu'on le verra en intégrant l'élargissement de l'assiette à Melun, c'est-à-dire les nouvelles constructions. Globalement avec l'élargissement de l'assiette, c'est 7,4 % de gain de fiscalité en plus pour la Ville de Melun mais uniquement sur les bases, c'est 7,1 % ; impact qui va se voir sur la feuille d'imposition des melunais mais qui n'est pas lié à une augmentation des taux puisque les taux de fiscalité resteront inchangés en 2023. Le filet de sécurité, je vais en dire deux mots ici encore avant de rentrer sur des sujets melunais. En 2022, l'Etat avait mis en place un dispositif permettant aux collectivités d'assumer le coût de l'inflation des dépenses énergétiques mais également alimentaires ainsi que l'impact de l'augmentation du point d'indice. Vous vous souvenez qu'en 2022, la première partie de l'augmentation du point d'indice a été effective et la conjonction de ce point d'indice et de l'inflation du coût de l'énergie a créé de sérieuses difficultés pour les collectivités et donc l'Etat avait mis en place ce filet de sécurité qui permet de prendre en charge, concernant les dépenses d'énergie et d'alimentation, 70 % du surcoût par rapport à l'année d'avant, et concernant l'augmentation des rémunérations liée au point d'indice 50 % du surcoût. Et donc on le verra dans les chiffres tout à l'heure, la Ville a bénéficié de ce filet de sécurité. Je vous donnerai les chiffres. En 2023 ce dispositif est reconduit avec des contraintes un peu plus compliquées puisque ça suppose encore que notre épargne brute soit en forte contraction et par rapport aux projections que l'on a, on ne pense pas que l'épargne brute 2023 soit en telle baisse qu'elle permette de bénéficier du filet de sécurité de 2023. Autre élément dont la Ville bénéficiera, il s'agit d'un dispositif également très important, c'est l'amortisseur électricité, alors, on jargonne hein. L'amortisseur électricité c'est un dispositif qui permet à l'Etat de prendre en charge directement une partie de la facture d'électricité des collectivités, et des entreprises d'ailleurs, et donc cette prise en charge elle se fait à la source car l'Etat prend en charge la facture de la collectivité tout ce qui dépasse tout ce qui dépasse 180 euros du MégaWatt heure. Donc au-delà de 180 euros par MWh jusqu'à 500 euros par MWh, l'Etat prend en charge 50 % du montant. La Ville bénéficiera de ce dispositif en 2023, nous avons d'ores et déjà la demande auprès de notre fournisseur d'énergie qui est Total Energie dans le cadre du groupement de commande qui avait été passé avec le SDESM et donc nous allons solliciter pour 2023 le bénéfice de ce dispositif « amortisseur électricité ». Je l'évoquerai sur les chiffres. Alors, voilà un contexte national marqué par cette situation inflationniste, des dispositifs qui sont bienvenus pour aider les collectivités, la Ville de Melun en particulier a assumé ce surcoût. Du coup, après 3 années marquées par une crise sanitaire qui vous l'avez vu nous a conduit à revoir de manière assez sensible nos prévisions avec des dépenses qui avaient fortement augmenté, des recettes qui avaient en baissé en 2020, en 2021.

Malgré cela, on a connu un exercice 2022, je donnerai également des chiffres, un exercice 2022 qui a abouti à une situation financière assez satisfaisante parce que on réalise quand même en 2022 une épargne qui reste positive, assez largement positive. On perd quasiment 30 % d'épargne brute malgré cela, on verra l'autofinancement net reste préservé, le remboursement du capital de la dette reste très largement préservé. Et donc, malgré un contexte global complexe, la situation reste satisfaisante en matière de situation financière. Alors en 2023 ? on va continuer à assumer une augmentation très forte de nos dépenses avec des recettes qui vont certes augmenter. On l'a dit avec la fiscalité. La fiscalité va augmenter avec le rehaussement des bases mais pour autant il conviendra d'être très vigilant, très attentif au contexte qui reste encore incertain en 2023 et attentifs pour permettre de poursuivre notre politique sur les quatre axes qui sont notre fil conducteur au titre de notre Majorité, c'est l'éducation, l'enfance, la jeunesse avec un plan d'investissement en matière scolaire et de la petite enfance en particulier. L'axe cadre de vie, transition écologique, le troisième axe, l'attractivité ; on y reviendra, le quatrième, la démocratie, citoyenneté, sécurité. Ces quatre axes, on ne les remet pas en cause. On poursuit nos politiques en la matière. On va les teinter, enfin c'est un mauvais terme, on va ... le fil conducteur malgré ces quatre axes restera la solidarité. Compte tenu des difficultés que de nombreux melunais ont connu en 2022 et qui vont encore connaître en 2023. Les demandes auprès du CCAS avec le Covid avaient déjà afflué, elles se sont considérablement renforcées en 2022 puis en 2023. Donc malgré une situation financière tendue, nous menons et continuons à mener nos quatre axes prioritaires de politique publique avec néanmoins une exigence forte de solidarité qui va se traduire par un soutien aux associations intervenant en matière sociale qu'il s'agisse du CCAS et des associations municipales. Avant d'aller plus en détails sur les perspectives 2023, quelques chiffres sur l'exercice 2022. Nous aurons l'occasion de voter le compte administratif dans quelques mois. Ce que je peux indiquer à ce stade, c'est que l'exercice 2022 malgré ces très fortes dépenses liées à l'inflation, on a réalisé une épargne qui reste satisfaisante à 7,2 millions d'euros, elle était de 9,3 millions d'euros en 2021. Donc, 7,2 millions d'euros, cela nous permet après remboursement de la dette de générer encore une épargne nette de plus de 2 millions puisqu'elle est à 2,3 millions d'euros. Donc, année relativement satisfaisante par rapport à un contexte très compliqué. Les dépenses à caractère général en 2022 ont très fortement augmenté puisqu'elles ont progressé de 19,36 %. Elles sont passées de 14,2 millions à 16,5 millions, donc 19,36% d'augmentation. Ces niveaux d'augmentation que nous n'avons pas connu depuis ces quinze dernières années. La masse salariale qui a également augmenté de 5,7 %. On le verra toute à l'heure, la masse salariale a augmenté, parce que nous avons connu en 2020, en 2021 une masse qui n'a pas beaucoup bougé, parce que il y a eu des recrutements qui ne se sont pas faits avec la période de la crise sanitaire qui était particulièrement compliquée. Mais là, on retrouve un niveau de dépense de personnel qui a fortement augmenté puisqu'on beaucoup recruté et faire face à nos besoins en matière de nouveaux équipements qui étaient livrés. Néanmoins épargne nette qui reste satisfaisante puisqu'elle est portée à 2,3 millions d'euros. Epargne nette réalisée en 2022 qui nous permet de réinjecter cette épargne dans le financement de l'investissement 2023. Alors sous 2023 pour faire face à cette contrainte très forte de renchérissement de l'ensemble de nos dépenses en énergie, en alimentaire, et autres dépenses de marchés, on va actionner plusieurs leviers. Déjà le levier des dépenses, malgré de nos besoins, dans le cadre du budget, on va s'astreindre de limiter la hausse des dépenses de personnel. Alors vous verrez, elles seront encore en hausse sensible en 2023. Pour autant, on sait dans le cadre de la préparation du budget qui est en cours, on se fixe des limites puisqu'on a dû renoncer à certaines créations de poste et à des remplacements que nous ne jugeons pas prioritaire. Nous allons renforcer la mutualisation. A chaque fois qu'il y aura un remplacement, la question de la mutualisation de ce poste devra se poser. De la même manière, il faudra renforcer la mutualisation dans nos dépenses à caractère

général, puisqu'il y a souvent trop de silots dans certaines dépenses et il faudrait davantage mutualiser ces dépenses à l'échelle de plusieurs services de manière à réaliser davantage d'économies d'échelle. On a également levé des recettes. Alors là pour le coup, on n'a pas grand-chose à faire, puisque au niveau de la levée des recettes, le levier principal pour augmenter nos recettes c'est la fiscalité. Donc, on a une augmentation des bases de plus de 7 %, on ne va pas en plus augmenté les impôts, c'est clairement pas notre souhait. La réévaluation des tarifs de nos services. L'impact est assez faible. La majorité des tarifs de nos services seront relativement encadrés puisqu'il s'agisse de la petite enfance, des centres de loisirs voire même de la restauration scolaire. Donc, finalement ce n'est pas en augmentant les droits d'entrée à la piscine ou dans quelques services que ce soit, qu'on va forcément augmenter nos recettes de participation des usagers. On mènera néanmoins sur un levier de fiscalité une réflexion sur la révision de nos taux d'aménagement puisque parallèlement à la révision de notre PLU, nous initiions une réflexion face à la révision de notre taxe d'aménagement majorée. L'idée étant sans doute d'aller chercher un gain de recette sur la taxe d'aménagement réglée par les différents opérateurs qui viennent construire des logements sur notre territoire. Le troisième axe sur lequel depuis 2016, on a été assez constant et on le restera c'est le désendettement. Ce désendettement s'est poursuivi en 2022 malgré le contexte compliqué évoqué. On a continué à se désendetter en 2022 avec un niveau d'investissement très important, on a eu quasiment 20 millions d'euros en 2022 et pour autant nous avons emprunté moins que nous avons remboursé. Il est donc proposé pour le budget 2023 qui sera voté dans un mois de suivre la même trajectoire qu'en 2022 avec un niveau d'investissement record en 2023 quasiment 25 millions d'euros et pour autant nous souhaitons maintenir le niveau d'emprunt à 5 millions d'euros, un petit peu moins de 5 millions de façon à pouvoir nous désendetter net en 2023. Alors je ne dis pas que cette trajectoire sera poursuivie sur les exercices qui suivent compte tenu de la dégradation des épargnes qu'on va concéder dans les années qui viennent, compte tenu de nos dépenses et de l'importance de notre programme d'investissement qui reste à réaliser. Cette trajectoire connaîtra, puisque cela fait quasiment 9 ans qu'elle est à l'œuvre, peut-être une inflexion. Quels sont les chiffres que l'on attend pour la construction budgétaire. Alors au fond seulement, nos recettes à l'heure où je vous parle, sont évaluées à peu près à 80 millions d'euros si on compare budget 2022 budget 2023, si on compare par rapport au compte administratif 2022, c'est une progression de 3,8 millions de recettes par rapport à ce qu'on a effectivement perçu en 2022. C'est bien, on est plutôt dynamique, malheureusement ça ne nous permet pas de compenser, si ça permet de compenser juste la forte augmentation des dépenses. Alors parmi ces recettes, je vais évoquer les principales. Je ne vais pas toutes les développer. Parmi les participations de l'Etat, donc, je l'indiquais, la dotation globale de fonctionnement, elle est attendue en hausse cette année. Je vous rappelle que la dotation globale de fonctionnement, elle comprend la dotation forfaitaire qui elle baisse constamment depuis 2014. La dotation forfaitaire, elle a été quasiment à 9 millions d'euros en 2013, en 2022, elle est à 4,8 millions d'euros. Donc, on a perdu quasiment la moitié de la dotation forfaitaire. Mais à côté de la dotation forfaitaire, l'Etat nous verse la dotation de solidarité urbaine mise en place au bénéfice des villes considérées comme pauvres fiscalement ; et cette dotation globale de fonctionnement, elle est soutenue en 2023 grâce à cette dotation de solidarité urbaine qui progressera sensiblement de plus de 2,5 % pour porter au total la dotation globale de fonctionnement à 16,8 millions d'euros. Les fonds en provenance de l'agglomération, je ne les évoque pas en détail ; elles sont stables. On a une recette que l'on avait déjà baissé en 2022 et que l'on propose de maintenir à la baisse ce sont les droits de mutation. On le constate du fait du renchérissement du coût du crédit, un certain nombre de transactions immobilières sont en baisse. En 2022, nous avons encaissé 1,6 million d'euros, c'est déjà en baisse par rapport à 2021, nous avons perdu 160 000 euros ; il sera proposé dans le cadre du budget 2023 de passer de 1,6 à 1,4

million d'euros pour tenir compte de cette contraction du marché immobilier. Voilà, les produits fiscaux, toute à l'heure, j'ai simplement indiqué de manière générale l'évolution hein, 7,4 % d'augmentation en incluant les évolutions forfaitaires décidées par l'Etat ; ce qui fera passer notre produit fiscal taxe foncière, taxe sur les résidences secondaires en prenant en compte les compensations de l'Etat à 34,45 millions d'euros en 2023 contre 32,3 millions en 2022. Donc un gain fiscal qui est le bienvenu pour assumer nos dépenses en hausse. Dans nos recettes, je l'ai dit toute à l'heure, je vais donner quelques chiffres un peu plus précis. Donc, nous avons été éligibles en 2022 sur le fameux filet énergie, alimentation, dépenses de personnel. Nous sommes éligibles à un montant de 2 millions 127 mille euros. Là, je vous passe les détails de calcul, vous les avez dans la note de présentation, donc ce dispositif au titre de l'année 2022 permet à la Ville de recevoir de l'Etat 1 million d'euros. Nous avons perçu une avance en 2022 de 472 000 euros et il restera à percevoir 1,6 million en 2023 au titre du filet de sécurité 2022. A titre de précaution cependant, nous n'inscrivons pas cette somme de 1,6 million mais nous inscrirons 1,2 million. Donc nous avons quasiment 400 000 euros d'écart parce qu'on veut être certain ; parce que l'Etat sur l'augmentation des dépenses d'alimentation entre 2022 par rapport à 2021 neutralise un élément, c'est la restauration scolaire puisque en 2022 nous avons changé le mode de gestion de la restauration scolaire et nous achetons désormais les aliments quand jusqu'à présent c'est le délégataire qui gérait complètement cette compétence et qui assumait cette dépense. Donc depuis 2022 nous achetons l'alimentation et quand nous avons adressé nos éléments d'évolution de nos dépenses à la dgfip, nous avons indiqué une progression des dépenses d'énergie et d'alimentation et donc forcément entre 2021 et 2022 il y a ce biais puisqu'on achète plus d'alimentation en 2022 du fait du changement de mode de gestion de la restauration scolaire. Si l'Etat venait à réduire le montant du filet de sécurité, considérant que la partie restauration scolaire ne doit pas être prise en compte, ça serait 400 000 euros de moins. C'est la raison pour laquelle à titre de précaution, nous n'inscrivons comme solde de filet de sécurité que 1,2 million d'euros.

Sur 2023, à ce stade, on va jouer la sécurité, on n'inscrira aucun montant de filet de sécurité ; le filet de sécurité est uniquement fléchi sur l'énergie ; il ne concerne ni l'alimentation ni les dépenses de personnel ; il est toujours assis sur une règle qui est d'avoir une épargne brute en baisse par rapport à l'année d'avant. En 2022, le filet de sécurité était possible si notre épargne brute baissait de 25 % et c'était le cas en 2022 ; en 2023, il faut que notre épargne brute baisse de 15 % pour en bénéficier et on n'est pas certain que ce soit le cas, compte tenu des recettes fiscales supplémentaires. Donc, nous n'inscrivons aucune recette au titre du filet de sécurité.

Pour les recettes, je ne développe pas les autres évolutions de recettes qui seront relativement stables, qu'il s'agisse du Département, et des autres financeurs sur les autres politiques, notamment la CAF etc., c'est relativement stable.

En ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement, donc, comme je l'ai indiqué dans l'introduction, elles vont continuer à progresser. On va commencer par les dépenses à caractère général, elles avaient augmenté de 19,36 % en 2022, en 2023, on s'attend à encore à une hausse de plus de 17 % supplémentaire. Donc, 17% de hausse de dépenses qui s'ajoute au 19 % de 2022, donc on est sur un niveau absolument euh, y a de l'orage, bah c'est à l'aune de l'orage de l'inflation de nos dépenses. Je vais simplement donner des précisions sur la manière dont cela a augmenté en 2022 et quels sont les postes principaux qui ont augmenté. Je vous rassure je ne vais pas vous assommer. On passe de 14,1 à 16,8 avec à l'intérieur le poste gaz qui a augmenté de 118 %, le poste urbain qui a augmenté de 60 %, le poste carburant qui a augmenté de 81%. Ces augmentations malheureusement se poursuivront en 2023 et c'est ce qui nous amène à nouveau proposer un chapitre 011 en augmentation très sensible puisque l'on passe de 16,8 à 19,6 millions d'euros. Ça fait un certain temps que je présente des

budgets hein et des comptes administratifs, des niveaux d'augmentation comme cela, bah écoutez on n'a simplement jamais vu et pour autant nous poursuivrons l'équilibre de notre budget bien entendu comme toute collectivité qui se respecte, le budget devra être voté en équilibre et il vous sera proposé en équilibre dans un mois sans augmenter très sensiblement à la fois les tarifs des usagers, les taux de fiscalité, je l'ai indiqué et tout en poursuivant nos politiques publiques et en continuant nos investissements.

Quelques petites indications sur cette évolution, on rajoute 2 millions d'euros supplémentaires au titre des dépenses d'énergie.

Parlons de notre politique publique. Sur la jeunesse, la culture, nos crédits seront relativement stables compte tenu de ce que je vous ai indiqué, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait une inflation de nos dépenses, l'idée sera la stabilité des dépenses avec un renforcement de crédit sur certaines priorités mais l'idée ce sera plutôt de la stabilité voire parfois un effort demandé é dans certains secteurs. Donc, dans le domaine sportif, de la jeunesse et de la culture, stabilité, néanmoins on ajoute des dépenses supplémentaires dans certains domaines : on rajoute des crédits sur les spectacles culturels quasiment 30 000 euros de plus pour renforcer l'offre de spectacles culturels, on va également dans les service jeunesse renforcer les ateliers au sein des espaces jeunes, renforcer les dispositifs de vacances et également en matière culturelle et c'est en lien avec la politique qui associe l'éducation et la culture c'est la création d'une résidence d'artiste dont l'objet est de créer des partenariats entre les domaines de l'éducation et de la culture. Donc stabilité de la manière générale sauf ces deux trois postes qui verront leurs crédits augmenter. Dans le domaine de l'éducation et de l'enfance. Je mets de côté le mode de gestion de la restauration scolaire, on a 473 000 euros de dépenses du fait de l'achat des aliments mais qui est compensée par une recette, puisque nous recevons les recettes de la cantine. Mais si on met de côté ces éléments-là, nous avons des dépenses supplémentaires dans le domaine l'éducation en particulier du fait de livraison de nouveaux équipements. En septembre 2023 sont prévues un certain nombre d'ouvertures ; la crèche des colibris, on ajoute 30 000 euros de dépenses au titre de cette ouverture, et par ailleurs, nous réserverons outre nos équipements publics, des berceaux encore comme on l'avait déjà fait les années précédentes, une vingtaine de berceaux supplémentaires seront réservés auprès de crèches privées pour 50 000 euros. Une dépense que l'on retrouvera dans le domaine scolaire, c'est le transport scolaire puisque les enfants qui résidaient à l'Ecoquartier étaient transportés jusqu'à Montaigu cela avait un coût. C'est donc 100 000 euros de dépenses qui disparaîtront en 2023. Quand je parlais d'effort, un certain effort sera demandé dans le champ associatif puisque mis à part les associations intervenant dans le champs social (Secours populaire, Croix rouge, Restos du Cœur etc...) et le CCAS qui verront leurs crédits augmentés de manière assez sensible pour pouvoir faire face aux difficultés. On passera de 103 000 euros à 140 000 euros de subventions hors CCAS pour ces associations. Par ailleurs, la subvention du CCAS sera maintenue à un niveau de 425 000 euros comme l'année 2022.

Hors le champs social, on demandera un effort aux associations intervenant dans le champs culturel et le champs sportif dans la mesure où ces associations bénéficient par ailleurs de mise à disposition d'équipements, de locaux etc... et que par ailleurs, notamment dans le champs sportif, ces clubs sportifs utilisent des équipements très énergivores, donc le fait de baisser la subvention est une sorte de participation de ces clubs à l'effort de solidarité pour permettre à la collectivité d'assumer cette forte inflation. A ce stade, je ne donne pas de détails, on présente de manière macro, les enveloppes réduiront de manière globale de 5 % ; après il faudra affiner d'association à association, on pourra avoir des cas très spécifiques en fonction des priorités que l'on pourra définir sur les actions de telle ou telle association mais on aura l'occasion de revenir dessus dans le cadre du vote du budget. Une association qui va connaître une réduction de sa subvention, c'est l'Unicom. Alors ce n'est pas tant pour le coup de faire participer l'Unicom à l'effort de solidarité, pas du tout, c'est plutôt que nous

repassons le niveau de subvention de l'Unicom qui était de 35 000 euros en 2022 à ce qu'il était juste avant le Covid, c'est-à-dire autour de 27 000 euros. On l'avait augmenté à l'époque pour aider l'Unicom à renforcer ses animations commerciales en soutien aux commerçants. Et ce qui est proposé de remettre le niveau de subvention à l'équivalent de 2020 et d'utiliser cette somme voire même de l'augmenter en renforçant les animations commerciales assurées par le service du commerce. On va allouer les crédits de manière plus sensible au service commerce pour venir accompagner l'Unicom ce qui va impliquer une réduction nette de la subvention.

Au global, hors CCAS, les subventions pour 2023 s'élèveraient à 1,04 million d'euros contre 1,21 en 2022. Les dépenses de personnel. Vous avez dans le dossier une annexe très bien faite qui donne une cartographie des personnels, l'équivalent des ETP etc..., les politiques en matière de ressources humaines sur la formation, sur l'absentéisme. Cette note est relativement bien faite. On pourra éventuellement répondre à vos questions. Je vais à ce stade donner quelques éléments chiffrés sur l'évolution de la masse salariale. Comme je l'ai indiqué, elle était en baisse en 2020/2021, en hausse en 2022 de 7,2 %, 2,4 millions de plus, l'essentiel de cette augmentation est liée au poste rémunération qui a augmenté pour atteindre 1,8 million. Sur ce montant, 600 000 euros étaient liés à des augmentations d'effectifs par rapport à l'année d'avant, on a eu l'ouverture de l'école Denis Mukwege avec le renforcement des ATSEM et des personnels d'entretien, on a également le changement de mode de restauration scolaire, tout cela a généré des dépenses supplémentaires. Par ailleurs, pour les personnels déjà en place, l'augmentation est de l'ordre de 1,2 million dû au point d'indice essentiellement qui entraîne cette augmentation sensible. Sur le nombre d'ETP au 31 décembre 2022, il est arrêté à 1024,06 soit 33,8 ETP en plus par rapport à 2021.

Donc, je l'ai indiqué des recrutements gelés pour cause de Covid ont été réalisés, des équipements ont été livrés et on a dû réaliser des recrutements. En 2023, on assistera à une augmentation des dépenses de 2,8 millions qui s'explique principalement par l'effet en année pleine des recrutements et des mesures prises en 2022 notamment le point d'indice. Le point d'indice, on l'a eu que sur 6 mois en 2022, ce point d'indice, on l'aura sur la totalité de l'année en 2023. On a par ailleurs les recrutements en 2022 qui seront en année pleine en 2023.

Après nous avons des créations et des remplacements de poste qui vont générer 742 000 euros de dépenses supplémentaires.

Globalement, pour financer ces dépenses de personnel (47,5 millions) qui seront proposées au vote du budget. Je vais bientôt passer aux investissements et on aura terminé.

Malgré cette forte augmentation des dépenses à caractère général et des dépenses de personnel compensées en partie par la hausse des recettes, on continue malgré tout à générer une épargne. Ce n'était pas forcément gagné, on aurait pu avoir une épargne nette négative. Là d'après nos projections, on continuera à générer une épargne brute en 2023 de l'ordre de 5,7 millions d'euros. Donc 5,7 millions d'euros d'épargne brute lorsque l'on rembourse le capital de la dette en 2023 de 5,4 millions d'euros, on générera une épargne nette positive d'environ de 300 000 euros. On est bien loin de l'épargne nette réalisée en 2022 qui était de 2,4 millions. Donc forcément il faut bien tout ce que j'ai essayé de présenter de manière un peu lourde se traduise par des ratios qui vont se dégrader en particulier cette épargne nette.

Malgré tout cela on continue à garder une ambition très forte en matière d'investissements puisque après les 19,5 millions d'euros effectivement dépensés en 2022, il est proposé d'inscrire 20 millions d'euros pour les opérations pour des crédits de paiements nouveaux en 2023 et on rajouterait 4,5 millions d'euros de report par rapport à 2022, c'est quasiment 24,3 millions d'euros d'investissements qui seront programmés sur l'exercice 2023. Je me plais à le dire et je le répète à chaque fois, ça place la Ville de Melun dans la catégorie des collectivités, très largement dans le peloton de tête des collectivités qui investissent puisque

lorsque l'on prend la masse d'investissement par habitant on est à 339 euros de dépenses d'investissement pour les villes de la même strate que Melun sur le territoire national. Donc 339 euros, alors qu'en 2022, on a dépensé 466 euros par habitant. Et si on exécute le budget tel qu'il est proposé en 2023, on aurait un niveau de dépense par habitant qui serait de 584 euros. Alors quand j'entends dire que la Ville n'a pas anticipé, la Ville n'investit pas pour assumer la hausse de la population, eh bien les chiffres que j'indique qui sont pas nouveaux, puisque ces niveaux d'investissement, on les a depuis plusieurs années, ça démontre bien, contrairement à ce qui peut se dire que la Ville a bien anticipé et qu'elle investit dans la construction des équipements à la fois scolaire et sur la petite enfance et qu'elle aménage ses espaces urbains pour accueillir ses nouvelles populations.

Quelques chiffres focus sur comment sera réparti cette enveloppe dans le budget qui sera proposé. Pour le domaine Education petite enfance qui est une des priorités on prévoit 4,5 millions d'euros. On vient à peine de livrer une école à l'Ecoquartier que l'on entame une nouvelle école puisqu'on engagera 1 million d'euros pour la fin des études et le début des travaux de l'école Decourbe, route de Vaux. On finalisera, on poursuivra également toujours notre plan de rénovation de nos écoles existantes. Des crédits importants seront affectés à l'école Jean Bonis pour la rénovation des classes. Donc globalement 635 000 euros seront affectés à cette rénovation et bien entendu la fameuse réfection des toilettes qui était effectivement attendue par les enseignants et les familles. Au-delà de la construction d'une nouvelle école Decourbe, au-delà des travaux de Jean Bonis, on continuera également des travaux dans d'autres groupes scolaires, à Montaigu, on affectera des crédits pour la réfection de classes, on procédera à la réfection de l'étanchéité de la salle de restauration de l'école et on poursuivra le plan de numérisation et de changement du système numérique des écoles. On a à peine terminer notre plan de numérisation que bien c'est déjà obsolète, il faut réengager des crédits pour recommencer. Et on entamera en 2023 les études concernant le réhabilitation, reconstruction de l'école Jules Ferry dont les travaux concrets commenceront dans quelques années.

Deuxième politique en matière d'investissement, le cadre de vie. Alors là pour le coup, c'est le plus gros poste en 2023, quasiment 11 millions qui seront engagés au titre du cadre de vie. Alors on va retrouver toute la voirie de l'hyper centre dans le cadre de l'opération Cœur de Ville, 1,8 million d'euros qui concerne les voiries de l'île de Saint Etienne. Les travaux s'achèvent, vous les avez constatés, les travaux de la rue Pouteau seront également engagés. Donc 1,8 million d'euros sur les voiries action cœur de Ville. Au-delà de ces travaux, 4, 5 millions d'euros seront investis dans les voiries hors action cœur de ville dans lesquels on va retrouver la dernière tranche de la rue des Trois Moulins, les travaux de requalification et de mise en accessibilité de la rue des Mézereaux. L'aménagement du Rond-point Saint Liesne puisque le nouveau quartier sera bientôt livré, on va procéder à des réaménagements pour faciliter l'accessibilité et la circulation des familles notamment vers la nouvelle école Decourbe.

Donc, des efforts vraiment importants qui seront réalisés en matière de voirie. 1,8 million d'euros dans le cadre de l'opération Cœur de Ville auquel s'ajoutent 4,5 millions d'euros pour les autres voiries. Donc ce sont des efforts conséquents. Alors on attend, oui les voiries, il y a des trous, certes, il en existe. On les fait progressivement ; on engage un plan d'investissement massif sur nos voiries. On ne peut pas tout faire en même temps. En tout cas, on fait beaucoup de choses et on continuera à le faire.

En matière de transition écologique, le gros poste c'est la rénovation énergétique de ce bâtiment puisque le clos et couvert engageront 1,5 million d'euros en 2023. Donc c'est le premier poste sur la partie transition écologique et un autre poste important va être cette année l'accélération du passage au led dans le cadre de l'éclairage public. Ça fait partie du plan de sobriété qui avait été annoncé par Monsieur le Maire. Donc, 415 000 euros au titre du plan

led. On met également dans ce domaine, l'aménagement du jardin square des Mézereaux qui sera finalisé cette année pour environ 250 000 euros.

Dans le domaine culturel, les travaux du cinéma commenceront cette année. Cela a été retardé non pas par des difficultés financières ou de techniques. C'était simplement retardé par des modifications architecturales qui ont impliqué de revoir les études techniques. Ces travaux vont commencer cette année. 1,4 million d'euros en 2023 pour les travaux du cinéma. Et au global, le champ culturel et patrimonial c'est 2,7 millions d'euros. Puisqu'à côté des travaux du cinéma, il y a le patrimoine, c'est important. Les travaux de l'église Saint Aspais, toiture, chaufferie c'est 400 000 euros, l'Astrolabe, on va inscrire des budgets pour l'alarme intrusion, l'alarme incendie, 300 000 euros, l'Espace St Jean, 300 000 euros également, Prieuré Saint Sauveur, alors je vous rassure ce n'est pas le grand soir du Prieuré. On va juste engager des travaux de sécurisation du site en attendant de nous projeter dans des travaux plus conséquents mais c'est une autre histoire.

Dans le domaine du sport et de la jeunesse, 2,4 millions c'est essentiellement des travaux d'accessibilité du gymnase des récollets et par ailleurs on engage dans le cadre des JO 2024 puisque vous le savez, la Ville a été choisie comme centre d'entraînement potentiel sur les disciplines aviron, football et escrime. On va engager des travaux de remise aux normes internationales des pistes d'escrime. On a d'ailleurs une subvention versée par le Département à ce titre. Donc 90 000 euros en 2023 sur cette opération.

Sur le sujet vitalité économique. Au-delà de tout ce que l'on engage en matière d'animation commerciale, sur l'exercice de préemption, des actions de rénovation de façade, comme on l'avait annoncé, il y a deux conseils peut-être, 2023 verra la création de la SEM pour laquelle on la dotera en capital en 2023 de 500 000 euros. L'idée avec cette SEM, bien entendu, ce ne sont pas les crédits que la Ville met qui permettent à aux seuls de financer des opérations. Je vous rappelle que l'objet de la SEM c'est de pouvoir se porter acquéreur de foncier, d'immeubles en vue de maîtriser ce foncier et de pouvoir accueillir des commerces désirés. Donc 500 000 euros de capital qui sera abondé par des partenaires tels que la Caisse des dépôts, la banque des territoires. On aura l'occasion de revenir sur cette création dans les mois à venir.

Voilà, j'arrête, j'en aurais encore plein à dire. Vous avez le détail des opérations d'investissement dans la note de présentation. Globalement nos recettes d'investissement, elles sont financées d'abord par fonds propres, par les ressources liées aux subventions de nos partenaires. En 2023, c'est 8,8 millions d'euros de subventions qui sont attendues. C'est un peu plus qu'en 2022, 7 millions. Vous les connaissez les partenaires, la CAF, l'Etat, le Département etc... et on financera par ailleurs nos investissements avec l'épargne que l'on générera, le fonds FCTVA qui sera de près de 3,5 millions d'euros et un recours à l'emprunt, comme je le disais toute à l'heure, qui sera limité à 5 millions d'euros de manière à poursuivre notre désendettement.

Donc en conclusion, on y arrive, nous sommes à la mi-mandat on est sur une troisième année budgétaire, troisième année pas comme les autres. 22 n'était pas comme les autres, 21 non plus et là ça se poursuit. On a connu une année très compliquée, on a généré des résultats satisfaisants, une bonne épargne qui nous permet d'assumer 2023 de manière plus confortable sans dégrader la qualité des services offerts aux melunais, sans augmenter nos taux de fiscalité tout en poursuivant notre désendettement, c'était important. Moi, j'insiste sur un élément, c'est qu'au-delà de tout ce qu'on s'est dit, sur nos investissements, nos politiques publiques, tout ça, parce que l'on nous reproche, notamment sur les bancs de gauche de cette assistance. C'est bien d'investir, mais la solidarité vous ne savez ce que c'est à Melun, eh bien en fait non, je l'ai dit, d'ailleurs il y a un élément dont j'ai pas parlé, c'est les centres sociaux, ils verront leurs crédits renforcés mais également des ETP puisqu'on renforcera les équipes. Donc, la solidarité n'est certainement pas le parent pauvre de nos politiques. Je dirais même à

travers tout ce que je viens de dire, il reste quand même le fil conducteur, parce qu'on reste quand même attentifs aux difficultés des melunais qui en cette période compliquée souffrent le plus... Voilà. Merci de votre attention et à votre écoute avec mes collègues pour répondre à vos questions.

Monsieur Vogel : Merci Kadir. Alors, Monsieur Saint-Martin,

Monsieur Saint-Martin : Merci. On va faire l'intervention à deux, si c'est possible, avec Cécile Prim.

Bien alors, c'est un exercice obligé, mais il exprime bien des choses entre les lignes et dans tout ce qui n'est pas dit, et permet, pour les Oppositions que nous sommes, de défendre des contre-propositions et d'autres manières de gouverner : c'est un exercice plutôt utile de ce point de vue-là.

D'abord, une première observation d'ordre général. Il est frappant aujourd'hui de constater que le contexte inflationniste dont vous avez fait état, turbulent et incertain de l'économie mondiale et les chocs géopolitiques qui la contraignent sont envisagés comme autant de causalités extérieures sur lesquelles personne ou presque n'aurait prise, à commencer par la ville de Melun, hein. Ça lui tombe dessus. Tout se passe comme si ces courbes et ces chiffres de croissance étaient neutres, voire naturels, et que ces données devaient enjoindre de fait chacun à s'adapter : c'est ainsi que ; et ce n'est pas autrement. Or les États disposent de leviers et de marges pour agir, en lieu et place de la vision austéritaire classiquement déployée par les gouvernements acquis au libéralisme économique. La mise en crise des finances publiques et le gouvernement par la dette, à tous les échelons, discipline les politiques transformés en purs gestionnaires et laissent à penser qu'il n'y a pas d'autre option que la contrainte sévère sur le financement de nos solidarités collectives et de nos services publics.

Au même moment pourtant, et je tiens à faire ce préalable, les inégalités socio-économiques explosent au bénéfice des profiteurs de crise, des actionnaires, des capitalistes qui se frottent les mains dans ce contexte de déstabilisation de l'économie. Le journal Le Monde rappelait le 1er mars dernier que je cite hein, « Le montant total des dividendes reversés, ainsi en hausse de 8,4 % dans le monde par rapport à 2021, année qui avait établi un record en raison du rebond de l'activité économique après la crise sanitaire. » Cela représente 1 475 milliards d'euros environ. Sur les firmes de l'énergie, on en a parlé beaucoup hein et pas n'importe laquelle : de l'énergie fossile climaticide hein et les sociétés financières qui ont fait monter ces enchères au niveau global, et en France, toujours selon l'article du Monde, « pays qui a le plus contribué à la croissance des dividendes en Europe avec 59,8 milliards d'euros (+ 4,6 %), Total Energies et LVMH ont été les plus gros payeurs de dividendes. » La chose est assez connue hein, on en parle beaucoup dans l'espace public. Les actionnaires peuvent espérer encore un nouveau record l'année prochaine, comme le prévoient des acteurs de la finance globalisée. On a bien compris que la finance n'est pas l'ennemie du gouvernement, bien au contraire ; de fait, cette explosion des profits financiarisés aggrave une tendance macro-économique qui a des conséquences à toutes les échelles et qui n'est pas naturelle : elle s'appuie sur un gouvernement complaisant et faible du système économique et un partage de la valeur au maxi-profit du capital, des entreprises dont les impôts dits de production notamment ne cessent pas d'être allégés, confère la suppression en cours de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises, compensée par une fraction de la TVA, impôt injuste s'il en est) donc il y a des choix économiques, c'est pas naturel ; tout cela se fait au désavantage des salariés qui triment, dont les salaires n'augmentent pas ou trop peu, et à qui le patronat laisse des miettes et des primes anecdotiques qui ne compenseront pas l'inflation, la flambée des prix de l'énergie et la baisse de leur pouvoir d'achat, fragilisant les ménages les plus

modestes ; la mention, dans le rapport, de chèques et d'aides de l'État est une blague, hein, 100 euros.

Contre ces déséquilibres qui n'ont rien de structurels, une option possible et disons même nécessaire est de taxer ces profits et ces superprofits réalisés sur le dos des gens et dans le contexte, salvateur pour les marchands de crise qui y perçoivent une aubaine, de la guerre en Ukraine. Elle est mentionnée dans chaque délibération, la guerre en Ukraine, elle a bon dos.

Côté Nupes, nous avons plaidé pour l'instauration, en 2022 et en 2023, pour une « taxe exceptionnelle de 25 % sur les superprofits des sociétés pétrolières et gazières, des sociétés de transport maritime et des concessionnaires d'autoroutes » qui s'en mettent plein les poches aussi. Ce sont des milliards que l'on pourrait récupérer pour faire face à l'urgence sociale. Il y a donc des options possibles hein, qui mettent en échec cette vision pseudo-neutre des évolutions macroéconomiques qui ouvrent le rapport : l'économie, c'est politique, et en l'occurrence, l'État est aux mains d'un pouvoir politique qui le livre aux intérêts carnassiers du capitalisme et continue d'entretenir une fiscalité avantageuse via moult niches fiscales, cela coûterait 90 milliards d'euros au budget de l'État en 2022, ces niches fiscales il y en a beaucoup, transformant toujours plus la France en paradis fiscal). Mais pour faire passer les pilules, on sert une novlangue gestionnaire et technique frappée du sceau du réalisme et du « on ne peut pas faire autrement » ; c'est au passage la même rengaine à propos de la contre-réforme des retraites : une attaque contre le système de répartition socialement injuste et justifiée par des données tronquées, truquées et des arguments biaisés par une idéologie régressive qui voudrait tellement en finir avec l'État-providence et nos systèmes de solidarité pour résorber les déficits très tendus , alors que le système des retraites est aujourd'hui à l'équilibre, comme l'ont montré nombre d'économistes rigoureux, et que des marges existent pour en soutenir les menus déficits les années à venir. J'en termine là pour ce préalable, pour premier point : les tendances économiques ne sont pas naturelles, elles sont notamment le résultat d'arbitrages politiques, et on rappellera que votre Majorité municipale est solidaire du pouvoir macroniste dont vous avez souhaité ardemment la réélection.

Avant que Cécile Prim évoque les orientations, je ferai maintenant une série d'observations éventuellement assorties de questions à propos de la présentation des comptes et budgétisations. Une première inquiétude concerne la capacité de la ville à encaisser de nouveaux chocs comme celui lié à l'augmentation de l'énergie. L'augmentation a été massive en 2022, vous en avez fait état clairement Monsieur Mebarek, les finances de la ville sont-elles suffisamment armées pour contenir une nouvelle flambée, potentiellement hein malgré des filets de sécurité. Et une nouvelle flambée qui est probable hein, vu l'enlisement de la guerre en Ukraine et la spéculation sur ce genre de denrée et la trajectoire des prix qui pour l'instant ne baisse pas hein, une partie très significative de l'épargne brute qui a baissé de 27 % hors avance de l'État est fléchée vers le remboursement de la dette, qui demeure abyssale (le capital restant dû est 95,9 millions d'euros, et la ville a remboursé plus de 9 millions d'euros l'année dernière capital et intérêt compris, avec un désendettement somme toute modique, si j'ai bien compris, c'est 288 083 euros et relatif puisqu'un nouvel emprunt de 4,5 millions a été souscrit pour financer de nouveaux équipements et de nouveaux investissements.

Donc, la réponse apportée n'est pas complètement rassurante hein : l'effort serait porté sur la rationalisation des dépenses, un plan sobriété qui aurait pu être enclenché des années auparavant s'agissant de certains postes, notamment le chauffage ou l'éclairage public et, apprend-on, une réévaluation des tarifs des services pour tenir compte de l'inflation. En l'occurrence, vous avez commencé à en parler toute à l'heure, de quels services s'agit-il, au passage ? La restauration scolaire ? Quelles augmentations sont envisagées ? Seront-elles modulées en fonction du quotient familial, voire neutralisées pour les ménages les plus fragiles ?

S'agissant de la maîtrise des dépenses sur le segment des marchés publics, la rationalisation par la mise en concurrence systématique des fournisseurs et en privilégiant le moins disant ne doit surtout pas se faire au détriment des prestations et de la qualité des services et réalisations. Il ne faudrait pas dégrader les prestations au motif de la rigueur budgétaire, j'imagine que ce n'est pas la philosophie mais il y a un point de vigilance et je le dis en tant que membre de la commission d'appel d'offres. D'autres paramètres devant rentrer en jeu en cohérence avec le code des marchés publics. Il est fait mention aussi, sous ce même chapeau de la maîtrise des dépenses, d'analyser des coûts d'externalisation ou de réalisation en régie des activités, d'étudier les transferts de compétence ou les mutualisations futures vers la CAMVS. Quel est le plan en la matière ? Quels sont les urgences ? Les priorités à l'étude ? (Question à la marge : p. 40, nous découvrons une cession patrimoine pour 100 000 euros : de quoi s'agit-il ?) Parmi les économies souhaitables, enfin et en passant, le rapport cite les investissements dans les nouvelles technologies informatiques, on aimerait que soit sérieusement étudiée l'usage de logiciels libres, d'ailleurs encouragé par l'État, qui met à disposition une large gamme de logiciels gratuits développés par l'État et référencés sur code.gouv.fr.

D'un côté, on parle rationalisation de la dépense, de l'autre néanmoins, c'est une pente potentiellement glissante qui s'observe sur certains postes : les effectifs des personnels titulaires et contractuels de la ville ont sensiblement augmenté, avec 65,16 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022. Il a été fait état d'une tendance à la hausse de la masse salariale en 2021 et en 2022, les effectifs devraient augmenter encore en 2023, pour un ensemble de 1 107,85 équivalent temps plein (ETP) à la fin de l'année 2023, soit plus de 120 ETP en plus par rapport à 2021 (990,25). On n'est pas opposé en soi à cette augmentation des dépenses de personnel, a fortiori si les missions sont justifiées, mais encore faut-il s'entendre sur les missions, les modalités de leur déploiement, et la projection dans le temps de cette politique. Pour prendre un exemple, nous préférierions recruter des ATSEM ou des personnels affectés aux centres sociaux plutôt que des effectifs pour la police municipale qui augmente toujours plus.

Pour ce qui touche les investissements dans les infrastructures et les équipements, nous ne cacherons pas que nous sommes inquiets : parmi les opérations d'ampleur, la construction du cinéma rue de l'Eperon représentera 1,43 million d'euros en 2023, et d'autres millions les années à venir, l'opération Decourbe est encore plus coûteuse (13,3 millions d'euros TTC au total), il ne faudrait pas que les budgets alloués glissent par le renchérissement des études, des matériaux, l'impossibilité des prestataires à honorer les contrats pour x raison, ou que sais-je. Concernant les recettes d'investissement à présent, il est évoqué la recherche de nouveaux dispositifs de financements et financeurs, pour l'octroi de subventions, mais pour l'heure, cela reste un vœu pieux. On constate que ce sont toujours les mêmes guichets que la ville sollicite. De ce que nous pouvons lire, rien n'est fait pour démarcher les guichets de l'Union européenne. C'est étrange, c'est étrange, j'y viens, j'y viens, j'y viens, j'y viens, j'y viens, j'allais vous faire un compliment Monsieur Mellier, au niveau de l'agglo, je sais qu'un effort est entrepris au niveau de l'agglo, au niveau municipal, c'est peanuts, voilà. Il n'y a rien. Et pourtant, pourtant et c'est vrai, il n'y a aucune ligne en tout cas. Pourtant, il y aurait des sources et programmes de financement sur lesquels la ville pourrait se positionner utilement : des projets d'infrastructures dans les territoires dits fragiles, des projets liés aux requalifications de centres villes qui sont éligibles aux fonds européens, notamment le Fonds européen de développement régional, mobilisable via la région, ou le Fonds social européen. Des Euros sont ainsi investis dans la sauvegarde du patrimoine historique, la préservation de la nature dans la ville, la rénovation énergétique des bâtiments ; il y a aussi des financements thématiques, comme le programme Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs, qui dispose d'1,4

milliard sur 2021-2027. Il paraît que l'Europe est une boussole de la Municipalité : il faut le prouver et aller chercher l'argent communautaire là où il est.

Je ne serai pas plus long et poserai une dernière question. Le rapport cite la création d'une foncière commerce avec une ligne affectée de 500 000 euros, la SEM donc. C'est manifestement en lien avec la revalorisation/revitalisation du centre-ville. C'est un levier potentiellement intéressant, auxquelles de nombreuses villes ont recours, mais on aimerait en savoir plus sur le champ d'application, les modes d'interventions, les priorités, la forme juridique (SPL ? SCI ?), la gouvernance, la programmation budgétaire au-delà de la première année.

Je termine cette litanie de questions et de remarques et je laisse la parole, Monsieur le Maire, à Cécile Prim.

Monsieur Vogel : Madame Prim, vous avez la parole.

Madame Prim : Merci, je vous cite « Malgré toutes les contraintes auxquelles la Ville fait face depuis le début du mandat 2020-2026, la municipalité continue de travailler pour transformer Melun en 2030, le territoire sera métamorphosé. Je ne reviendrai pas sur les contraintes qu'a abordées Monsieur Saint Martin, mais sur cette idée de métamorphose que les melunais mettent quand même beaucoup en doute que ce soit dans les consultations, dans leurs conversations sur les réseaux sociaux. De quelle métamorphose parle-t-on maintenant, tout ce qui est urbanisable, l'a été, maintenant que les commerces n'arrêtent pas de fermer. Il y a quelques conseils municipaux, Monsieur le Maire, vous m'avez répondu que nous avons plus d'ouverture de magasins que de fermetures. Que cela allait donc dans le bon sens. Mais de quels commerces parle-t-on majoritairement ? de burgers, de pizzerias dont la moitié fermeront dans l'année, des ongleries, des cabinets dentaires privés qui poussent partout dont les retours d'usagers sont déplorables. Les commerces ouvrent pour fermer aussi vite sans aucune contrainte. Un restaurant qui ouvre là où il y avait par exemple un commerce de vêtements restera un restaurant ou restera fermé parce qu'une fois la structure changée, cela coûte très cher que de la modifier. Donc idem pour les cabinets dentaires. Ce sera découpé et plus jamais Burton ou Celio ne seront des commerces. Espérons que l'ex Maxi Bazar ne subira pas ce déplorable traitement. Ces commerces sont les signes extérieurs d'une ville qui va mal, d'un désert médical, d'une population paupérisée dont les jeunes essaient de s'en sortir à coup de création de commerces sans l'encadrement qui leur permettrait de faire une bonne étude de marché. Combien de drames et de rêves derrière ces fermetures, combien de sourires ravagés par une fraise vénale. Les familles arrivent mais ne restent pas, les écoles publiques, malgré vos efforts n'offrent pas le cocon pédagogique et structurel rassurant espéré. Les écoles privées sont pleines à craquer des gens effrayés par l'abandon de l'Etat et des collectivités de nos écoles publiques et des enfants. Des airs de loisirs pour les enfants sont inexistantes dans certains quartiers et n'encouragent pas à fuir les écrans. Beaucoup d'enfants n'ont pas de jardin, je le rappelle. Les jeunes sortent peu et ne dites pas encore que nous avons un très bon taux d'espaces verts. Où allez-vous, où vous promenez-vous après l'école ou le week-end. Certainement pas à Faucigny ou au parc de la mairie. Il n'y a rien, pas une aire de jeux digne de ce nom qui prenne en compte tous les âges. Je n'ai jamais vu cela ailleurs, dans aucune ville. Sauf peut-être le jardin de la préfecture que tous les melunais rêvent de pouvoir parcourir, nous aimerions que vous fassiez des démarches en ce sens. Le plan vélo amorcé sans une réflexion urbanistique profonde est indigent et même mensonger, j'en parlerai plus tard. Dans le centre-ville n'est certainement pas l'endroit où il fait bon se promener, faire du shopping, se déplacer de manière récréative. Non notre ville ne sera pas tant que vous ne comprendrez pas qu'il faut arrêter d'urbaniser qu'il faut observer les usages de nos concitoyens, de réfléchir en cohérence et avec la participation de nos habitants, notre

ville ne sera pas un endroit où être un enfant, une personne âgée, une personne à mobilité réduite ne sera un endroit agréable pour ces gens-là, ni désirable. Donc, le T Zen, nous en parlerons à nouveau toute à l'heure, et s'il est nécessaire d'avoir une ligne rapide en site propre, on en convient, il ne satisfait pas les besoins de la Ville en reliant un centre commercial en ne favorisant pas les mobilités douces alternatives, en ayant un parcours problématique près des écoles, en n'offrant pas assez de parking relais. Le patrimoine culturel a souvent été sacrifié à la promotion immobilière, on pense à l'ancien hôpital, à la côte St Liesne, au Prieuré St Sauveur, dont on attend autre chose qu'une sécurisation. Quant aux jeux olympiques, que cela va-t-il nous coûter ? pour quels gains ? Beaucoup de villes, de pays, payent encore leur participation à ce coût dispendieux et égotique. Qu'en retireront les Melunais ? J'apprends aujourd'hui que le lycée de Torcy ferme pour devenir site olympique à 15 jours des épreuves du bac. Vous me direz ce n'est pas Melun, mais on peut se demander quelle surprise nous attend. Ceci étant dit, une ville accueillante, nous ne demandons que cela et que voit-on dans la rubrique dédiée, de la vidéosurveillance au milieu des aides et de la cohésion sociale et de la supposée démocratie de proximité. Cela devra alerter les concitoyens, souriez, vous êtes filmés. Il faut de la prévention, de l'accompagnement, les aides à la jeunesse sont insuffisantes, nous en reparlerons, les centres sociaux ne sont pas assez nombreux et les associations d'aide aux plus démunis, d'aide à la scolarité, ont vu leurs subventions baissées. Vous nous annoncez que ça va augmenter, on sera vigilant. Melun est une ville où 25 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, il faut le rappeler. Il faut donc aller plus loin dans l'aide aux plus démunis, aux familles, plus loin et surtout plus cohérent dans les mobilités actives, dans le maillage des réseaux de transport, plus loin dans l'offre d'espace verts, la préservation de la biodiversité, et l'accès libre et gratuit des publics à des aires de détente naturelle, d'activités ludiques, sportives et culturelles. Plus loin dans la contrainte du type d'ouverture de commerce, sur l'accompagnement de l'existant. Nous avons des doutes avec votre politique que notre cadre de vie à tous soit positivement modifié en 2030 tant il est contraint par des choix passés.

Monsieur Vogel : Merci...

Monsieur Mebarek : On n'est pas sur un, enfin, c'est très intéressant ce que vous dites. Vous partagez, vous contestez certains choix. A vous écouter, Madame Prim, il faut s'enfuir vite, vite, de Melun, prendre ses bagages, sa famille et partir le plus loin possible. C'est une ville qui est aujourd'hui non seulement on n'accueille pas les nouveaux habitants mais on les fait fuir. Franchement, à vous écouter, j'ai envie de me ... Voilà... Maintenant, on est sur un débat d'orientations budgétaires, moi, je veux bien aborder l'ensemble des sujets que vous avez évoqués, ça pourrait nous occuper toute la soirée, voire des journées entières mais moi je vous ai proposé des orientations budgétaires et j'aurais apprécié de votre part, Monsieur Saint-Martin et Madame Prim que vous fassiez des contreproposition d'orientations budgétaires et non pas simplement de critiquer de manière générale, par des propos généraux la politique parce que je pense que ce n'est pas l'exercice en fait. Monsieur Saint-Martin, vous l'avez en partie évoqué, quand vous indiquiez que vous étiez inquiet sur la capacité de la Ville à pouvoir faire face aux chocs, bah oui, comme le pays, comme les entreprises, comme les ménages, comme toutes les collectivités. Qui n'est pas inquiet de pouvoir réussir à assumer de nouveaux chocs. On a assumé le choc de la crise sanitaire, la collectivité, j'entends, on a essayé avec nos moyens de soutenir les melunais, de soutenir ces commerçants, de soutenir les associations avec les moyens que l'on a. malheureusement, on n'a pas les moyens de tout faire. Nouvelle crise, nouveaux effets, cette guerre en Ukraine, l'inflation, les propositions qui vous sont faites et le budget qui sera voté dans un mois ainsi montre la capacité de la Ville à absorber à nouveau ce choc. Alors qu'est ce qui peut se passer ? une guerre nucléaire ? alors,

on ne souhaite pas hein, ou une nouvelle crise sanitaire et en ce moment-là, on assumera, et on verra les impacts que ce nouveau choc aura à la fois sur l'Etat et sur la collectivité et des choix devront être faits en concertation avec l'ensemble du Conseil Municipal, on pourra débattre et puis voir les mesures à prendre pour pouvoir assumer ce nouveau choc. Voilà, aujourd'hui, on n'est pas là. Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est qu'on a assumé le choc sanitaire, on est en train d'assumer le choc de la crise inflationniste très forte. Projetons-nous dans l'avenir, on continue à investir, on n'a pas dégradé nos services, ils sont toujours là, et puis attendons ce nouveau choc et on décidera ensemble de quoi faire. Monsieur St Martin, vous avez évoqué la tarification, à l'instant où je vous parle, le budget sera coté dans un mois, les choses ne sont pas arrêtés. Ce que j'ai indiqué sur la partie tarifs des services à la population, l'impact est somme toute assez réduit, à part les services pour lesquels les tarifs sont très encadrés, très réglementés parce qu'on a des participations de la CAF notamment, les services ouverts à la population, fondamentalement, même si on les augmentait de 200 %, l'impact en termes de recettes pour la Ville serait assez réduit. Donc, le jeu n'en vaut pas forcément la chandelle. Sur la question de la restauration scolaire. Un chantier sera ouvert, d'ailleurs, vous y êtes invité. La première réunion aura lieu lundi soir, et nous avons ensemble depuis quelque temps, la possibilité de revoir la tarification non pas qu'il faille aller rechercher des recettes supplémentaires pour assumer d'éventuels chocs, ce n'est pas le sujet, mais c'est plutôt de reconsidérer la grille tarifaire telle qu'elle existe et corriger peut-être, les effets de bord que cette grille projette aujourd'hui. Donc, la question des tarifs, je ne vous annonce pas forcément de mauvaises nouvelles dans le cadre du vote du budget hein. Qu'est-ce qu'on a également évoqué oui, les appels d'offre et le fait que pour faire face à cette rigueur, on dégraderait les prestations et donc la qualité du travail fourni par les entreprises qui seraient sélectionnées. Non, clairement la réponse est non, dans tous les investissements, dans les équipements, qui sont produits par la Ville, il faut quand même reconnaître que l'on produit de la qualité sur nos investissements. Après on pourra discuter sur ces investissements, même si on est tous d'accord pour dire construire une école, c'est bien après on peut débattre de l'opportunité du cinéma ou pas après j'ai pas très bien compris quand vous avez évoqué le cinéma, si vous étiez contre ou pour, voilà très bien ; mais en tout cas, on peut vous rassurer sur la fait que on s'assurera systématiquement que la qualité des équipements qui sont produits et mis à la disposition des melunais soit toujours au rendez-vous quitte à ne pas faire d'autres dépenses sur d'autres sujets qui ne sont pas encore lancés. Mais ce qui est aujourd'hui dans les tuyaux, les appels d'offres qui sont faits, l'objectif n'est clairement pas de dégrader la qualité. Et le cinéma qui sera livré sera un cinéma de qualité et on s'en satisfera tous lorsqu'il sera d'usage. Les économies, vous avez évoqué, l'usage de logiciel libre, je ne suis pas sûr que cela nous fera gagner beaucoup d'argent. Après, il vous aura pas échappé que les collectivités publiques font face à des cybers attaques de plus en plus violentes et je ne suis pas certain qu'en ayant recours à des logiciels libres ce soit de nature à nous prémunir de ces attaques. Je ne suis pas certain ; donc mieux vaut payer des logiciels sous licence qui nous assure un niveau de sécurité minimum, ou maximum ça dépend de comment on peut le prendre. Sur la SEM, laissons, peut-être que Baytir pourra en dire un mot après, l'outil lorsqu'il sera créé, est-ce qu'on adhère à une SEM qui existe, ou est-ce qu'on fait une SEM, quels sont les partenaires, à ce stade, rien n'est encore arrêté, Baytir, à la limite, tu peux intervenir tout de suite.

Monsieur Thiaw : Pour la SEM, il faut comprendre que c'est une société avec un capital qui sera conséquent ; donc Monsieur Mebarek vous a dit toute à l'heure, qu'il y avait 500 000 euros mobilisés par la Ville, l'objectif c'est de mobiliser beaucoup plus par le biais de la Banque des territoires et de la Caisse des dépôts et des privés. Nous sommes au stade de l'étude de faisabilité, parce que pour faire venir ces gens-là qui mettront de l'argent, dans

cette société, il faut que l'on puisse prouver qu'il y a une rentabilité. Donc on est accompagné, il y a une délibération qui a été adoptée il y a deux conseils de cela. Nous sommes accompagnés par la fédération des SEM pour justement poser l'étude de faisabilité nous permettant d'organiser de manière optimale cette société qui est une société dont le capital est à chercher à l'extérieur.

Monsieur Mebarek : Merci Baytir, Monsieur Saint-Martin, vous avez également évoqué, alors ça fait bondir Henri Mellier, les fonds européens, mais bien entendu, on est le territoire, Melun Val de Seine, est le premier utilisateur des fonds européen au niveau de la Région Ile-de-France, les premiers. Sur la précédente programmation ITI, donc Fond européen, le guichet qui avait été constitué au niveau de l'agglomération vraiment très compétente a permis de récupérer un niveau de financement, 7 millions d'euros, ça nous a permis d'inaugurer, de créer des maisons médicales, à Dammarie, à La Rochette, ça a permis de créer des dispositifs de soutien à la création d'entreprises, la rénovation thermique des bâtiments. Sur la nouvelle programmation qui s'ouvre en 2022 jusqu'en 2027, je crois, Henri, 2028, l'ambition est encore plus forte avec des enveloppes plus importantes. Je vous rassure la Ville, à travers le bras armé de l'agglomération, sera demandeur de ces fonds européens. Mais cette compétence, elle est à l'agglomération, c'est l'agglomération qui est le guichet pour aller constituer les dossiers et récupérer ces fonds. Comment ? Les fonds européens FEDER, FSE sont aujourd'hui fléchés, l'union européenne les attribue à la Région, elle-même sollicite les agglomérations pour constituer des dossiers à l'échelle des territoires, c'est plus optimal pour avoir des projets intéressants et donc toutes les villes proposent au bureau de l'agglomération des projets, l'agglomération les instruit, accompagne les communes à enrichir leur dossier puis l'agglomération va défendre ces dossiers sur le bureau de la Région. A la fin, on est choisi, on a les crédits, mais l'argent qui est versé par l'Europe via la Région, au bout du bout il atterrit dans les communes. La très grande majorité des opérations financées par l'Europe dans la précédente campagne au bout du compte, elles ont été fléchées vers les communes. Quand je parle d'une maison médicale à La Rochette ou à Dammarie, eh bien c'est la commune in fine qui en profite. A Melun, la rénovation thermique des bâtiments des logements sociaux Calmette, c'est Habitat 77 et donc des melunais qui en ont profité. Sur la Nouvelle programmation, on a une très forte ambition en matière de géothermie avec, c'est l'un des axes que l'Europe encourage. Vous verrez que l'agglomération va être très ambitieux dans le développement de notre réseau de géothermie et donc la Ville de Melun, la géothermie, ça fait 50 ans hein, on a été les précurseurs et on continuera. Encore un sujet meluno-melunais, le parc Faucigny Lucinge, et dedans, l'aménagement de ce parc avec des sommes assez conséquentes qui sont proposées sont également inscrites dans la nouvelle programmation ? Donc, on ne peut pas avec Henri, vous laisser dire que on ne regarde pas du côté de l'Europe pour avoir des subventions. Après sur l'intervention de Madame Prim, c'était vraiment général, moi ce que je résume c'est qu'il faut vite s'enfuir et surtout pas rester, je ne suis pas du tout, Madame Prim, je suis désolé, mais alors, effectivement tout n'est pas parfait, à Melun, comme en France, il y a toujours des choses à améliorer, on a conscience également des difficultés du commerce, on a conscience des difficultés sociales des melunais, on a conscience des difficultés dans certains domaines, mais pour autant cela ne veut pas dire qu'il faut tout voir en noir et voir le verre à moitié vide et ne pas considérer tout ce qui est malgré tout positif dans la ville en termes de à la fois d'investissements et de politique. Après je terminerai juste par un élément, alors je sais, ça va hausser le ton, dire que c'est n'importe quoi, mais simplement, il y a une semaine, le Journal du Dimanche a classé la Ville de Melun à l'échelle du Département comme 3^e ville où il fait bon vivre, alors, bien entendu, Melun, ça a bien changé, j'y suis dans cette ville depuis 48 ans, je la connais, Melun ça a bien changé, ce n'est plus ce que c'était, mais la Ville évolue comme le pays évolue. Et si la Ville de Melun est classée 3^e en terme de qualité de vie, les critères,

c'est pas uniquement le critère, Madame Prim, est-ce qu'on a un parc pour enfant à 20 mètres de mon domicile ou est-ce que j'ai la bonne....voilà, c'est un ensemble de critères, pour obtenir un bon classement, il faut avoir une offre éducative, une offre de santé, un accès à l'emploi, un accès à l'enseignement supérieur que beaucoup de villes sur le département et en région n'offre pas. Voilà, moi, ça, je m'en satisfait, j'en suis très heureux, alors, moi, je vois le verre à moitié plein, la partie qu'il faudra remplir, on va avec vous essayer la remplir davantage, mais de grâce, ne noircissons pas le tableau s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Merci Kadir, Madame Gillier,

Madame Gillier : Oui, alors, je vais essayer de parler dans le cadre de ce débat, on voit bien que c'est complexe et du coup, les interventions peuvent être aussi assez longues. Avant de rentrer dans le cœur du sujet, j'aimerais bien savoir sur le FSE, alors ce n'est peut-être pas tout à fait le lieu, mais j'ai trouvé que 7 millions ça faisait peu malgré tout par rapport que l'on peut avoir ailleurs, dans d'autres secteurs, j'aimerais en fait savoir le taux d'intervention du FSE, à combien le FSE intervient

Monsieur Mellier : Le FSE et le FEDER sont intervenus à hauteur de 50 %. Et là dans la nouvelle réglementation européenne, pour la Région IDF, qui est la région la plus riche, ils ont baissé le taux d'intervention à 40 %.

Madame Gillier : Donc on est bien dans le cadre de la Région. Du coup c'est beaucoup plus clair. Merci. On voit quand même que les orientations budgétaires se passent dans un cadre où il y a une hausse très importante de l'inflation, vous l'avez dit, mais aussi de la masse salariale. Ça fait quand même 1,56 million d'un côté et 1,8 de l'autre. Et que ces éléments viennent se répercuter sur l'année qui vient et que dans ce contexte-là, vos orientations restent inchangées et cela interpelle sur comment tout cela peut être pleinement viable dans le temps d'un point de vue économique. On voit qu'il y a des investissements dans les écoles et dans les crèches. Ce qui est plutôt très bien, des investissements sur le cadre de vie et sur la transition écologique pour dessiner l'avenir d'un Melun durable ; quelques éléments, sans doute pas suffisant, sur le commerce et l'attractivité commerciale qui est bien un enjeu essentiel pour Melun, on veut bien le partager, des éléments sur la citoyenneté, la démocratie et la sécurité, on voit que vous projetez de déployer des caméras supplémentaires, on a une délibération, vous avez été chercher des fonds de la Région, dont ce n'est pas forcément dans son cœur d'activité mais n'empêche pour remplacer des caméras existants par des caméras full HD et que vous avez prévu de renforcer les missions de police de proximité pour mieux lutter contre la délinquance et favoriser le dialogue avec la population, la grande question, c'est avec quels moyens vous allez faire ça en 2023 déjà et avec qui ? est-ce que ces missions vont être uniquement déléguées à la police municipale ou est-ce qu'il y a pas d'autres investissements, sur d'autres secteurs associatifs dont on voit d'ailleurs qu'en dehors de ce qui relève de l'action sociale, vous baissez les autres subventions à d'autres associations, y compris les associations sportives ou qui sont dans le champ en tout cas qui peuvent intervenir dans l'éducation des jeunes melunaises et melunais et du coup, il y a quelque chose qui apparaît un petit peu incohérent. Afin d'atteindre cette ambition, l'année 2023, vous indiquez qu'elle devrait mettre en œuvre ce plan d'actions tout en renforçant l'exigence de solidarité dans cette période de forte inflation qui fragilise beaucoup les melunais et ça on en est tous bien conscients mais maintenant comment est-ce que vous allez mettre en œuvre en 2023 cette solidarité ? on voit que la subvention au CCAS, elle est reconduite à l'identique. Elle est reconduite à l'identique dans un contexte où les foyers les plus en difficulté se ramassent en pleine tête, un niveau d'inflation absolument terrible et que l'on voit bien qu'il faudrait

renforcer les crédits des CCAS au-delà de donner plus d'argent 40 000 euros à des associations qui agissent dans le lien social, il y a la politique directe de la Ville passe par le CCAS, il aurait été bon quand même d'augmenter les subsides qu'on leur donne. C'est que 427 000 euros, l'action sociale. C'est, vraisemblablement, pas suffisant.

Ensuite, je vais rentrer un petit peu sur la structure et la gestion de la dette. On a une épargne qui s'élève à 7,3 millions et le remboursement du capital de la dette qui représente 4,92 millions d'euros est bien couverte par cette épargne. On voit que l'épargne nette de 2022 est positive, je reprends vos termes de l'ordre de 2,36 millions d'euros et permet de participer au financement des investissements en évitant le recours à l'emprunt, mais enfin l'épargne nette est en baisse de plus de 50 % donc ce qu'on se dit c'est que quand même la capacité d'autofinancement, elle baisserait de moitié en 2023, comment vous pouvez mettre en œuvre, exécuter les actions que vous avez prévues au même rythme sans recours à un emprunt qui serait un peu plus important que ce que vous nous affichez. Ça c'est une question qui apparaît à la lecture des éléments budgétaires que vous nous avez donnés. Ensuite, je suis désolé, c'est un peu fouillis parfois, nous avons, on voit que sur l'annuité de la dette, intérêts, plus remboursement du capital, ça représente pour le budget de la ville 207,31 euros par habitant on voit qu'il s'établit à 219 euros par habitant, on voit qu'elle augmente de 5,71 % donc le montant de la dette, elle augmente quand même pour les habitants. Ça augmente bien. Vous ne pouvez pas dire que... eh bien si on passe par Melunais de 207 à 219 euros, faudra m'expliquer si ce n'est pas une augmentation. C'est l'annuité, mais c'est rapporté au nombre d'habitant. Donc la dette augmente. Donc d'accord, moi je veux bien que vous dissociiez les deux. Mais on ne peut pas dissocier les deux, le capital et les intérêts. Et le reste... Vous me répondrez à la fin, ce sera d'autant plus clair, parce que là, sinon cela risque d'être un peu compliqué. Ce que l'on voit aussi, c'est qu'après l'année 2021 où on a une capacité de désendettement qui est en dessous des 10 années, en 2022, on voit une augmentation du nombre d'année pour rembourser la dette par l'épargne et il faut 12 années et demi. Certes, on sait qu'il y a des évolutions, que le montant pour emprunter et les taux d'emprunt sont supérieurs, mais on voit quand même que ce n'est pas à ce point-là aisé de gérer. Ensuite, je vais revenir sur... on voit aussi d'une certaine manière qu'il y a, ah oui, sur les dépenses, mais Monsieur Saint-Martin l'a déjà dit, que vous voulez réduire les dépenses en mettant systématiquement en concurrence les fournisseurs, et en privilégiant le moins disant, c'est embêtant d'avoir l'abandon de l'achat entre autre respectant le développement durable ou les normes de développement tout court et de respect des travailleurs. Ça c'est très, très gênant, politiquement, on ne peut pas dégrader son environnement, la responsabilité sociale ce n'est pas que pour les entreprises, elle est aussi pour les entreprises publiques, en tout cas pour les fonctions publiques. Je ne vais revenir sur les 60 000 euros qui ont enlevés sur les associations sociales, je pense que c'est une erreur, et enfin, je vais reparler des JOP, si je partage beaucoup de ce qu'ont dit, Monsieur Saint-Martin et Madame Prim, je ne partage pas, il manque le P au JO, c'est les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et que dans les travaux de remise aux normes internationales, c'est formidable maintenant j'aimerais savoir comment les athlètes vont arriver jusqu'aux lieux d'entraînement et d'autant t que dans une autre délibération dont on apprend, on nous demande de prolonger le délai de mise aux normes sur l'accessibilité et là vraiment, vraiment, vraiment, c'est embêtant, ça pose un problème, voilà, c'est très incohérent.

Monsieur Vogel : Vous avez terminé ? Kadir.

Monsieur Mebarek : Sur Madame Gillier, vous avez oublié des chiffres sur la politique sociale. Vous dites que le soutien à la politique sociale c'est 427 000 euros, ça c'est le CCAS, vous avez dit à un moment donné que la politique sociale c'est 427 000 euros, effectivement

pour le CCAS, le budget 2022 a été reconduit, mais comme on le fait systématiquement, au budget on rajoute des crédits pour faire face aux demandes supplémentaires entre le vote du budget et le budget supplémentaire. Donc, rassurez-vous, la Ville continuera à apporter son soutien au CCAS pour faire face aux besoins de la population. On se donne rdv au vote du compte administratif, ce sera l'année d'après, mais on sera à 427 000 euros parce qu'on aura sans doute rehaussé dans le cadre du BS les demandes du CCAS. Après, ce que vous oubliez de dire c'est qu'au-delà du CCAS, l'ensemble des associations intervenant dans le champ social, je mets de côté les services qui interviennent dans le champ social, les centres sociaux, par exemple, l'éducation dans une certaine manière, le service des sports dans une autre manière, la culture, chacun dans son champ d'action intervient également en direction de public en difficultés. J'ai indiqué qu'on allait renforcer les moyens octroyés aux centres sociaux, au travers de leurs dépenses de fonctionnement, donc leur budget de fonctionnement, mais également des dépenses de personnel, je crois que c'est 6 agent supplémentaires pour les centres sociaux en 2023. Mais à côté de ça, il y a le CCAS, mais il y a aussi, et vous avez oublié de le dire, les associations. Et pour les associations, je l'ai dit, en 2022, ces associations qui interviennent dans le champ social (Croix rouge, Secours populaire... c'était 103 000 euros, et on a décidé de passer à 140 000 euros). Alors vous me direz ce n'est pas suffisant, peut faire mieux, mais déjà pas mal, on passe de 103 à 140 000 euros, on va sans doute, augmenter la subvention du CCAS dans le cadre d'un BS, on a également augmenté les moyens des services qui interviennent dans le champ social, donc voilà, sincèrement Mme Gillier, compte tenu de tout ce que l'on fait dans d'autres champs de notre politique, on n'a vraiment pas de leçons à nous donner sur notre effort en matière de solidarité. Sur le sujet de la dette, toute à l'heure, j'avais commencé à répondre, mais là je vais répondre, oui, la dette, elle a baissé, par rapport à 2022, depuis 2016, elle baisse tous les ans, alors en 2022, ça a baissé moins mais elle a quand même baissé, il suffit de regarder, vous l'avez dans la présentation, l'encours de la dette, il est de 95,9 en 2022, et en 2016 il était de 96,3 et en 2023, il continuera de baisser on passera à 95,6, alors ça baisse un petit peu, mais ça baisse. On ne peut pas dire que la dette ne baisse pas. Après le chiffre que vous avez évoqué toute à l'heure, c'est l'annuité de la dette c'est-à-dire le remboursement tous les ans de ce que nous coût cette dette, le capital et les intérêts de la dette par habitant, effectivement de 207 euros par habitant à 279 par habitant. Lorsqu'on prend par an, ce que l'on rembourse par an, en capital et intérêts, parce que la charge financière des intérêts, on l'a dit, toute à l'heure, en indiquant que les droits de mutation ont baissé, parce que le recours au crédit était plus compliqué pour les ménages eh bien la charge des intérêts est également plus compliquée pour la Ville. Mais son niveau de dette n'a pas augmenté, le capital de la dette, il est en baisse. Il continuera à l'être en 2023. Et je m'étonne d'entendre, à la fois Monsieur St Martin et peut-être, vous-même nous reprocher aujourd'hui d'avoir une dette qui n'est pas maîtrisée alors qu'elle l'est hein, bah elle l'est, elle l'est de 10 millions de réduction de la dette entre 2016 et maintenant, c'est pas neutre, Monsieur St Martin. C'est un vrai effort alors même qu'on a investi lourdement depuis 2016, on n'a pas arrêté d'investir, on a construit des écoles, des équipements, et en même temps on a réduit la dette de 10 millions et je me rappelle des échanges du côté gauche de l'Opposition, nous disant que la dette c'est pas grave au contraire, il faut s'endetter, c'est pas forcément un gros mot et là, c'est marrant, vous dites l'inverse, elle est pas maîtrisée alors qu'elle est vraiment maîtrisée. Voilà. Après je ne vais pas revenir maintenant sur la problématique de l'ADAP et de la mise en accessibilité, vous l'avez entrepris au travers du sujet des JO, c'était malin d'aller sur ce sujet à travers les JO, maintenant, peut-être que Pascal pourra compéter le propos. On a un programme, la loi, l'Etat nous impose un programme d mise en accessibilité, sous contraintes, si on le fait pas on a des contraintes de l'Etat, l'Etat avait déjà lui-même reporté les échéances et donc dans le cadre de ce plan de mise en accessibilité et compte tenu de notre programme, on ne peut pas dire qu'on

investit pas sur l'accessibilité. On a des travaux sur des bâtiments publics que l'on rend plus accessibles, je parlais de l'Espace St Jean, la crèche des Dauphins, la voirie des Mézereaux, après effectivement, on a un programme très conséquent, hors sujet d'accessibilité, donc il conviendra d'interroger ce programme d'investissement à l'aune de ce sujet d'accessibilité. On a encore trois de mandat, s'il faut modifier les cases sur les priorités d'investissement pour respecter l'ADAP, on le fera. Mais il ne faut pas dire, on a mis toute à la fin le sujet de l'accessibilité parce qu'on a rien fait du tout sur ce sujet. Ce n'est pas vrai. On a fait, ça ne va pas aussi vite que ce que l'on a prévu, parce qu'on a beaucoup d'investissements, donc tout est question d'arbitrage et on a encore 3 ans, on aura l'occasion d'en discuter.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors plusieurs choses, même si déjà plusieurs choses qui ont été dites. Déjà pour commencer, vous me faites doucement rigoler quand vous parlez de la dette, parce que quand il s'est agi du « quoi qu'il en coûte » on a fait passer la dette de la France à 100 % à 130 % sans aucune difficulté, et maintenant, tout à coup, il faut revenir à une politique de rigueur budgétaire parce que il faut pas trop exploser les critères qui nous ont été présentés jusqu'à présent comme des critères absolument infaillibles et que l'on ne pouvait en aucun cas se défaire puisqu'il faut quand même le dire les 130 % de la dette de la France c'est l'équivalent de la dette de la Grèce au moment où la Troïka a censuré la Grèce hein. Donc, juste pour dire que mes critères qui étaient inconcevables il y a 10 ans, aujourd'hui, on les a franchis très tranquillement pour payer le « quoi qu'il en coûte », donc le rapport des néolibéraux à la dette, il est à géométrie variable et il dépend essentiellement de leurs intérêts et les français l'ont bien compris, les françaises aussi comme ils ont bien compris qu'il s'agit maintenant de la leur faire payer cette dette à travers le retour de l'austérité budgétaire et en particulier la contre-réforme sur les retraites que Madame Melot sénatrice melunaise vient tranquillement de votre l'article 7 cette nuit au Sénat, très tranquillement, que les Melunais et les Melunaises le sachent quand même. Alors on va pouvoir venir au budget de la Ville de Melun et à ce débat auquel vous nous invitez. On a le sentiment que vous avez appuyé sur l'accélérateur des politiques néolibérales jusqu'à présent qui consistait à faire des investissements inutiles, climaticides, sociocides, mais je vais en revenir. Maintenant vous vous dites, mon Dieu, là si on continue comme ça, ça va devenir effectivement très compliqué de vivre à Melun parce que l'augmentation inconsidérée de la pauvreté juste un chiffre, je le rappelle, 25 % de la population melunaise vit sous le seuil de pauvreté, c'est 6 points de plus que la moyenne en Ile de France, c'est une des villes les plus pauvres de France, une des villes les plus pauvres d'Ile de France. On atteint des taux de pauvreté qui sont comparables à des villes dans d'autres départements bien plus pauvres que le nôtre. Et là vous vous dites si on continue comme ça, il va y avoir de vie, de stabilité, dans notre ville, donc, il faut qu'on freine un peu ces politiques d'austérité, de rigueur budgétaire qui veulent dire que l'on soustrait des revenus aux gens par l'intermédiaire de l'Etat, ce que l'on a appelé l'Etat providence, c'est-à-dire d'une politique sociale qui rétablit un tant soit peu les inégalités de richesse dans notre pays et on met de l'argent sur de l'investissement essentiellement inutile. Alors revenons sur les investissements que vous avez faits ces dernières années. Vous nous parlez de l'école et de l'éducation et à chaque fois on a droit à la même rengaine, la jeunesse, l'éducation, l'école, c'est la priorité numéro 1 de ce mandat, et l'essentiel, je le redis encore, et les projections que vous venez de donner le prouvent, l'essentiel des investissements que vous avez consentis dans les écoles et dans la politique d'éducation, c'est la construction d'une nouvelle école dans l'Ecoquartier et l'amélioration d'une école qui sera bien plus petite que ce qu'elle va devenir c'est-à-dire l'école Decourbe. Par contre, l'école Jean Bonis, verra finalement en 2023 ses toilettes rénovées quand ça fait 30 ans les parents d'élèves le

demandent. L'école Jules Ferry, on va commencer peut-être les études pour la rénovation de l'école Jules Ferry, ce que l'on voit, c'est toujours la mm chose, le mépris des catégories populaires, le mépris des quartiers populaires dont vous n'avez rénové les écoles depuis des années, et un investissement dans des écoles nouvelles au service de qui, au service de populations nouvelles que vous avez fait venir à Melun pour faire quoi, pour générer des recettes fiscales par des droits de mutation, là on va y revenir aussi, parce que ça c'est un des grands points aveugles de votre politique budgétaire et qui montre à quel point vous vous êtes trompés les années précédentes dans ce que vous avez projeté, c'est que finalement ce marché immobilier dont vous aviez parié qu'il allait évoluer en s'améliorant, il se grippe et vous ne pouvez plus prévoir des droits de mutation plus important que ce que vous prévoyiez à l'époque. Donc, vous avez créé le nouveau quartier, des nouveaux quartiers, vous avez mené des politiques de construction immobilière extrêmement agressives qui a abimé la Ville et qui a abimé son environnement et pour quoi faire, vous vous êtes adonné à un jeu de bonneteau qu'on voit un peu partout en Ile de France qui consiste à faire venir des populations du 91 et du 93 dans des endroits un tant soit peu moins dense et qui permettrait peut-être que ces populations vivent un peu mieux alors mm que la population francilienne elle n'augmente. Elle est stable, voire mm elle perd des gens parce que les gens savent qu'il est de plus en plus difficile de vivre en Ile de France. Qui sont les gens qui viennent aujourd'hui vivre dans ces nouveaux quartiers que vous avez construits, des gens qui vivaient déjà en Ile de France et vous avez pour ça investi de l'argent qui est payé effectivement par la collectivité par l'ensemble des melunais qui paient ces investissements aujourd'hui que vous faites. Des investissements qui sont pris sur quoi, qui sont sur du fonctionnement, qui sont pris sur un politique sociale digne de ce nom qui effectivement répondrait à l'augmentation de la pauvreté à Melun et les difficultés dans lesquelles sont mis les gens de plus en plus non seulement par votre politique mais également par la politique du gouvernement que vous soutenez parce qu'il faut rappeler ici que Monsieur Vogel soutient Monsieur Macron qui aujourd'hui fait voter la contre-réforme des retraites en utilisant des subterfuges anticonstitutionnels, l'article 47-1 voire on s'attend à ce qu'il utilise pour la énième fois, la onzième fois l'article 49.3. Donc, il faut rappeler tout ça. C'est-à-dire que d'un côté, vous promouvez une politique qui rend les gens plus pauvres et de l'autre côté, vous privez les services sociaux et l'Etat providence les moyens qui permettent de répartir la richesse. Vous nous avez dit toute à l'heure, trouvez-moi des sources de financement nouvelles, proposez, faites des propositions puisque vous critiquez la politique que nous menons. Nous avons été contre la baisse de la taxe foncière. Souvenez-vous, nous vous avons dit que c'était une erreur de baisser la taxe foncière, vous baissez cette taxe ça ne va pas concerner que les propriétaires. Les propriétaires sont minoritaires à Melun, la pauvreté parmi les propriétaires c'est 7 %, la pauvreté parmi les locataires c'est 30 %, en baissant la taxer foncière, vous menez une politique antisocial et inégalitaire, vous avez baissé deux fois de suite la taxe foncière et aujourd'hui vous continuez à considérer que vous devez geler la fiscalité foncière alors que là encore en faisant cela vous avantagez la mm catégorie sociale c'est à dire toujours la catégorie sociale la plus privilégiée de la Ville au détriment des catégories les plus pauvres que vous malmenez de manière systématique, comme je viens encore de le montrer à propos des écoles. Et puis, quel aveuglement, dans la politique que vous avez mis en œuvre, ça fait presque...

Monsieur Vogel : Parlez un petit peu moins fort ou bien...on a du mal à vous suivre et à absorber ce que vous dites. Allez-y

Madame Monville : ça fait presque... mais il y a de quoi. Je vous assure que quand ça fait presque 10 ans que l'on siège à ce Conseil Municipal et que l'on a dit toutes ces choses-là, je

ne sais combien de fois, il y a de quoi être un peu exaspéré, à force de les répéter. Une partie de l'augmentation des dépenses de la Ville, une partie substantielle sont des dépenses d'énergie. Combien de fois, ici, encore au dernier conseil, à l'avant dernier, à l'avant avant dernier, Combien de fois, nous vous avons dit qu'une des choses, avec Monsieur Bourquard, en particulier, qu'une des choses qu'il est essentiellement de faire, c'est justement de prévoir l'augmentation des sources fossiles et carbonées des énergies. On vous l'a dit pendant dix ans, pendant dix ans, on vous a dit qu'il faut équiper les bâtiments publics de photovoltaïque, on vous a dit qu'il faut investir dans la géothermie, il faut développer des alternatives aux énergies carbonées. On en est arrivé aujourd'hui en 2023 exactement à là où on en était en 2014 quand j'ai été élue dans ce Conseil Municipal. Maintenant vous nous dites ce que nous avions prévu il y a 10 ans et pour lequel vous n'avez jamais, absolument jamais rien fait et tout à coup, vous découvrez l'eau chaude et vous allez changer l'éclairage public en mettant des led. Mais ça paraît tellement dérisoire. Bien sûr, qu'il faut faire ça, mais ça paraît tellement dérisoire au regard de ce qu'il faudrait faire et de ce pour quoi, nous vous avons avertis. Donc on ne peut pas dire que vous n'étiez pas. Ensuite, vous nous dites on va donner un peu plus d'argent à la politique sociale de la Ville, donc on va passer de 103 à 140 000 euros, mais là étonnamment ce chiffre, il n'est pas rapporté au nombre d'habitant à Melun. Vous oubliez de préciser que le nombre d'habitant augmente à Melun et que les difficultés économiques des habitants qui arrivent d'ailleurs ne sont pas anecdotiques, qu'à l'Ecoquartier par exemple, beaucoup d'habitants rencontrent des difficultés économiques qui fait qu'ils vont être concernés par les politiques publiques que vous allez mettre en place, donc qu'en réalité, la politique sociale dans la ville, elle stagne. Et en plus, vous déshabillez Pierre pour habiller Paul, ou l'inverse, peu importe, c'est-à-dire que vous allez enlever de l'argent à des associations sportives pour le donner à des associations que vous définissez comme étant des associations du champ social. Mais le sport dans une ville, ça fait partie du champ social, le sport soutenu par une municipalité ça fait pas partie du champ social ? J'ai été membre pendant 10 ans de l'équipe d'athlétisme de la Ville, je peux vous dire que le travail des associations sportives auprès des populations les plus pauvres et les plus précaires est un travail essentiel, fondamental, aujourd'hui vous retirez de l'argent à ces associations pour le mettre à des associations que vous définissez comme étant des associations du champ social. C'est une méconnaissance totale des mécanismes de l'exclusion sociale. Parce que pour prévenir l'exclusion sociale, il faut plus de sport, plus de culture, plus d'animation, il ne suffit pas seulement d'essayer de réparer, il faut aussi prévenir. Aujourd'hui, vous vous dites, Mon Dieu, il y a le feu à la maison, il faut un tant soit peu réparer, mais le feu qui a mis le feu à la maison ? qui a mis le feu à la maison ? Depuis 47 la Ville est gouvernée par la droite, qu'elle soit macroniste ou qu'elle soit les républicains, c'est la même chose. Le sénat vient de nous le démontrer cette nuit. Depuis 47, la ville est gouvernée par la droite. Depuis 47, qu'a-t-on vu, une ville toujours plus divisée, une ville où les populations les plus pauvres sont toujours plus ségréguées, une ville où la politique sociale est le parent pauvre, une ville aujourd'hui où les investissements qui ont été faits ont détérioré notre accès à notre nature et l'ont rendu plus vulnérable à la pollution de l'aire. Pollution de l'air, contre laquelle, vous avez fait quoi ? En 2020, il y avait une étude du Monde qui démontrait que Melun était la 4^e ville où les familles dépensaient le plus d'argent parce que la pollution de l'air leur coûtait le plus d'argent. Vous avez fait quoi depuis, vous avez amené des gens, des voitures supplémentaires, vous n'avez rien fait finalement, vont commencer les travaux du T Zen que tout le monde conteste parce qu'il est mal foutu, il passe par des artères où il devrait pas passer comme la rue Saint Aspais et là aussi, on vous avait fait des tas de propositions pour éviter les inconvénients qui vont se mettre en place alors qu'on a besoin de bus en site propre. Vous rendez impopulaire la seule mesure que vous prenez en faveur de la pollution de l'air, vous réussissez à la rendre impopulaire, c'est quand même incroyable quoi et il y a aucune politique

d'incitation véritable écologique à prendre le vélo, à prendre, à marcher, etc... tout est tenu, tout est marginal, tout est fait sous forme de communication. Je vais finir, je reprends mon souffle pour terminer. Juste en conclusion, parce que voilà, il faut conclure. Chaque année, vous nous présentez.... Ecoutez, merci, moi je vous inflige mon discours sur vos orientations budgétaires une fois par an, vous, vous nous affligez par la politique que vous menez depuis 10 ans, moi ça fait quinze ans pratiquement que je vis à Melun et 10 ans que je suis élue dans ce Conseil Municipal mais je pense que des hommes et des femmes de Melun pourraient dire 60, 70, 80, 90 ans et pour avoir discuté avec nombre d'entre eux, ça fait des décennies que vous affligez la population melunaise par ces politiques néolibérales qui mènent nulle part à part enrichir des promoteurs immobiliers sur le dos de notre ville mais qui ne font pas de bien à la population melunaise qui elle s'appauvrit et alors mm que la cohésion sociale dans notre ville est de plus en plus compliqué difficile parce que vous y avez creusé les inégalités et en plus, je terminerai la dessus parce que je suis une écologiste et vous le savez, je me suis toujours battue la dessus, vous avez aujourd'hui rendu la ville nettement moins capable de résister aux crises écologiques qui se profilent sécheresse, canicule. Votre bilan, il n'est pas mauvais, il est extrêmement mauvais.

Monsieur Vogel : Merci, Kadir

Monsieur Mebarek : on n'est pas à l'heure du bilan Madame Monville, on est à l'heure des orientations budgétaires. Après, non mais 45 ans, excusez-moi, puis vous avez, oui, c'est sûr, en 47, on était là et on était en train de faire l'orientation budgétaire, faut quand mm pas exagérer. Effectivement qu'on puisse mettre sur le dos de la municipalité quasiment 80 ans de politique il ne faut pas être excessif. Là encore je ne répondrai pas, on est habitué Madame Monville à vos discours misérabilistes, là vous avez encore dépassé Madame Prim en termes... je vais me flinguer. Là franchement la Majorité essaie d'avoir une politique équilibrée. Vous la considérez comme de droite, c'est une politique que l'on estime juste qui traite à la fois des enjeux d'éducation, de culture, de sport, des enjeux sociaux, ne voir la Ville de Melun uniquement qu'à travers ce prisme des difficultés sociales grandissantes, qui se multiplient, qui sont insurmontables, ça suffit, ça suffit, alors c'est votre clientèle, votre idéologie, mais les discours d'emphase sur ce misérabilisme, non trop peu pour nous, on essaie d'être dans l'équilibre, la population melunaise, ce n'est pas 25 % de la population vivant sous le seuil, eh bien il y a 100 % de Melunais et nous la Majorité, on essaie de répondre aux attentes des 100 % de Melunais et dans les 100 %, il y a les 25 % et il y a les autres. Peut-être que vous vous adressez à ces 25 % mais une politique publique c'est répondre aux attentes de l'ensemble des habitants quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle, du plus pauvre au plus riche et moi, j'arrêterai là parce que je ne vais répondre à tout ce que vous avez dit.

Madame Monville : C'est absolument scandaleux que vous parlez de clientèle. Vous, vous avez peut-être une clientèle avec votre costard cravate là, mais moi, je n'en ai pas. Mais si vous voulez qu'on s'attaque, on va s'attaquer..., moi je n'en ai pas, moi, j'en ai pas... Par ailleurs, j'ai pas envie de me suicider, mais j'ai envie de me battre et de me battre contre les gens qui mènent la politique que vous menez.

Monsieur Vogel : Madame Monville.... Henri sur les écoles

Monsieur Mellier : Sur les écoles, je ne sais pas où sont les quartiers populaires. Parce que l'Almont, c'est un quartier populaire, les Mézereaux, c'est un quartier populaire, Beauregard, c'est un quartier populaire ou pas Madame Monville ? Non attendez, la question je vous la

pose, non mais attendez, vous, vous avez une sorte d'illumination parce que vous pensez qu'on appuie sur un bouton et d'un seul coup tout ça est fait. Je vais vous dire un mot sur ce que vous avez dit et qui est historiquement faux. Moi, je connais particulièrement bien l'histoire de la Ville de Melun, et l'histoire en 1945, comme vous dites, d'abord ce n'était pas la droite, c'est les radicaux etc... quand je suis arrivé dans cette ville en 1977, Madame Monville, il y avait encore dans le budget de la Ville des dommages de guerre, vous savez ce que ça a coûté à la Ville de Melun, vous savez il y avait plus de pont, il y avait plus rien, moi, quand j'étais pion à Saint Aspais il y avait encore le pont de Patton, alors arrêtez de me raconter des blagues parce que franchement cette ville, elle a été reconstruite d'abord. Les logements sociaux, ça été une des premières villes d'Ile de France à mettre en place des logements sociaux et notamment partout. Et qu'est-ce qui s'est passé en 1962 quand il a fallu accueillir la totalité des rapatriés, des harkis, c'est Melun qui l'a fait, c'est pas les ville de gauche d'aujourd'hui hein, c'est Melun qui l'a fait, c'est les quartiers populaires de Melun d'aujourd'hui alors franchement venir nous raconter des blagues comme vous savez le faire, ça c'est vraiment pas normal, alors j'ai compris que vous étiez la lumière et qu'on était les ténèbres, ça fait longtemps que je l'ai compris, mais ça c'est votre orgueil qui vous fait dire cela Madame. Pour les écoles, vous dites des contrevérités. On a rénové l'ensemble des écoles de l'Almont, qui était pourri, on les a complètement rénovés, c'est bien un quartier populaire, un des quartiers qui a un IPS qui n'est pas très bon, on a fait l'ensemble de l'école primaire des Mézereaux, on fait l'ensemble de l'école primaire de Beauregard de A jusqu'à Z, il reste la maternelle je vous le concède, on fait tout, Paris ne s'est pas en un seul jour, je ne comprends pas, la révolution non plus ne s'est pas faite en un jour. Donc vous y êtes loin, vous êtes très, très, loin de la révolution.

Vous êtes dans je ne sais pas quoi, cette espèce de folie qui vous a emparé, mais moi je voulais vous dire que sur les écoles, c'est une contrevérité totale, franchement je siége dans tous les conseils, j'y étais encore toute à l'heure aux Mézereaux dans les conseils d'écoles, moi je n'ai pas entendu de critiques de la part de la Ville, j'ai entendu des gens qui ont dit merci à la Ville de faire ce qu'elle fait avec les moyens qu'elle a. Ils ont compris un certain nombre de choses, ils sont alors solidaires des mesures que l'on doit comprendre. Oui, on a diminué le nombre de bus cette année, parce que les prix des bus sont ce qu'ils sont, ce n'est pas moi qui fixe les prix de l'essence, ni vous, ni mii, à partir de là on met des moyens notamment pour tous les projets d'école. Quand on voit tout ce que l'on dépense avec les écoles pour améliorer, pour faire sortir les enfants, les amener à l'éveil culturel, à la lecture tout ça etc. J'ai l'impression que vous avez oublié et moi cela me fait de la peine que vous n'ayez pas de mémoire.

Monsieur Vogel : Merci Henri, vous êtes faits pour vous entendre, parce que vos niveaux de discours se rejoignent hein, mais bon. Merci Henri, c'est très bien, ça rétablit les choses avec le ton qu'il fallait par rapport à Madame Monville. Noël, parce que vous avez parlé du sport, je voudrais donner la parole à l'adjoint aux sports, parce qu'il y a des choses à dire aussi, c'est comme pour les écoles, les contrevérités qu'on ne peut pas accepter.

Monsieur Boursin : Je vais faire du Madame Monville aussi, je vais peut-être déborder du cadre, mais par contre, je vais rester à la Ville parce qu'à un moment donné, on parle surtout de la Ville de Melun. Quand vous dites depuis 47, on est au pouvoir, je suis désolé mais je n'étais pas né. Ma sœur oui, mais moi non et donc je ne vois pas franchement le rapport direct et en plus je ne suis pas sûr que les différentes municipalités qui se sont succédées étaient de la mm obédience et que concernant les politiques publiques, on peut parler de celle de gauche et de droite parce qu'il y a une alternance permanente globalement hein, vous la connaissez mieux que moi historiquement, on s'est aperçu que c'est pas les villes qui ont été les mieux

soutenues pour aller sur les changements qui avaient été imposés que ce soit l'accessibilité pour les personnes handicapées, que ce soit l'insertion, que ce soit l'accès aux logements, je suis désolé, que ce soit, ni gauche ni droite ne nous ont prouvé qu'ils venaient nous offrir à nous les villes la capacité à faire évoluer les choses. S'agissant des subventions, en effet, nous en avons discuté ensemble et c'était très intéressant de savoir que c'est un monde inéquitable si on prend que le titre sport, que le titre culture que l'on a oublié qui est un support important pour les aider les personnes à exister pas seulement à vivre. Donc sur ce sujet quand on s'est concerté il y a eu un glissement sur les subventions mais maintenant dire comme vous l'avez fait, sans savoir ce qui va se faire, puisque ce n'est pas encore arrêté, qu'il fallait sanctuariser les subventions en direction du social, je pense que ce n'est pas une politique qui appartient à la droite, la gauche n'a jamais eu le monopole du cœur. Ce n'est pas moi qui l'ai dit en premier, pour autant oui, cette politique on la valide complètement. La deuxième chose, c'est que les autres subventions, effectivement le sport est assez inégal aussi dans la captation de ces publics dans ce qui y vont naturellement dans ceux qu'on essaie de capter mais qui n'y viennent pas. Alors, on fera cette juste répartition en concertation avec qui avec les associations qui elles très objectivement répondront sûrement à nos sollicitations et on le fera en partenariat. Voilà ce que je voulais dire mais qu'on reste sur Melun s'il vous plaît. Ici il y a déjà assez de vies à gérer.

Monsieur Vogel : Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Elue depuis 3 ans, nous avons pu établir un premier bilan de ce mandat. Depuis bientôt 3 ans nous avons pu découvrir ce que c'était de faire respecter nos droits d'élus de l'Opposition malgré les difficultés que cela engendre mais notre ténacité sans faille depuis ce premier jour nous a permis de faire valoir ces droits. Droit d'un local, un an après notre prise de fonction et des demandes répétées en conseil et par mail, jamais demandé par le passé par les conseillers de l'Opposition. Respect d'établissement du règlement intérieur qui n'avait pas été établi dans les 6 mois après la mise en place du conseil. A ce sujet, les dispositions ayant été modifiées concernant le nombre des groupes de l'Opposition, vous devriez modifier le règlement intérieur notamment le chapitre 29 B sur le passage chaque groupe dispose d'un droit d'expression équivalent dans la limite des trois groupes constitués. Demandes de documents complémentaires afin d'appréhender au mieux les délibérations. Documents qui nous parviennent la veille du Conseil ou encore mieux le jour même, Monsieur le Maire. La partie sur le droit d'expression des élus sur le réseau social Facebook ainsi que sur le site de la Ville depuis septembre 2021, vous n'avez jamais répondu à nos demandes constituées de deux mails consistant à modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur Mebarek : Je suis désolé Madame Asdrubal, mais

Madame Asdrubal : Alors je sais ce que vous allez me dire

Monsieur Mebarek : Vous êtes hors sujet.

Madame Asdrubal : Alors si, vous allez vite savoir, sur la page 27 de ce ROB, il y a frais d'actes et de contentieux pour 36 400 euros, alors je ne suis pas Oui je les ai bien trouvés oui....

Du coup, où suis-je ? voyez, ce n'est pas bon de perturber les gens comme ça, laissez au moins continuer jusqu'à la fin, après vous direz ce que vous avez à dire mais je suis désolée mais ça rentre dans le ROB et on est dans le DOB, je suis désolée.

Donc depuis septembre 2021 vous n'avez jamais répondu à nos mails, le Conseil Municipal méconnaît pourtant les dispositions de l'article 2121-27-1 du CGCT en ce qu'il ne prévoit pas d'espace d'expression des élus de l'Opposition sur la page Facebook de la commune.

Il méconnaît ces mêmes dispositions en ce qui concerne l'accès à une tribune d'expression des élus de l'Opposition sur le site Internet de la Ville à la création à venir d'une rubrique dédiée, inexistante à ce jour. Votre refus implicite m'a contraint à faire appel au tribunal administratif afin que vous respectiez le CGCT. Nous avons et vous le savez bon nombre d'informations, de captures d'écrans sur la réalisation et la gestion du Conseil Municipal et votre page officielle de la Ville persiste en ce sens.

Comment ? Vous allez l'entendre, la Ville persiste en ce sens alors que votre page Facebook de la Ville devrait se limiter qu' à diffuser des renseignements pratiques sur la commune et les services municipaux, la circonstance que les élus municipaux, comme n'importe quelle personne intéressée pourraient publier des commentaires sur la publication officielle de la page Facebook de la commune ne constitue pas une obligation prescrite par l'article précédemment cité d'autant plus que nos commentaires sont supprimés ce qui bafoue le droit d'expression des élus de la minorité et du droit d'expression tout court, captures d'écran à l'appui. Le règlement intérieur n'est pas un simple document sur lequel se chamaille la Majorité et l'Opposition, bien au contraire, son contenu est révélateur du bon fonctionnement d'une démocratie dans une commune. Il nous semble donc essentiel de ne pas laisser passer des dispositions contraires au droit même si elles ne concernent que la possibilité de publier sur la page d'un réseau social pour une Opposition et surtout pour la Majorité municipale de rester dans les clous quant à une utilisation actuelle non conforme du CGCT. Cela ne vous pose semble-t-il aucun problème à ce que nous soyons censurés, Monsieur Vogel. On peut souligner que nos voisins des différentes communes de l'agglomération respectent le CGCT et nous aimerions qu'il en soit de même pour la Ville de Melun, je réitère donc à l'oral ma demande concernant la modification du règlement intérieur, Monsieur le Maire, faisant référence à la décision du Conseil d'Etat et plus récemment à la décision du 9 février 2023 du tribunal administratif de Versailles qui reconnaît le droit d'expression sur la page Facebook entre autres. Depuis trois ans nous avons pu émettre des vœux, certains acceptés, d'autres non, nous avons proposé des amendements, notre groupe a pu aussi prouver son investissement et sa participation plus qu'active dans cette assemblée mais aussi certains événements nombreux sur la commune et surtout vous l'avez admis, lors des vœux, et ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd, permet de vous remettre en question, et vous améliorer dans ce sens grâce à de nombreuses interventions et critiques de l'opposition. D'un point de vue communication avec la population, depuis 3 ans, cela nous a permis de remonter bon nombre d'inquiétudes de la part d'administrés sur un chamboulement évident à venir de la Ville, vous le spécifiez nettement dans ce ROB avec ces mots se voulant rassurants et glorieux, « une ville capitale », une « ville rayonnante », « une cité accueillante et ouverte » mais rencontrez-vous suffisamment les melunais qui voient leur ville comme plutôt une ville-chantier, une ville bitume par sa multiplication de projets immobiliers, nous n'avons jamais vu autant de constructions dans cette ville, de combien de logements avons-nous réellement besoin sur la commune. On manque de statistiques fiables pour évaluer le manque de logements en France un préalable pourtant indispensable pour mener à bien une politique efficace sur les communes ou communautés de communes. Malgré les chiffres de l'INSEE, nous ne connaissons le besoin en termes de logements. Sans visibilité réelle sur les besoins, impossible de tracer une feuille de route durable pour le logement. D'ailleurs pourquoi le commissariat au plan recréé par Emmanuel Macron et confié à Monsieur Bayrou n'a-t-il encore rien produit sur le logement puisque c'est en partie une de ses prérogatives. Sur Melun, combien de logements actuels et en cours de construction et combien à venir ? Petite liste non exhaustive pour que les gens se rendent compte. Woodi, 2714 logements, rue Dajot 29,

Vendrand 57, Rue St Liesne 13, rue Carnot, 6, Marcel Houdet 200, clinique St Jean 224, Central Nature 483, Giga 224, rue Gatelliet 12, rue de la chasse, 50, rue des fabriques 29, Villa Gloré 19, 82 route de Montereau, ne vous inquiétez pas, j'ai fini, Briand 46. Oui mais c'est une réalité, mais si, si, si parce que si, si, une ville avec plus de 10 000 habitants sans prévoir réellement de la place dans les écoles et là je vais revenir avec ce que je disais Madame Monville, parfois, et elle a raison puisque certains parents qui vont s'installer sur Central Nature, parlons en prochainement nous font remonter leur mécontentement à ne pas avoir de place dans leur école de secteur ou centre de loisirs ; c'est une réalité, on nous contacte pour ça, vous ne pouvez pas dire le contraire. Une population grandissante avec des services publics qui ne suivent pas et seront dépassés par les événements, manque de structure, manque de personnels. Une Ville qui va ressembler à un chantier XXL tant les modifications n'ont pas été pensées en amont. Le projet T Zen, on y reviendra, un simple bus sur une voie dédiée dont on nous vante un tracé qui permettra tout simplement d'arriver à Carré Sénart plus vite mais qui permettra aussi de condamner certains commerçants à une activité réduite compte tenu de leurs rues en travaux. Les commerçants, d'ailleurs parlons-en, ces commerçants qui attendaient lors d'une réunion un plan d'action qui s'est convertie en une simple réunion mignardise, réunion de présentation de son cv et réunion avortée reportée d'ici quelques jours, le 15. Des commerçants qui ont manifesté un certain mécontentement et des craintes sur la toile par courrier à qui vous demandez de ne pas hésiter à donner leurs idées en les convoquant tour à tour dans votre bureau. Ils attendent beaucoup de cette réunion du 15 mars et par exemple, parce que nous sommes une opposition constructive, pourquoi, ne pas leur proposer au tarif agent mairie la possibilité de garer leur véhicule dans un parking Indigo plutôt que le tarif commerçant nettement supérieur, simple proposition parmi d'autres. Ce projet Tzen condamnera certaines rues dont les répercussions se feront par des rues asphyxiées, par un passage incessant de voitures avec l'illusion qu'avec le T Zen les gens prendront moins leur voiture ; un T Zen qui aurait pu être d'actualité il y a une dizaine d'années avec au préalable un plan de circulation tenant la route et anticipé mais désormais obsolète tant les modes de vie ont changé pour une bonne partie de la population avec plus de télétravail, donc moins de transport voire sans dans certains jours de la semaine et surtout ce T Zen tend à changer certaines grandes lignes que nous découvrons sans la délibération 15 ce jour, certains de mes collègues y reviendront. Un pôle d'échanges multimodal comprenez la gare et le projet prélude, l'ambition démesurée d'une petite défense melunaise vont compléter un tableau bien chargé alors que plus de 44 000 voyageurs passent par une gare dont le nombre de trains n'a pas augmenté. Avez-vous pris, Monsieur le Maire au moins une fois pris la ligne R ou D aux heures d'affluence pour vous rendre compte du parcours du combattant que vivent la plupart des usagers ce quotidiennement ?

Monsieur Vogel : Madame Asdrubal, vous vous rendez compte que vous êtes complètement hors sujet, là ?

Madame Asdrubal : Je ne suis pas hors sujet, non, non.

Monsieur Vogel : Si, si.

Madame Asdrubal : Non, non.

Monsieur Vogel : Laissez-moi vous dire un peu ce que je pense de votre intervention. Oui, mais ce n'est pas une intervention par rapport à ce que notre adjoint aux finances vient de dire, on ne peut rien vous répondre, c'est une déclaration de politique générale ça ne correspond absolument pas à la délibération que nous sommes en train de voter. Voilà. Donc,

c'est très bien, je vous ai laissé parler mais ça n'a rien à voir. Il n'y a rien à vous répondre. D'autre part, regardez, je vous parle très sincèrement, vous insistez sur le côté juridique des choses, il faut en tirer des conséquences, D'abord si vous citez le tribunal administratif vous allez attendre que la décision soit rendue avant de dire quoi que ce soit. La justice est saisie, vous n'avez pas à commenter tout ça. Ensuite vous nous dites qu'il faut respecter le CGCT etc mais le premier respect du CGCT c'est de ne parler d'autre chose que l'objet mm de la délibération. Vous êtes complètement hors sujet, voyez, vous me posez, non vous êtes hors sujet et vous ne respectez, laissez-moi finir, je suis en train de vous expliquer quelque chose qui vous concerne directement, vous ne respectez pas la règle du jeu municipal. Donc respectez le droit, vous avez le droit de nous poser des questions sur ce Kadir, notre adjoint aux finances a dit mais ne nous parlez pas d'autre chose.

Madame Asdubral : On a un point de divergence, Monsieur Vogel, là-dessus. Dans le ROB, je suis désolée, on peut parler de tout

Monsieur Vogel : Eh bien non, on ne peut pas parler de tout.

Monsieur Mebarek : Madame Asdubral, puis que le CGCT est votre livre de chevet, je vous invite à relire l'article L. 2312-1 « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur » Je suis désolé, vous êtes hors sujet.

Mme Asdubral : Non, non, ce n'est pas la peine de taper, Monsieur Dezert, sinon c'est fatigant mais attendez, vous allez pas parler pendant le Conseil Municipal, respectez au moins l'Opposition dans ce sens, alors je poursuis...

Monsieur Vogel : Rappel au règlement, Mme Asdubral, vous finissez en une phrase votre intervention et elle s'arrête là.

Madame Asdubral : Je finis ma phrase sur ce sujet,

Monsieur Vogel : Vous avez fini votre intervention qui est complètement hors sujet. Vous n'avez rien à proposer, vous êtes en train de faire une déclaration de politique générale, vous ne répondez pas à ce que l'adjoint aux finances a proposé, donc vous êtes hors sujet et je vous retire votre droit de parole et vous pouvez attaquer la décision du Maire devant le tribunal administratif et vous attendrez le résultat du juge administratif avant de le commenter.

Ça dépend de ce que vous allez dire si sur l'évaluation sur le budget,
On ne vote pas le budget ce soir, c'est le débat d'orientations budgétaires....

Madame Asdubral : Pour la maison sport santé, nous déplorons le manque de communication, on est d'accord, c'est vrai ça va jusque-là ou pas, sur ce sujet et aucune présentation en conseil, en commission on n'en a eu que trois,
C'est de nouveau hors sujet, ça n'a rien à voir avec ce que Kadir a dit

Madame Asdrubal : Non,

Monsieur Vogel : Essayez de vous borner, quand on vous demande quelque chose, vous parlez d'autre chose, quand on parlera de la maison sport santé, vous pourrez intervenir,

Madame Asdrubal : Parlons subvention, la maison sport santé on en reparlera, on aura tout le loisir d'en parler, très bien, aucun souci, 5% en moins dans les associations sportives, c'est ce qui est fait, on est d'accord. Sur quelle association vous comptez enlever ces 5%. Quelles sont les associations que vous allez choisir.

Est-ce que cela a un lien avec Fidamuris par exemple, on n'a plus du tout d'information sur cette association, plus de visibilité, plus rien, silence radio, plus rien,

Ya pas de rapport, non cherchez pas, on est sur les associations en règle générale. Le fait qu'il y ait 5% en moins en règle générale, pourtant dans le DOB l'année dernière on en parlait, là plus rien, que se passe-t-il avec cette association ? On ne sait pas le devenir des salariés. C'est un débat d'orientations générales, on parle d'une question sociale, je ne suis pas hors sujet.

Monsieur Vogel : L'adjoint aux finances va vous répondre sur cette question.

Monsieur Mebarek : Merci, sur les subventions aux associations sportives, toute à l'heure, Noël a commencé à répondre. Moi je vais lui repasser la parole là-dessus, je vous indique que ce soir c'est le débat global, donc c'est moins 5 % global, donc Noël l'a dit tout à l'heure, on a encore quelques semaines devant nous avant le vote du budget où il s'agit d'affiner précisément association par association en fonction des besoins spécifiques de l'association, en fonction éventuellement de ses excédents, la décision sera prise cas par cas. Quant à Fidamuris, le rapport est ténu, moi je ne le vois pas entre les 5 % dont on parle sur le sport et le sujet Fidamuris, effectivement, vous avez noté que le sujet Fidamuris n'est pas évoqué. On verra lors du vote du budget, si parmi plus d'une centaine d'associations qui sont subventionnées, si on a une ligne Fidamuris. Concernant l'enveloppe générale, il y a une baisse, Noël tu peux compléter.

Monsieur Boursin : Je l'avais dit tout à l'heure de manière un peu générique. Dans les choix qui ont été faits de diminuer les subventions. Mais je ne veux pas qu'on se fixe que sur le sport. Ce serait une erreur, toutes les subventions autres que celles qui étaient en direction du social, d'accord. Toutes les autres, c'est une diminution globale de l'enveloppe c'est ce que Kadir a rappelé toute à l'heure. Il nous appartient maintenant de faire un travail de concertation avec les différents partenaires que ce soit pour la culture, pour le sport et d'autres environnements pour voir à quel endroit ce sera juste. Et ça ce serait fait avec les associations et ça arrivera au moment du budget avec une présentation. Au passage, ça passera en commission et en conseil consultatif des sports, comme nous l'avons toujours fait sauf qu'il faut laisser du temps au temps. Voilà.

Madame Asdrubal : Je termine justement. Pour nous le problème, on l'avait évoqué les années précédentes lors du budget primitif, on a tout un listing d'associations qui ont ces subventions. Moi, j'aimerais vraiment qu'on ait les associations qui n'ont pas pu obtenir les subventions parce qu'on voudrait savoir le motif et le choix parce que c'est important pour avoir un peu de recul sur les associations qui sollicitent et qui n'obtiennent pas ces subventions. On n'a pas de réponse à leur apporter et on aimerait savoir quelles sont les orientations sur ce sujet-là.

Monsieur Boursin : On peut répondre assez facilement, les associations qui sollicitent des subventions et qui n'en ont pas, la première des règles, c'est qu'elles ne respectent le fait d'avoir deux années d'existence avec deux rapports d'activité. Ça c'est la première des règles. La deuxième des règles qui existe, je ne vais pas vous l'apprendre, parce qu'il faut pas faire

l'innocente, c'est que la Ville n'a aucune obligation de subventionner la totalité des associations qui la demandent. Ça sous-entend qu'il y a un intérêt conjoint entre la demande de l'association et la nôtre et je vais donner un exemple, et j'arrêterai là-dessus. Une association vient demain matin pour créer un deuxième club sportif sur une discipline qui existe déjà, nous ne répondrons pas positivement sauf si ce club s'associe avec le club existant. Il y a une seule discipline qui est doublée dans cette ville, historiquement c'est le club de judo, il y en a un au nord et un au sud de la Seine en sachant les deux clubs travaillent ensemble et ont même des entraîneurs communs. Voilà.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Merci d'abord, je voulais vous dire que vous avez laissé la gauche faire beaucoup de hors sujets pendant plus de 2 heures. Vous auriez pu laisser Madame Asdubral s'exprimer correctement s'il vous plaît.

Ensuite, je vous revenir sur le ROB mi-mandat, alors il y a beaucoup de choses qui ont déjà dites, je ne vais pas m'exprimer sur tous les sujets. Je voudrais commencer par quelques points qui semblent s'améliorer dans la ville de Melun. Je ne sais pas si je suis dans le sujet ou pas, vous me direz. On a d'abord la propreté urbaine qui progresse ; on pourrait s'interroger sur le prix que cela coûte, à ce titre de la pertinence du contrat avec le Smitom tel qu'il est aujourd'hui en tout cas, on constate que la ville est plus propre à peu près partout que lors que lors du mandat précédent. C'est important d'être signalé parce que c'est une attente forte de nos concitoyens. Ensuite on voit se mettre en place quelques chantiers dans le cadre de l'OPRA-RU, l'ORI, tous ces dispositifs qui permettent de réhabiliter des immeubles très dégradés en vue de les rendre habitables donc c'est un traitement de fond avec un levier financier assez important, c'est primordial parce que c'est des politiques qui permettent de revitaliser le centre-ville et il y en a bien besoin. Tout le rapport le montre d'ailleurs. Au passage, d'ailleurs, ces immeubles étaient visés dès 2016 dans l'ORI (Opération de Rénovation Immobilière), on a connu une certaine inertie. On ne va pas vous en faire grief, puisque maintenant que ça bouge même si on considère qu'il faut vraiment poursuivre les efforts en la matière tant les besoins sont criants en centre-ville. En tout cas, on voit qu'une démarche est enclenchée et c'est encourageant. Enfin on observe une réelle volonté de plantation d'arbres un peu partout dans la ville même si je doute qu'elle arrive à satisfaire vos engagements de campagne. Il y a quand même cette tendance à souligner. Vous avez, par exemple, mené une opération pour donner à tous les jardiniers des jardins des Carmes un arbre fruitier, donc ça doit faire peu ou prou 200 arbres fruitiers, c'était des beaux spécimens, c'était quelque chose qui avait été apprécié et j'ai moi-même planté un pommier donc, j'ai participé avec plaisir à vos efforts sur le sujet. Dans le chapitre des bonnes nouvelles, on peut aussi voir le projet de nouveau collège financé par le Département. C'est un équipement qui devient impératif vu l'augmentation de la population. Il sera à la place de l'ancien IUFM rue de Belle Ombre. Alors je rappelle que pour la construction d'un collège, les communes ont l'obligation de mettre à disposition du foncier, mais comme à Melun il n'y avait plus de foncier disponible suite à toutes les opérations immobilières que vous avez pu faire, on remercie le Département d'avoir pris sa responsabilité et de proposer le site de l'ancien IUFM qui lui appartient avec en plus un projet qui respectera l'architecture 19^{ème} des corps de bâtiments principaux.

Maintenant je voudrais évoquer des sujets moins réjouissants, au-delà de tout ce qui a été dit. D'abord dans le domaine, je vais aborder deux domaines. D'abord le domaine culturel, vous vous y attendez.

Monsieur Vogel : C'est votre marotte.

Monsieur Martin : C'est le ROB hein. C'est une passion. Rien de vraiment nouveau sous le chapeau. On sent que vous avez décidé de prolonger nos souffrances. Visiblement on enterre définitivement des promesses de campagne ou des déclarations dans la presse. On ne parle plus de travaux au Musée pour créer une entrée côté Seine, on ne parle plus de plan lumière sur le patrimoine remarquable, on ne voit plus aucune perspective pour maintenir Les Variétés en salle de spectacles, en salle culturelle, rien n'est prévu pour valoriser les caves médiévales qui parsèment tout le centre-ville de Melun, je parle même pas du Prieuré Saint Sauveur, vous l'avez évoqué Monsieur Mebarek, mais on attend encore de voir l'esquisse d'un projet. Rien donc sur des éléments qui pourraient avoir une certaine envergure à part peut-être le nouveau cinéma, mais j'y reviendrai après. Mais globalement vous préférez financer des bêtises, ce qui permet de financer des opérations de communication à peu de frais mais enfin ça manque cruellement d'ambition pour la Ville dans ce domaine. Mais on voit quand même qu'il vous arrive de tenir compte de ce qu'on vous dit, vous proposez, vous l'avez évoqué, Monsieur Mebarek, une enveloppe en augmentation de 27 000 euros pour l'organisation de spectacles culturels en espérant, l'expression est un peu vague, donc j'ai des craintes que ce soit destiné à la programmation publique de la Ville et non pas pour financer des festivals organisés par des amateurs. On l'a déjà dit, et pour nous, effectivement, c'est impératif de donner aux agents de la Ville des marges financières pour avoir une programmation densifiée de spectacles vivants. A priori, vous en avez tenu compte, on vous en remercie. Vous prévoyez aussi d'effectuer des travaux à l'Espace Saint Jean, et à l'Astrolabe. On vous le dit aussi depuis un moment, c'est quand même incroyable que l'Espace Saint Jean soit privé depuis des mois et des mois de sa salle de spectacles, c'est-à-dire la salle la plus grande de l'Espace Saint Jean. De la même manière, il y a régulièrement des infiltrations d'eau dans la médiathèque, ce qui peut conduire à des fermetures au public. On espère que les travaux prévus visent à résoudre ça. Ça aurait dû être votre priorité depuis bien longtemps plutôt que de financer du superflu dont vous êtes extrêmement friands. Ensuite je voudrais vous parler des opérations immobilières pilotées par la SPL, car elles ont la particularité d'être à la fois très opaques et de nous mener souvent au fiasco. Très opaques, par ce qu'en tant qu'élus de l'Opposition, c'est très compliqué d'avoir des documents concernant ces opérations. Je vous demande des documents depuis septembre 2021, je vous demande depuis cette date de consulter les cahiers des charges, les documents diffusés auprès des promoteurs et les différentes offres reçues. Je vous ai fait plusieurs relances et bien que vous m'avez fait par écrit une promesse de transmission de ces documents, je ne les ai jamais reçus. C'est quand même étrange que ce soit si compliqué d'avoir des documents dès qu'il s'agit d'opérations immobilières d'une certaine ampleur. Puis je parle de fiasco parce que c'est bien souvent le cas. Pour le nouveau cinéma, ça été dit, mais le nouveau cinéma qui capte quand même l'essentiel du budget investissement de la culture, on accuse retard sur retard, on a d'ailleurs la possibilité sur le site de lire que la construction devait débuter courant 2021, vous l'avez dit Monsieur Mebarek pour une ouverture courant 2022/2023. Après on nous a parlé de 2024 puis maintenant vous nous parlez de 2025. Plusieurs années de retard pour, vous nous dites, des modifications architecturales, c'est quand même beaucoup, on parle d'un cinéma en centre-ville de 4 salles. On ne parle pas... Ce n'est pas le tunnel sous la Manche hein... Alors pour l'immeuble Place Lévy, c'est encore pire, le foncier de la Ville a été bradé, une parcelle de 679 m² a été cédée pour 145 000 euros, la contrepartie, en tout cas c'était comme ça que vous nous présentiez les choses, c'était d'avoir au rez de chaussée une enseigne commerciale susceptible de redynamiser la rue René Pouteau. Eh bien, cette enseigne, on l'attend toujours. Qu'est-il prévu dans ce cas ? Mais ce qui est encore plus merveilleux, c'est quand on voit maintenant sur seloger.com une offre de vente de ce local à 1 368 000 euros et il est même précisé que c'est un local commercial, artisanal ou libéral. Surement un dentiste. Vous rendez compte

qu'on a vendu une parcelle à 145 000 et que le promoteur vend le rez de chaussée 1 368 000 euros ? Sans parler de tous les appartements qui ont été construits au-dessus. Alors à quel moment cette opération qui a conduit à brader le patrimoine des Melunais pour des clauses non respectées leur apporte quelque chose ? Et puis je vais finir sur l'ancien centre culturel, rue du Général De Gaulle. A la lecture d'un article de la République du 21 mars 2021, on apprenait par la... tout s'écroule hein... on apprenait que la Mairie de Melun... alors je voudrais sérieusement finir sur le centre culturel parce que c'est un sujet important. Donc il y a eu un article du 21 mars 2021 dans la République, on apprenait que la Mairie de Melun envisageait de faire de ce site une résidence étudiante. Dans la foulée, un promoteur immobilier bien connu sur la place de Melun déclarait par le biais d'une vidéo diffusée dans un média économique qu'il se positionnait sur le marché de la résidence étudiante. Je vous signale suite à ma demande de documents sur la SPL, c'est ce même promoteur qui s'est permis de me menacer par oral et par écrit, ce qui l'a conduit à être condamné par un rappel à la loi par le délégué du procureur et aussi à faire un stage de citoyenneté puisque j'ai dû porter plainte. Après, vous avez attendu pas plus tard que ce lundi de cette semaine, dans le cadre de la commission patrimoine remarquable au sein de laquelle je siége, pour nous confirmer que vous souhaitiez faire une résidence étudiante sur ce site. D'abord le choix est contestable, même si une résidence étudiante ça peut permettre de revitaliser le centre-ville, sur le principe on est tout à fait favorable mais sur ce site-là peut-être ce serait plus utile de faire un gymnase pour les enfants de Pasteur qui sont obligés d'aller à l'Almont ; ça aurait été plus favorable au confort de leur enseignement sportif et pour éviter des rotations de cars scolaires sur un site qui risque d'être fortement encombré avec le passage du T Zen en plus. On aurait pu imaginer une crèche à cet endroit, en face des écoles primaires, peut-être que cela aurait eu du sens. Vous avez fait le choix de faire une résidence étudiante. J'espère au moins que par éthique vous ne ferez pas le choix de confier ce projet à un promoteur condamné pour avoir menacé un élu dans l'exercice de ses fonctions. Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci.

Monsieur Martin. Il va répondre d'abord et tu complètes. Kadir, sur les chiffres.

Monsieur Mebarek : Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de chiffres sur ce qui a été évoqué. Sur la culture je vous confirme que les 27 000 euros sont prévus pour l'organisation de spectacles pour la Ville. C'était votre inquiétude. Oui tout à fait. Je te laisserai Mathieu compléter sur la culture. Alors vous avez évoqué sur les sujets que vous considérez comme négatifs, la SPL, alors je n'ai pas forcément en tête les sujets de demande de documents peut-être que quelqu'un pourra répondre. Sur le sujet de la place Lévy, oui, je pense qu'on peut le dire. C'est un vrai crève-cœur parce que le projet initial qui était destiné à l'origine sur ce local, c'était le transfert de la FNAC. La construction de cet immeuble avec cette surface de 700 m², elle a été imaginée pour accueillir la FNAC, donc l'opérateur avait tout aménagé y compris en lien avec les techniciens de la franchise pour faire en sorte que ça fonctionne. Le bail avait été négocié malheureusement l'opération n'est pas allée jusqu'à son terme parce que il y a eu un choix différent opéré par le commerçant. On a essayé de trouver une solution alternative, on a encouragé l'opérateur à trouver d'autres solutions et on a eu l'enseigne bio qui devait également s'y installer. Le bail avait été conclu et les premiers travaux de réaménagement avaient été engagés par le franchisé de l'enseigne « Les Comptoirs de la Bio » qui est une enseigne qui avait ouvert parallèlement un magasin de proximité à Pringy et qui est une enseigne nationale. Le bail a été signé, le contrat de franchise a été conclu et le franchisé a malheureusement été obligé de rompre son contrat compte tenu de la crise forte que le commerce du bio affrontait en ce moment-là. C'est encore le cas, il y a beaucoup de magasins

qui se sont fermés on a mm des enseignes qui disparaissent dans le bio. Le porteur de projet en question a renoncé à son projet. Aujourd'hui cette surface, elle est vide, on continue en lien avec le propriétaire et le service commerce à essayer de trouver une activité qui puisse correspondre à nos attentes, on sera attentif sur la qualité de l'activité qui va s'y implanter. Après sur ce que vous évoquez tout à l'heure, sur la mise en vente de ce local, on n'a pas l'information officielle de ce local, en tout état de cause, ce local appartienne à l'opérateur actuel ou à un autre opérateur, les exigences sont les même et on ne laissera pas faire n'importe quoi. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci, Mathieu,

Monsieur Duchesne : Monsieur Martin, comme à votre habitude, tel un procureur non sans humour, vous aimez vous obstiner à caricaturer la politique culturelle de la Majorité. Donc, j'aimerais quand même ici rappeler ce que nous avons fait en 30 mois et quelques, Monsieur le Maire m'a confié une double délégation, à la fois le patrimoine et la culture donc rapidement je vais vous rappeler ce qu'on a fait. Je vais commencer par le patrimoine, à l'instant, là, vous voyez bien que la mairie a besoin de travaux, eh bien on a investi, comme on l'a dit tout à l'heure, on est donc dans le sujet, 4 millions d'euros pour rénover l'hôtel de ville, l'église Saint Aspais, 400 000, on a commandé une étude de diagnostic de faisabilité au niveau du Prieuré Saint Sauveur, c'est une étude qui nous a couté 14 000 euros et quelques, et qui vous sera présentée lors de la prochaine commission culturelle le 16 mars prochain, donc ce n'est pas du vent, c'est presque 300 pages, vous verrez que c'est un travail sérieux derrière tout ça. On ne va pas ce soir vous annoncer les grands travaux sur le Prieuré dès demain mais en tout cas, on se prépare à les faire dès que possible. Ensuite en termes d'éclairage nocturne, notamment avec votre interpellation, nous nous sommes, avec les services techniques et Gilles Ravaudet, bougés pour que le Prieuré, la Collégiale et l'église Saint Aspais, soient éclairés le soir ; c'est le cas. Toujours en matière de patrimoine, le tableau Napoléon, vous le savez, on a travaillé pour le rénover, il va bientôt nous revenir. La fontaine historique qui était place Lévy dite La Source, qui fait l'objet actuellement d'un vote en ligne auquel je vous invite à participer afin que l'on puisse la rénover dès cette année et en matière de patrimoine, on travaille à la valorisation des jardins du Musée dans les semaines et mois à venir. En matière culturelle, donc, on en a parlé, il y a le cinéma, ce n'est ni une bêtise, ni une opération superflue. Excusez-moi, après on a au niveau du théâtre, on a créé une option théâtre au conservatoire, ce n'est ni une bêtise, ni une opération superflue. Au niveau de la médiathèque, on a créé, ce sera inauguré le mois prochain, une médiathèque mobile avec un véhicule qui va aller de quartier en quartier au-devant des publics et certains des publics empêchés, ce n'est ni une bêtise, ni une opération superflue, M Monsieur. Ensuite nous avons créé, sans mettre des millions, nous avons utilisé des technologies gratuites ou presque, développer un site internet de sorte à ce que l'information, l'actualité culturelle soit mieux diffusée à travers la Ville. C'est www.sortiramelun.com, ça vient d'être créé et je vous invite à le consulter et on a très bon accueil des habitants qui l'utilisent en nombre. Nous avons créé et ce n'est pas une bêtise, je suis désolé, plusieurs festivals, ces dernières années, les Affolantes, avant 2020, vous vous moquez régulièrement des bénévoles et de tous ceux qui s'impliquent dans ce beau festival qui est le festival phare de cette ville et qui est appelé à prendre de l'ampleur dans les années qui viennent. Nous avons créé le Festiv'Art, le festival d'arts visuels de Seine-et Marne, qui pendant 15 jours chaque année met en lumière des artistes et nous permet d'embellir l'espace public. Ce n'est pas du vent, ce n'est pas des bêtises, ni des opérations superflues. Nous avons dans quelques semaines un festival qui s'appelle « La croisée des sons » qui va nous permettre, parce que nous soutenons les professeurs du conservatoire, nous les payons parce qu'ils ont une double casquette de professeurs du conservatoire et artistes, et nous les invitons

à venir dans de nombreux établissements en intérieur et pas seulement, en extérieur, mais dans la ville pour se produire ; ce sera le 30 mars et le 1er avril. Ensuite, nous avons, on en parlé mille et une fois, créé Lumen qui est un musée à ciel ouvert et qui est mobile également. Et nous avons eu un partenariat avec le Musée du Louvre, il ne faudrait pas oublier de le signaler, et nous enchaînons avec un partenariat avec le musée du Château de Fontainebleau, ce qui devrait nous permettre, avec les centres sociaux notamment, d'envoyer un certain nombre de nos gamins là-bas, à Fontainebleau pour découvrir le patrimoine, suivre des ateliers, et s'évader et participer à des moments de médiation importants pour eux, pour se construire. Voilà, j'ajoute en matière d'art urbain, nous, je sais que vous y êtes attaché, nous prenons attention du patrimoine, du passé, de notre histoire, nous sommes aussi tournés vers l'avenir, vous le savez, nous avons régulièrement évoqué ici les fresques qui sont réalisées avec les enfants, avec les équipes pédagogiques et les enfants à travers la ville et avec des artistes. Et j'en profite pour vous dire, Monsieur Martin, que quand régulièrement vous parlez de croute, de bouse, vous parlez de bêtise, quand vous avez des mots très durs à l'encontre de ces œuvres, ça touche aussi les enfants, les artistes, ça touche aussi les personnels qui montent ces projets, qui sélectionnent les artistes, qui sélectionnent les œuvres. Donc, je trouve que, je vous le dis au passage, que c'est assez désobligeant à leur encontre et j'aimerais bien que nous cessions de s'attaquer. On peut ne pas aimer une œuvre, mais on n'est pas obligé de qualifier ainsi des œuvres réalisées notamment avec des enfants et avec des artistes. Ensuite il y a un projet de résidence d'artistes dont on va parler dans les semaines qui viennent et qui sera installé rue Dajot qui nous permettra d'avoir un certain nombre d'œuvres installées en bord de Seine pour revitaliser l'Île Saint Etienne et il y a d'autres projets, je ne rentrerai pas dans le détail, au niveau de la gare, des projets artistiques qui seront amenés à être développés. Voilà, on n'est ni dans la bêtise, ni dans les opérations superflues. Il y a des sommes colossales qui ont été investies ; et par ailleurs le travail d'animation et d'évènementiel culturel n'est pas insultant, et très utile au quotidien des habitants qui nous font des retours très positifs, ne vous en déplaise, par écrit, à l'oral et voilà. Vous êtes souvent dans la caricature et je voulais vous le dire.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : D'abord, je voudrais vous dire, Monsieur Duchesne, que je n'ai jamais parlé du cinéma comme d'une bêtise hein. J'ai toujours soutenu ce projet. Ce qui m'interpelle concernant le cinéma, c'est le report systématique de son avancée. Ensuite sur votre politique de fresque, par exemple sur la fresque de Pasteur, elle est complètement ratée, je suis désolé, et ce n'est pas une question de gout esthétique, on ne reconnaît pas le savant, le portrait est...visiblement le parti pris est le portrait, on ne reconnaît pas Pasteur. Et ensuite la perspective est mauvaise, les proportions sont mauvaises et l'harmonie des couleurs laisse quand même à désirer. Après vous me dites « ce n'est pas critiquable parce que c'est fait par des enfants et ça va toucher des petits » ; j'aimerais vous dire, et c'est la même chose pour la fresque que vous avez fait... Je voudrais terminer Monsieur, je voudrais terminer s'il vous plaît, c'est la même chose que vous avez faite au niveau de Melun sud, elle avait été faite par des enfants, vous l'avez mandatée par un artiste, ça aurait pu être fait par un professeur d'art plastique, l'économie ne serait pas pareille. Mais on n'a pas, on peut critiquer parce qu'on n'a pas tous envie d'évoluer dans une ville qui est décorée par des gamins. Je suis désolé, à Neuilly, la ville n'est pas décorée par des fresques réalisées par des enfants.

Ensuite, je voudrais terminer Monsieur, ensuite, pardon Monsieur Boursin, je réponds à Monsieur Duchesne. Ensuite, ce n'est pas vous qui distribuez la parole Monsieur Boursin, ensuite je voudrais terminer, vous parlez de Festiv'Art, moi, ce que je vous reproche c'est que vous êtes souvent dans de l'éphémère, il y a des choses qui sont faites, ce qui est fait dans

Festiv'Art, ce sont des choses qui vont très rapidement disparaître. Il y a déjà, l'oiseau que vous avez fait sur les quais de Seine, il n'existe plus, le dodo, si par ailleurs, je trouve que c'est pas si mal, c'est du provisoire. Ce que vous avez fait à la gare, on sait que c'est provisoire, donc ça, j'appelle ça des bêtises. Et Lumen, je vais en parler parce qu'alors là vraiment dans le secteur de la bêtise ultime, on est clairement là-dedans.

Monsieur Vogel : Ok, Madame Durand.

Madame Durand : Oui, merci, je vais essayer de rester dans le DOB, même s'il y a un peu de politique générale forcément en tant que tête de liste d'une des Oppositions. Alors comme vous l'avez rappelé toute à l'heure, Monsieur le Maire, vous avez gagné, vous avez le pouvoir de décider et on le voit ce soir, parce que c'est vous qui nous proposez des orientations budgétaires. Ceci étant dit, notre rôle d'Opposition constructive pour ce mandat, bien évidemment est là pour vous rappeler à vos défaillances en matière de choix budgétaires. Mais comme nous sommes à mi-mandat, une fois n'est pas coutume, je vais commencer comme Monsieur Martin d'ailleurs par le positif. Quand il y en a, il faut le dire Monsieur Mebarek. Tout d'abord, la mise en place de l'application de la Ville qui fonctionne bien, également l'extension du Relais Petite Enfance, dont nous avons d'ailleurs parlé en commission et qui est très attendu par nos assistantes maternelles, la rénovation de la rue René Pouteau, la création d'une SEM pour le commerce ou encore les travaux de la crèche des Dauphins dont on en a parlé. Autant d'actions qui sortent de notre programme et si nous n'avions pas insisté, vous retarderiez leur mise en œuvre. On l'a vu d'ailleurs régulièrement. Nous sommes melunais avant d'être élus, le but c'est de faire avancer les projets c'est pour ça que l'on salue les quelques projets que nous soutenons. C'est pour cela que nous essayons du mieux que nous pouvons de vous souffler, comme vous avez pu le constater lors des derniers conseils, les solutions qui nous paraissent les plus adéquates.

Mais ceci étant permettez de comment ne pas vous rendre compte des problématiques qui s'intensifient et de leur corrélation avec vos choix budgétaires. Prenons comme premier exemple, la sécurité, lors de la campagne municipale en 2020, vous écriviez aux habitants de Melun pour leur dire que la PM était constituée de 40 policiers, effectifs d'ailleurs jamais atteints, en 2021, repas des séniors c'était 100 policiers, vœux de l'agglomération en 2023, c'était 60 policiers pourtant la sécurité serait une de vos priorités et vous avez pourtant abandonné l'idée d'une antenne à la gare pour laisser place à une police intercommunale. La sécurité municipale est un choix de gouvernance. Par exemple, pourquoi ne pas créer une vraie brigade GSI (Groupe de Soutien d'Intervention) et libérer les autres brigades afin qu'elles retrouvent leur place de police de proximité. Pourquoi ne pas inciter les automobilistes à réduire leur vitesse en installant des feux tricolores comportementaux, tout ça je ne le vois pas dans le DOB. Dans votre proposition de budget, je ne vois pas la corrélation de la priorité de la sécurité et l'orientation budgétaire, le budget que vous allouez mais en plus de cette absence, je ne comprends pas toujours le système de... et je le mets entre guillemets « renfort » de la police intercommunale à la Ville de Melun, police d'ailleurs dont les effectifs sont toujours manquants et qui n'est opérationnelle qu'en journée ne soit pas pour les Melunais aujourd'hui et je ne parle pas du numéro 17 qui sera d'ailleurs l'appel de la police intercommunale, ce qui va augmenter le temps de réponse des habitants et évidemment et permettre une perte de vision politique pour les habitants puisqu'on ne saura plus qui fait quoi dans l'histoire. La sécurité serait donc une priorité mais cela ne s'inscrit pas dans le budget à hauteur des besoins, hormis les caméras, vous cachant derrière l'agglomération qui est en l'état inactif pour nos habitants melunais.

Prenons maintenant l'exemple du commerce qui serait également une de vos priorités. Vous nous rabâchez à chaque réunion, vœux et discours qu'il y a plus de commerces qui ouvrent

que de commerces qui ferment. Mais où vivez-vous Monsieur le Maire pour ne pas vous rendre compte que le commerce de qualité melunais devient inexistant ? La SEM ne sera pas une solution suffisante, il est regrettable de supprimer la subvention de l'Unicom au profit de l'animation du service commerce.

Un autre exemple : le handicap serait aussi une autre de vos priorités, eh oui encore une, vous en avez beaucoup et même si nous en parlerons plus longuement tout à l'heure, le budget de la mise en accessibilité de nos bâtiments pour respecter la loi avant fin 2024 n'est, à mon sens, pas assez visible dans ce ROB.

Vous promettiez également un budget participatif de 4 millions d'euros durant le mandat ; ça ce n'est pas une priorité, c'était juste une promesse électorale. Qui était dans notre programme électoral. En juillet dernier avec Monsieur Mebarek, tous les deux, vous nous aviez dit ce budget participatif, que nous allions en parler beaucoup plus longuement, voire qu'il verrait le jour en septembre 2022. Bon pas de chance, on attend toujours. Ceci étant, ce budget est quand même extrêmement important voire primordial, il permettrait aux habitants de décider des projets qu'ils souhaiteraient sur Melun, et de voir ce qu'on pourrait faire avec eux. Mais ce n'est pas le cas puisqu'il est en recherche depuis le début de la soirée.

Enfin la santé, on en a parlé de la santé. Je vais citer la maison médicale de l'Almont qui compte 5 médecins. 3 vont partir cette année, ce qui va rajouter 5 à 8 000 personnes à la recherche d'un médecin traitant. Comment les deux médecins vont-ils supporter la charge financière de l'établissement et la charge physique de ces patients supplémentaires ? Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi le plan local de santé ne nous aide pas à trouver des solutions dans ce cas. Et puis je tiens à dire également, à Melun, le problème ce n'est pas de faire venir un personnel de santé, c'est plutôt de le garder, contrairement à d'autres collectivités. Pourtant ce n'est pas faute de vous avoir proposé des solutions comme l'aide à l'installation familiale des médecins, mais là encore, je ne vois pas dans les orientations budgétaires l'aide à la problématique santé, malgré que la santé soit également un autre de vos priorités.

En conclusion, beaucoup de choses pourraient encore être dites, beaucoup de choses ont déjà été dites, gouverner, c'est prévoir, ce n'est pas pas communiquer sur une idée, une action, un lieu, c'est penser tout un projet de travailler en transversal en assurant sa pérennité financière malgré les aléas rencontrés, malheureusement encore aujourd'hui, vous nous mettez en avant ce contexte national et international pour réduire les propositions que vous nous faites. Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci. Kadir.

Monsieur Mebarek : Merci, Ségolène de constater qu'on a effectivement accompli des choses positives qui étaient dans votre programme mais dans le nôtre aussi, donc finalement on se rejoint sur les priorités.

Sur le commerce, je pense que le Maire va y revenir, moi, je voudrais intervenir sur le sujet de la maison médicale de l'Almont qui est un vrai sujet, la problématique de la désertification médicale elle dépasse la Ville de Melun, elle est nationale mais elle est particulièrement sensible à Melun compte tenu du départ à la retraite de beaucoup de praticiens, malheureusement, c'est un sujet où les leviers sont assez étroits, on a assez peu de marges de manœuvre pour faciliter l'implantation de médecins, ça passe de très grands projets de grande envergure, comme la Ville l'a fait : l'implantation du nouvel hôpital participe de cette idée de favoriser les médecins parce que, qui dit un hôpital de référence, attire l'installation de médecins généralistes ou spécialistes aux abords de l'hôpital. Quand on voit l'installation du centre ophtalmologique aux environs de l'hôpital, c'est bien le signe qu'un hôpital de référence attire des praticiens. Actuellement, nous sommes sur un projet, alors

malheureusement on ne peut pas en dire plus parce que nous n'avons aucune certitude sur la réalisation de ce projet. Nous sommes sur ce projet en lien avec des médecins de création d'une nouvelle maison médicale à proximité de ce centre ophtalmo, à ce stade, le projet n'est qu'à ses débuts, espérons qu'il puisse se concrétiser dans les prochains mois. En ce qui concerne le centre médical de l'Almont, nous les avons rencontrés pas plus tard que la semaine dernière, dans le cadre des réunions qui étaient organisées en particulier sur le sujet. Une réunion qui nous a permis d'échanger avec la CPAM, l'ARS, l'union représentant des libéraux, il y avait également une représentation de l'agglomération qui gère cette compétence, et l'idée était de trouver une solution en vue du départ de cette maison médicale de plusieurs médecins et de répondre aux attentes des médecins qui sont à 100 mètres en face qui sont SOS Médecins, qui eux sont plutôt en croissance, contrairement aux médecins libéraux. Ils veulent étendre leurs locaux, malheureusement, on se situe à 100 mètres l'un de l'autre, une maison médicale en déshérence voire en disparition et un centre SOS Médecins en croissance, alors parmi les pistes qui ont été évoquées, ça a été de dire « pourquoi ne pas mutualiser les choses puisque SOS veut s'agrandir, nous avons 2 médecins qui vont se retrouver tous seuls parce que leurs collègues vont partir à la retraite ? » ou changer de site. Effectivement vous avez raison les deux médecins qui vont rester vont avoir du mal à faire face aux charges. Est-ce qu'on ne pourrait pas essayer de mutualiser les choses ? Parmi les pistes évoquées, on a cette option. Si cette option ne pouvait fonctionner, on continuera à réfléchir à d'autres pistes mais vous avez bien conscience que nous n'avons malheureusement pas toutes les cartes. L'enjeu de l'implantation des médecins, elle est aussi liée à ce que met en place l'agglomération ; quand l'agglomération octroie des bourses d'études sur 6 - 7 ans à des étudiants qui font leurs études à Melun en contrepartie d'une implantation, on espère que cette politique aura ses effets mais dans longtemps. Malheureusement, elle ne répond pas aux besoins du moment mais soyez en certaine, avec le Maire, avec Pascale Gomes, avec Monique Cellier, c'est un sujet de préoccupation majeure et la maison médicale de l'Almont en premier chef. Voilà.

Monsieur Vogel : Marie-Hélène et Marie-Liesse, vous vouliez dire quelque chose.

Madame Grange : Oui, voilà moi je voudrais dire quelques mots parce que des critiques ont été émises sur le cadre de vie à Melun, nous avons reçu cette semaine, il y a quelques jours, le rapport des villes et villages fleuris qui nous accordait notre 4^{ème} fleur, donc j'aimerais juste reprendre certaines petites choses parce que dans ce rapport, on a bien remarqué les ambitions que nous portons pour le bien vivre des habitants en conjuguant esthétisme et nature en ville, on a remarqué également que la transition écologique est quand même au cœur de notre politique, ils parlent de ville nature dotée d'espaces verts magnifiques, ils remarquent également que nous sommes engagés sur un plan vert développement durable pour impliquer les citoyens, des animations en lien avec la nature (portes ouvertes aux serres, permis de végétaliser, jardins pédagogiques), la création d'ilots de fraîcheur, un fleurissement davantage axé sur des plantes vivaces que sur des plantes horticoles, la notion de gestion différenciée qui a été prise en charge et la dépermeabilisation des cours d'école qui va venir bientôt, ainsi que la gestion de l'eau de façon beaucoup plus respectueuse. Voilà.

Monsieur Vogel : Marie-Liesse.

Madame Dupuy : Sur la sécurité, je ne pense que la sécurité soit liée au nombre de policiers. Nous avons 40 postes pour une ville de 40 000 habitants, c'est bien. Ce qui est important c'est l'efficacité, c'est de trouver les missions justes, c'est d'avoir des brigades professionnelles, ce qu'elles sont ; après accompagner par la vidéo, je pense que nous avons à Melun, vraiment,

nous pouvons en être fiers, je ne suis pas sûr que d'augmenter constamment le personnel soit une réponse à la sécurité.

Monsieur Vogel : Christopher.

Monsieur Domba : Alors concernant le budget participatif, je vais vous rassurer je vous confirme qu'un budget participatif verra bien le jour, il se fera, comme vous l'avez indiqué, avec des habitants mais avant tout il fallait un lieu physique parce que bien sûr, il faut pouvoir accueillir... Oui, je vais vous en dire deux mots justement. Il fallait un lieu physique, maintenant que la Maison des Citoyens existe, nous pouvons aller sur un budget participatif et l'idée est bien sûr d'avoir des habitants qui vont pouvoir nous proposer certains projets mais également d'utiliser les différentes instances participatives que nous avons dans la ville comme le Conseil Consultatif des Jeunes comme les Comités de Quartier, le Conseil Consultatif des Séniors et le Comité Local de la Transition Ecologique. Et bien sûr, nous nous permettrons de proposer certains projets, il y aura des consultations des habitants sur certains projets de ville qui rentreront également dans les budgets participatifs, puisque les habitants pourront proposer certains aménagements, certaines choses dans ce cadre-là, et s'il n'y a pas de lignes, c'est évidemment normal puisque le budget sera transversal donc nous aurons tout un tas de projets qui verront le jour grâce à ce budget participatif.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Mme Durand : Alors j'entends que le budget participatif, il sera transversal, il est quand même de 4 millions d'euros avant 2026, j'ai envie de dire : « lol », non mais là on se moque de moi, très clairement. Ca c'est le premier point. Deuxième point, sur la sécurité, et merci pour la définition du budget participatif, heureusement qu'il sera avec les citoyens parce que sinon je n'en vois pas l'intérêt. Sur l'aspect sécurité, j'entends qu'il y a 40 postes en police, ce qui serait peut-être judicieux et j'ai fait des propositions hein, vous remarquerez, j'espère que Monsieur Mebarek l'a bien noté, c'est notamment la création d'une GSI, après on l'appelle comme on veut. La difficulté d'une police municipale, c'est que finalement, elle est partout il y a différentes brigades, elles sont partout, elles sont réquisitionnées sur des décès, elles sont en aide à la police nationale etc. Moi, ma proposition c'est justement de créer une brigade vraiment d'intervention ce qui permettrait pour les autres agents de police d'être beaucoup plus sur une police de proximité puisque finalement c'est ce qu'on attend d'une police municipale.

Madame Dupuy : Le problème de cibler sur une brigade – alors je ne vais pas rentrer trop dans la technique, sinon on en a pour trois heures – mais de la mettre dans des endroits précis s'il y a un accident, s'il y a des habitants qui sont en difficulté, les autres brigades sont obligées d'y aller, c'est très compliqué de cibler. Maintenant, vous avez en centre-ville une brigade de centre-ville qui va, on l'avait promis et qui est là, Monsieur le Maire a bien insisté pour qu'elle reste suffisamment longtemps pour être efficace, pour pouvoir verbaliser les vélos, pour pouvoir... c'est ce que je disais l'autre fois, parce que je suis très soucieuse de ça, c'est que les brigades soient vraiment, que les policiers fassent partie de la ville connaissent les commerçants, connaissent les jeunes qui sont sur les trottoirs. Bon voilà, je ne vais réitérer ce que j'ai dit, mais l'histoire de garder une brigade que pour... oui, j'entends bien mais c'est compliqué dans l'application.

Monsieur Vogel : Madame Durand.

Madame Durand : J'entends que c'est compliqué et ça l'est d'autant plus si on n'a pas les effectifs qui nous permettent d'avoir une brigade spécifique d'où l'intérêt d'augmenter quelques effectifs. Mais je pense par contre sur le 17 et la police intercommunale, Madame Dupuy, nous sommes d'accord...

Le dernier point c'est sur la santé, les médecins, j'entends que c'est l'agglo, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Ceci étant, il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui les médecins – Madame Grange nous parlait du cadre de vie – les médecins sont des gens comme tout le monde et pour les aider, il n'y a pas que l'aspect financier, des bourses et autres, il y a également le cadre de vie, faciliter les démarches aussi et ça j'aimerais qu'on ait une attention particulière là-dessus et je ne le vois pas dans le DOB. Aider les médecins, les familles, c'est ça aussi, pour s'implanter ces les familles.

Monsieur Vogel : Pascale, sur ce sujet, la politique en matière de santé

Madame Gomes : Je reviens très rapidement sur la maison médicale de l'Almont, je souligne simplement que cette maison médicale, on l'a accompagnée, depuis à peu près deux ans dans les réflexions, on leur a fait des propositions auxquelles ils n'ont pas voulu adhérer, c'est leur droit le plus strict, puisqu'on est en face de professionnels libéraux. Pour ce qui concerne l'installation de médecins, bien évidemment les services de la Ville sont ouverts à toute information et toute proposition pour les médecins comme pour n'importe quel autre citoyen. Par rapport au contrat local de santé, le contrat n'a pas de fiche-action précise concernant l'installation de médecins en médecine libérale pour autant il y a une étude en cours sur l'opportunité de l'offre de santé, on y verra un peu plus clair dans quelques semaines.

Monsieur Vogel : Madame Monville, vous vouliez dire quelque chose ?

Madame Monville : Oui, non juste, si on doit y aller chacun de ses propositions, juste rappeler que nous avons fait la proposition d'un centre de santé public qui serait une réponse à la mesure des difficultés des Melunais d'accéder à la médecine. Mais ceci dit, vous nous avez beaucoup reproché sur les bancs de la droite d'une manière générale de nous éloigner du ROB, je voudrais juste dire et rappeler qu'il y a une dizaine de pages sur le contexte national et international qui justifie des orientations budgétaires de la Ville, donc quand on parle de contexte national, on n'est pas hors sujet d'une part, et qu'il ne me semble que nous avons été ceux qui avons le plus dévié, au contraire, de ce rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur Vogel : Merci, écoutez, je voudrais en conclusion de ce débat, d'abord vous dire que Madame Asdrubal, on ne peut pas tout passer en revue, je pense que la loi est mal faite, c'est vrai qu'on a tendance à parler de beaucoup de choses, on peut parler du contexte international, on peut parler de tout ce qui touche aux incidences financières, c'est comme ça que les parlements ont été pris et que les rois ont été exclus du jeu. Mais il faut bien qu'on se limite ; vous voyez qu'on a passé énormément de temps, donc c'est un peu la règle du jeu, il faut qu'on arrive à trouver des limites.

La deuxième chose que je voudrais dire c'est que nous sommes modestes. On ne peut pas, on n'a pas la science infuse, vous voyez par exemple, Madame Durand, vous avez dit que on n'a pas fait de deuxième poste de police municipale dans le sud, comme on avait envisagé de le faire, mais parce qu'on a des moyens limités et comme il y a un poste de police intercommunale, on a estimé que ce n'est la peine de doubler ces moyens et il valait mieux mettre ces moyens ailleurs. Et puis il y a d'autres acteurs dans le jeu hein, tout à l'heure, vous disiez par rapport à notre politique de sécurité que souvent la police municipale est prise par d'autres tâches et c'est tout à fait vrai, c'est parce que souvent l'Etat n'intervient

pas, parce que ses agents sont pris, il faut bien que quelqu'un intervienne parce qu'il y a des victimes, il faut bien que quelqu'un fasse le travail. On n'a pas l'optique de dire laissons-les, c'est comme cela s'explique. Non, non je vais vous expliquer le pourquoi du comment.

Alors Monsieur Martin, je voudrais vous dire que vous avez dit ce qu'on faisait de bien aussi, je dois vous remercier pour ça et vous avez dit que on tenait compte de ce que vous disiez et c'est vrai et cela ne se passe pas toujours comme ça dans toutes les enceintes démocratiques, souvent étant dans l'Opposition dans d'autres enceintes, je peux vous dire que, déjà on ne laisse pas toujours parler. Madame Monville sait de quoi je parle et on ne laisse pas toujours parler tout le monde comme on l'a fait ce soir, mais je pense que c'est important, c'est un moment important de la vie municipale. Et ensuite on ne tient pas toujours compte de ce que dit l'Opposition. On peut parfois avoir un non systématique par rapport à ce que dit l'Opposition, ce qui n'est pas le cas ici. Vous l'avez reconnu et c'est tout à fait vrai. Alors ce que je voudrais surtout, par rapport à tout ça, il y a, il ne faut pas qu'il y ait une opposition de bloc à bloc parce que Monsieur Saint-Martin, ça vaut un peu pour vous, Kadir vous l'a dit, vous avez tendance à ne regarder que le noir et parfois ça vous conduit à des erreurs. Je vais vous dire hein très modestement, vous avez été jusqu'à dire que nous n'avions pas beaucoup de fonds européens, on n'utilisait pas les fonds européens, bon il est... il a eu tout à fait raison de sortir de sa petite boîte, notre communauté d'agglomération, championne d'Ile-de-France et les fonds européens, comme Henri l'a expliqué c'est ensuite reversé aux communes, donc on ne peut pas dire ça. Donc vous voyez, non mais, je... vous l'avez dit, c'est votre position, on ne revient pas là-dessus, on n'ouvre pas le débat, mais vous voyez, ça va trop loin. On ne peut pas dire que tout ce que nous faisons n'est pas bien, il faut reconnaître, j'allais dire comme Monsieur Martin l'a reconnu au début, qu'il y a des choses que nous faisons. Je ne dis pas que tout ce que nous faisons est bien, mais il y a quand même des choses que nous faisons qui sont très bien qui vont dans le bon sens et qui progressent dans la bonne direction. On ne peut pas tout faire, on n'a pas les moyens de tout faire.

Alors, Madame Asdrubal, vous avez dit que j'ai reçu des commerçants, mais bien sûr et heureusement que j'ai reçu des commerçants parce qu'on demande, il y a l'Opposition qui peut donner des idées mais tous les acteurs de la Ville, les acteurs associatifs, les commerçants, etc. Nous n'avons pas la science infuse. Par exemple, je reviens à vous, Monsieur Saint-Martin, vous avez parlé de la SEM, non, non, ce n'est pas des critiques, qu'est-ce que la SEM etc., eh bien la SEM, c'est un moyen de lutter contre quelque chose que Madame Prim a dénoncé. Je reconnais, qu'il y a beaucoup de commerces non qualitatifs qui s'installent, eh bien la SEM c'est un des moyens de lutter contre ça, voilà. Alors, vous avez raison de dire que ça ne suffira pas, mais il y aura d'autres moyens, donc, on ne peut pas... Non mais le meilleur exemple par rapport à votre négativité, non, non, je vous en donne encore un, oui, c'est bien, vous êtes inquiet, non, non, vous êtes inquiet, faites-nous confiance, vous n'êtes pas obligé de dire, le meilleur exemple, c'est le cinéma. Vous êtes inquiet de la doctrine d'utilisation du cinéma, il n'est pas encore construit. Attendez, avant de parler de la doctrine, vous êtes inquiet, non mais c'est quand même incroyable, dites que vous vous interrogez, dites que peut-être il n'y aura pas une bonne doctrine d'utilisation du cinéma, mais ne dites pas que vous êtes inquiet de la doctrine d'utilisation que cette municipalité majoritaire va faire. Attendez, on va en discuter, il y a des commissions, mais on peut rien faire avec vos propositions parce que c'est tellement négatif qu'on peut seulement vous couper la parole, ce que je ne fais pas.

Alors ensuite, une dernière chose, et je vais conclure par-là, ce n'est pas parce qu'on discute qu'il n'y a pas de divergences idéologiques entre nous, il y en a et j'arrête pas de le dire, Madame Monville, vous avez bien fait de nous mettre l'accent sur la transition écologique, et on essaie toujours de s'adapter. Vous trouvez toujours qu'on ne va pas assez loin, qu'on n'en fait pas assez. Monsieur Martin a dit que nous avons commencé à planter des arbres, mais je

vous rends hommage pour ça. Le fait que vous ayez beaucoup insisté là-dessus a fait que nous avons essayé de mobiliser, peut-être pas toujours autant qu'il le faut, des moyens pour aller dans ce sens, mais il y a des différences idéologiques. Par exemple, Madame Prim, moi, je ne suis pas d'accord avec vous : les Jeux Olympiques, nous, on est pour, vous, vous êtes contre. Eh bien voilà, c'est comme ça, et on va tout faire pour mettre de l'argent dans les Jeux Olympiques. Voilà, vous savez, je vous ai dit, vous êtes contre, eh bien nous, on est pour. Autre chose, non mais c'est très bien, rejoignez-nous, il y a de la place ici, là. Quelqu'un a dit d'ailleurs, que Macron, Edouard Philippe, tout ça c'est pareil, mais bon nous, on est pour, vous êtes contre. Autre chose, il y a un truc que je n'ai pas apprécié, vous dites que les cabinets privés – privés, vous avez insisté là-dessus – mais ce n'est pas des mauvais gens les privés, il y a toujours ce truc, si c'est des bons dentistes, qu'ils soient privés ou publics, on s'en fout. La société, elle n'est pas faite avec les bons publics et les mauvais privés. On est bien obligé, c'est une société d'économie mixte, non, non on n'est pas encore... on n'a pas tout nationalisé, tout n'est pas public, tout n'est pas en régie, il y a encore des appels d'offres, il y a encore des marchés publics. Et on est bien. Tout à l'heure Kadir a dit on essaie de maintenir l'équilibre, on est dans une société complexe mais qui est mixte et arrêtez de, on ne va pas plus protéger les locataires que les propriétaires, on les protège tous. Il n'y a pas les bons, les méchants, cette société est faite de gens différents, c'est pour ça qu'elle est agréable à vivre. Alors il y a encore un truc et après je finis parce que je ne veux pas... oui, la vidéosurveillance, c'est une différence entre nous, on est pour, vous êtes contre voilà. Il y a des choses qui nous séparent et nous sépareront toujours ; et quand vous aurez pris le pouvoir, ce que je ne souhaite absolument pas vous pourrez démonter toutes nos caméras de vidéosurveillance. Mais pour l'instant, nous allons demander, je crois c'est la délibération suivante, des crédits à la Région pour en installer plus. Voilà.

Bon allez, on passe au vote. Qui est ce qui est contre, levez le doigt, les contre, qu'est-ce qui vote contre ? Le rapport d'orientations budgétaires et il paraît que maintenant on vote. Il faut qu'on vote, la Préfecture nous a dit c'est plus clair quand on vote. D'ailleurs on a eu un vrai débat. On nous demande de faire voter. On prend acte de la tenue, il a bien eu lieu ce débat et on vote sur le débat. Voyez, ce n'est pas clair, mais c'est comme ça. Préfecture. Alors je pose la question qu'est ce qui est contre le débat qui a eu lieu ?

Monsieur Mebarek : Est-ce que vous considérez qu'un débat a eu lieu, alors dire le contraire après 4 heures.... A part Catherine....

Monsieur Vogel : Alors, qui est-ce qui vote contre ? Un peu compliqué. Qui est-ce qui s'abstient ? Ce n'est pas le fond. Le fond, ce sera le vote du budget et on se demandera : « est-ce qu'on va voter le budget ou pas ? », mais là, la question est est-ce que le débat a eu lieu ? Le débat peut ne pas vous satisfaire, mais il a bien eu lieu. Qui s'abstient ? Personne. Ok. Allez, on passe à la suite, on a encore beaucoup, beaucoup de délibérations. Kadir, délibération suivante, une demande de subvention.

Adopté par 6 voix contre, 31 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2023, conformément aux délais et aux conditions imposés par la loi.

VOTE le débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2023.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FAC - FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL -APPROBATION DU PROJET PRESENTE PAR LA VILLE DE MELUN ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Kadir, délibération 4, c'est une demande de subvention.

Monsieur Mebarek : Alors une demande de subvention au département pour un fonds, qui s'appelle le fonds d'aménagement communal pour lequel on sollicite l'octroi d'une subvention d'un million cent mille euros pour la construction, rénovation de l'école Decourbe.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a une question là-dessus, on en a déjà quarante fois. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 5, demande de subvention.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet présenté ci-dessus, au titre des opérations d'investissements 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat de Fonds d'Aménagement Communal (FAC) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Monsieur Mebarek : Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour lequel nous sollicitons des crédits à hauteur de 72 500 euros pour l'implantation de sept nouvelles caméras, une subvention de 10 000 euros pour le remplacement du portail du groupe scolaire de Pasteur et 7 900 euros pour la clôture de l'école des Mézereaux.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin et Madame Gillier.

Monsieur Saint-Martin : Merci. Oui, donc vous avez anticipé le débat sur la vidéosurveillance. Evidemment. Donc autant la sécurisation du portail du groupe Pasteur et le remplacement de la clôture sur le groupe scolaire des Mézereaux sont légitimes et doivent être financés, clairement, autant on n'est toujours pas convaincu de la nécessité de l'usage de la vidéosurveillance dans l'espace public. C'est la surenchère pas l'intensification des activités du centre de supervision urbain doté de soixante-quatre écrans. L'objectif est d'acheter et de déployer toujours plus de caméras, de les dotes de technologies dernier cri haute définition, c'est encore 29 000 euros que la Ville doit déboursier si on retranche les subventions, et si j'ai calculé correctement. Et cela s'ajoute à d'autres dépenses en la matière, et d'autres doivent encore suivre, on a voté il n'y a pas très longtemps d'autres crédits. Je ne vais pas refaire le même débat, je me garderai de réitérer les mêmes arguments basés sur quantité d'analyses et de méta-analyses indépendantes qui contredisent ceux des promoteurs et utilisateurs domestiqués de ces technologies, qui usent de leurs propres données non critiques, et

généralement non recoupées. Mais qu'on soit clair, ces technologies rendent possibles une surveillance qui sera de plus en plus liberticide et qu'un projet de loi en cours d'étude, relatif aux jeux olympiques et paralympiques de 2024 va banaliser pendant des mois et pourrait rendre juridiquement acceptable la surveillance par des caméras dotées d'algorithmes visant à détecter des événements suspects spécifiques dits à risque dans l'espace public, cela fait partie des expérimentations. Donc la vidéosurveillance algorithmique comme on l'appelle, non ciblée, ont souligné donc des associations qui militent pour les droits humains fondamentaux, dans une tribune récente, peut avoir un effet dissuasif sur l'exercice des libertés civiles fondamentales et notamment le droit à la liberté de réunion, d'association, et d'expression. C'était dans Le Monde. Passé l'exceptionnalité d'un événement sportif mondial où tout cela va être expérimenté, cela va entrer dans les mœurs, c'est le cas dans d'autres pays, avec des villes qui cèdent aussi à la tentation sécuritaire en utilisant toujours plus ces technologies intrusives qui pourront toujours plus proliférer. Et dans un retournement orwellien, Cécile Prim l'a dit tout à l'heure, la ville en fait le signe de son hospitalité et son caractère accueillant, confère le rapport d'orientation. Donc c'est une escalade qui nous paraît dangereuse : là on a clairement un clivage idéologique. Ceci étant dit et rappelé, j'attends avec impatience de visiter le CSU, bientôt, pour en venir au fait, je tiens à le voir, et on verra si j'affine notre position. Mais en tout cas, je vais faire cet effort-là. En revanche, s'agissant du vote, est-ce qu'il est possible de dissocier, parce que là je suis un petit peu embêté : on est évidemment enclin à voter le portail et la réfection de la clôture du groupe des Mézereaux, mais pas la vidéosurveillance.

Monsieur Vogel : C'est une subvention unique. Donc on va tenir compte de votre explication de vote, et on saura que vous auriez, si les deux dispositions avaient été séparées, voter l'une et pas l'autre. On est obligés de voter les deux ensemble.

Monsieur Saint-Martin : Donc je vote pour ?

Monsieur Vogel : C'est votre affaire.

Monsieur Saint-Martin : C'est terrible, structurellement, cela nous met dans une position délicate.

Monsieur Mebarek : Monsieur Saint-Martin, vous votez pour et on l'indiquera.

Monsieur Vogel : On l'indiquera, que vous êtes contre les caméras.

Monsieur Saint-Martin : Si c'est noté, cela me va.

Monsieur Vogel : On progresse. Madame Gillier.

Madame Dupuy : Je l'attends avec impatience et que d'autre part, il n'y a pas de surenchère, il n'y a pas de comparaison avec la ville voisine. Le but c'est de protéger, et je ne suis pas médium, je ne sais pas comment cela va se passer dans des années sur l'avenir, mais ce que je sais c'est que pour l'instant ça répond à un besoin, ça répond à une protection des habitants, c'est ça le résultat et c'est la seule chose qui m'intéresse.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Bah moi tout pareil, la seule chose qui m'intéresse c'est de protéger aussi

les Melunais. Mais là je fais part, parce qu'on sort du débat d'orientations budgétaires, d'une certaine frustration, où l'on se retrouve souvent je trouve dans des débats qui sont un petit peu caricaturaux sur les questions de sécurité parce qu'on n'a jamais de débats sur quelle est la politique de sécurité de la Ville. On l'a, par morceaux, à un moment donné sur la vidéosurveillance, à un autre moment cela va venir parce qu'il y a du recrutement de policiers municipaux mais on n'a pas de vrais échanges de fond sur comment est-ce qu'on lutte contre l'insécurité ou le sentiment d'insécurité dans la Ville et qu'on permet à tous, de vivre la Ville dans les meilleures conditions possibles. Et ça, vraiment, quelque part ça manque parce qu'on arrive à avoir des positions, sur un sujet, à un moment donné qui n'est pas, de mon point de vue, représentatif non plus de comment est-ce qu'on mènerait ou on assurerait la sécurité des melunais quand on vous remplacera bien évidemment, à la tête de la Ville. Néanmoins moi je vais m'abstenir, je vais m'abstenir car je ne suis pas à l'aise, parce qu'on n'a pas un vrai débat et ma vision de la vidéosurveillance n'est pas aussi tranchée que celle de Monsieur Saint-Martin. Je pense que c'est un des outils, c'est un outil mais tout seul il n'est absolument pas suffisant en tout cas à répondre aux besoins. Je vois qu'il y a des fonds et que ces dispositifs ne vont pas coûter grand-chose à la Ville. Mais en l'état actuel des débats qu'on peut avoir, je ne peux pas m'engager favorablement.

Monsieur Vogel : On tient compte de votre explication de vote. On passe au vote. Opposition ? Pardon, Madame Monville.

Madame Monville : Je vais quand même ajouter quelque chose, une chose que j'ai déjà dite vingt-cinq fois mais qui va s'ajouter à ce que mes collègues viennent de dire tous les deux et que je partage, en partie pour Madame Gillier et que je partage complètement pour Monsieur Saint-Martin. On oublie systématiquement de rappeler qu'en réalité la délinquance et la criminalité n'augmentent pas. Donc là vous allez dépenser 145 000 euros pour ajouter sept caméras de vidéosurveillance, alors même que la délinquance et la criminalité n'augmentent pas et que, comme je l'ai rappelé la dernière fois, là où par contre elle augmente, c'est là où les caméras ne servent à rien et où il faut des politiques de prévention, il faut des politiques d'accompagnement, d'animation etcetera, je l'ai déjà dit 25 000 fois mais pas des caméras de vidéosurveillance. Et le point de vigilance que vient de rappeler Monsieur Saint-Martin en faisant référence à la tribune de la Quadrature du Net que d'ailleurs j'avais signée, il est essentiel parce que ce qu'il va se passer, ce qu'il se passe dans cette société où le capitalisme se radicalise parce qu'il est de plus en plus contradictoire avec les intérêts des gens, oui mais Madame Luquet, excusez-moi de vous rappeler quelques-uns des grands enjeux que vous devriez connaître et que malheureusement vous ignorez. Ce qu'il se passe c'est qu'on a des sociétés où les individus sont de plus en plus surveillés et à la fin ce clivage, qui nous amuse aujourd'hui entre la gauche et la droite, entre une droite républicaine et une gauche républicaine, se transforme en un clivage entre des démocrates et des non démocrates. Donc ce point d'alerte sur le fait que ces caméras servent avant toute chose à développer des instruments de surveillance de la population au service d'un ordre économique qui est toujours davantage en opposition avec les intérêts du plus grand nombre, attention. Vous m'avez dit un jour Monsieur Vogel et je vous le rappellerai si nous vivons tous les deux suffisamment vieux pour voir cette dérive se mettre en place, je vous dirai « Vous voyez, je vous l'avais bien dit ». J'espère ne pas avoir le loisir de le faire, mais vous m'avez dit, « A Melun, il n'en sera jamais question ». De développer la vidéosurveillance avec reconnaissance faciale. Madame Péresse a demandé qu'on le fasse dans les transports en commun.

Monsieur Vogel : Vous savez que je suis dans l'Opposition à Madame Péresse ?

Madame Monville : Oui, je le sais. Mais on verra. A la région, vous êtes dans l'opposition à Madame Péresse. Au Sénat, vous votez tous comme un seul homme pour la contre-réforme des retraites.

Monsieur Vogel : Bon, on a noté votre explication de vote. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? Vote favorable ? Est-ce que c'est clair pour vous derrière ? Bon allez, délibération suivante, Kadir.

Adopté par 3 voix contre, 35 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE les opérations suivantes au titre des opérations d'investissement 2023 :

L'implantation de sept nouvelles cameras dont le coût est estimé à 145 111.04 €,

Le remplacement du portail sur le groupe scolaire Pasteur, dont le coût est estimé à 12 567.59 € HT,

Le remplacement du portail sur le groupe scolaire les Mézereaux (Olympe de Gouges) dont le coût est estimé à 9 930 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 90 553.59 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Etat la convention d'attribution de la subvention relative au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE SELON LE DISPOSITIF ' SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION '

Monsieur Mebarek : Alors même chose pour l'implantation des sept mêmes caméras pour une subvention cette fois-ci octroyée par la Région pour un montant de 45 500 euros.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Kadir. Délibération 7, Noël. Il y a d'abord un amendement déposé par Monsieur Guion. Mickaël Guion, vous présentez l'amendement ?

Adopté par 3 voix contre, 35 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'opération consistant à implanter sept nouvelles caméras au sein de la Ville pour un montant de 145 111.04 € HT au titre des opérations d'investissement de l'année 2023.

PRECISE que les équipements de vidéoprotection se situeront aux emplacements suivants :

Au sein de l'Ecoquartier : Rue Limé et Rue Mandela

Passage de la Gare / Avenue Armand de la Rochelle

Avenue du 13ème du Dragon

Rue Saint Liesne / Avenue de Vaux

Rue du Château

Avenue Pierre Brossolette

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Région pour l'obtention de la Subvention Régionale « Soutien à l'équipement en vidéo protection » à hauteur de 30 %

des dépenses estimées, soit : 43 533.31 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la région Ile de France la convention d'attribution de la subvention « Soutien à l'équipement en vidéoprotection ».

8 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS DE TENNIS - AVENANT N° 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Guion : Je vais peut-être laisser Monsieur Boursin présenter la délibération avant l'amendement, c'est dans l'ordre des choses. Parce que l'amendement il est par rapport à la délibération.

Monsieur Vogel : D'accord, mais on votera d'abord sur l'amendement et après sur la délibération.

Monsieur Boursin : Je vais faire un résumé de tout cela rapide. L'idée c'est que le club de tennis envisage de financer un équipement et que nous avons une convention qui a été signée depuis 2019 et pour que le club de tennis puisse bénéficier d'une subvention relativement importante, c'est plusieurs centaines de milliers d'euros, quand même, il faut que la Ville accepte qu'elle soit à la fois en maîtrise d'ouvrage et pendant une décennie, on ne lui dit pas « on vous vire de là, vous construisez quelque chose et après on récupère l'équipement ». Donc c'est ça l'objet de la convention. Alors est-ce que j'aborde tout de suite les questions ? La convention, ou je la traite avec l'amendement qui est proposé ou pas ?

Monsieur Vogel : Qu'est-ce que vous préférez, Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : On peut y aller, je peux intervenir. Donc j'ai souhaité proposer un amendement à cette convention de mise à disposition des équipements de tennis, propriété de la Ville au Tennis Club de Melun, en cohérence avec ma proposition de l'année dernière. Rappelez-vous, Monsieur Boursin, visant à permettre aux melunais, véritables propriétaires de ces équipements finalement, de jouir de ces équipements à un tarif raisonnable, par le biais d'un système de réservation en ligne déjà mis en place par la FFT à Melun. Vous m'aviez répondu avec une certaine nonchalance et arrogance habituelle que c'était envisageable, qu'il fallait attendre la prochaine AG du club. Visiblement, ceci a été oublié, à l'AG du club le 16 janvier 2023, dernièrement. Aujourd'hui c'est le moment juridique idéal d'officialiser cette contrepartie d'intérêt général à la mise à disposition gratuite des équipements par la Ville. Je rappelle que la maintenance est aussi assurée par la Ville, ainsi que la fourniture des fluides et de l'énergie, le TCM se contentant de l'entretien. En plus de cela, le TCM bénéficie d'une subvention annuelle de près de 100 000 euros, somme qu'ils ont littéralement thésaurisée en 2020 et 2021 car le résultat net était supérieur à cette somme. Voilà pourquoi le club a aujourd'hui une trésorerie de 370 000 euros qui leur permet d'envisager un investissement à hauteur de 900 000 euros, pour les quatre terrains de padel. Ce n'est pas une petite somme. Je rappelle aussi que pour financer cet investissement, de l'argent public d'Etat à hauteur de 483 000 euros, a été obtenu de la part de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan « 5 000 terrains de sport ». C'est dans ce plan de subvention que l'on peut trouver un critère de mise en œuvre important, qui conditionne cette subvention. Je cite l'ANS : « Le projet doit avoir comme objectif de favoriser la pratique sportive envers différents publics tels que les

femmes, les séniors, les personnes en situation de handicap. De plus, les espaces devront être en accès libre au minimum quelques heures dans la journée ». En accès libre, au minimum quelques heures dans la journée, ce critère va donc plus loin que ma proposition d'amendement initial, qui a été rédigée avant de recevoir les documents demandés. Je vous lis donc l'amendement, si vous le permettez. Je vais me contenter de lire les modifications. Sur les considérants : Considérant que l'emprise foncière et l'ensemble des installations de tennis à l'avenue de la 7ème division blindée américaine appartiennent à la Ville de Melun et donc l'ensemble des melunais, elles sont aujourd'hui mises à disposition exclusive du Tennis club de Melun. Je voudrais donc rajouter en considérant compte tenu de la condition de la subvention : Considérant qu'un des critères de mise en œuvre de la subvention « 5 000 terrains de sport » obtenue par le maître d'ouvrage, le TCM, cette condition oblige celui-ci à préciser des créneaux en accès libre. Je voudrais donc rajouter, dans la convention, cette fois et pas dans les considérants, un article, l'article 5 « contrepartie de la mise à disposition des équipements » : « Le Tennis Club de Melun fera en sorte, dans un objectif de poursuite de l'intérêt général, de faciliter la location des terrains de tennis, de padel et de beach tennis aux Melunais justifiant de leur qualité de résidence à Melun. Les Melunais pourront ainsi accéder à la réservation de ces terrains par l'intermédiaire d'outils en ligne mis en place par le Tennis club de Melun et en s'adressant directement au club sans être obligés d'en devenir adhérents, à un tarif de location horaire préférentiel et raisonnable, ce tarif sera fixé et révisé annuellement en accord avec le Conseil municipal. La location de ces terrains par les Melunais devra être possible selon une large plage horaire tous les jours de la semaine ainsi que le week-end afin de permettre l'optimisation de l'utilisation des installations par le plus grand nombre ». Je voudrais rajouter là-dessus, compte tenu de la condition importante de l'ANS, dans l'article : « De plus, des créneaux prévisionnels réservés à la Collectivité et aux établissements scolaires devront être définis par le TCM, ainsi que des créneaux en accès libre ». Voilà pour mon amendement.

Monsieur Vogel : Noël.

Monsieur Boursin : Bien. Alors, un sur les propos dits il n'y a jamais eu de réponse nonchalante de ma part, cher Michaël. Quand la question a été posée dans un couloir, j'ai répondu dans le couloir que je n'étais pas président d'une association et que je ferai part de la question à l'association. L'association, en pleine responsabilité, a dit effectivement, je passe de 20 euros à 10 euros la location des terrains de tennis pour tous les Melunais. Voilà comment ça s'est fait, il n'y avait aucune décision municipale et je rappelle qu'un adjoint au Maire, fut-il aux sports, n'est pas président de l'association. Sur les avenants proposés, l'idée est bonne sur le principe et je la rejoins totalement, sauf qu'elle n'est absolument pas en adéquation avec le moment présenté. Pourquoi ? La convention existante, elle est de 2019 et s'arrête en 2024. Pour l'instant nous sommes dans un stade où nous autorisons la construction, avant d'aller sur l'avenant de l'utilisation, qui sera, dans tous les cas, renouvelée en 2024. Donc deux choses sont importantes à l'intérieur de ça. Vous nous proposez deux formes d'aménagement. Un, mettre dans une convention que nous allons mettre à disposition des heures en accès pour les populations. Premièrement, en mémoire, jamais le club n'a eu l'exclusivité d'utilisation des terrains, contrairement à ce qui peut être imaginé. Je vous le dis et pour cause, puisqu'il y a même des financements Politique de la Ville, il y a Sport Passion, il y a mise à disposition pour les primaires et les collèges d'heures de tennis qui ne sont absolument pas rémunérées pour le club de tennis et qui sont mis à disposition par le club de tennis, sur demande de la Ville. S'agissant maintenant de la construction des padels, effectivement l'investissement est notoire. Je suis d'accord avec vous, ils avaient de l'argent en réserve. Maintenant, donnez-moi une seule association qui peut se permettre d'aller

investir 900 000 ou 1 million d'euros pour un équipement qui reviendra en pleine possession de la Ville à terme. Je rappelle que c'est ça, sauf à ce que le Club existe encore, c'est comme tel. Donc votre proposition d'aller sur un avenant où on va mettre des heures à disposition, c'est de fait déjà l'usage et c'est ce qui sera proposé dans la convention qui sera renouvelée au mois je crois que c'est septembre 2024, sachant que les terrains ne seront jamais construits avant septembre 2024. Et puis il y avait un deuxième sujet dans l'avenant, je l'ai trouvé rigolo mais c'est votre côté acerbe que vous aimez développer, des fois il est rigolo, des fois il ne l'est pas. S'il fallait qu'on mette dans toutes les délibérations qu'un équipement de Melun appartient à tous les melunais, donc à tous les melunais cela relève plutôt de gadget plutôt qu'une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Vogel : Merci.

Monsieur Boursin : Pardon, je suis contre l'avenant.

Monsieur Guion : Je vais vous laisser voter, j'aurais, après, une intervention sur la délibération.

Monsieur Vogel : Donc on va voter sur l'amendement proposé par Monsieur Guion. Donc je propose le rejet de l'amendement. Qui est-ce qui est pour l'amendement ? Qui est-ce qui s'abstient sur l'amendement ? Ensuite, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Vous avez donc refusé l'amendement, ce qui m'étonne assez peu. J'avais déjà dénoncé l'année dernière une forme de privatisation des équipements de tennis par le club, obligeant les melunais désirant pratiquer ce sport de façon ponctuel à prendre une adhésion au club, minimum 300 euros par an. J'ai assez peu confiance dans la volonté du club de mettre des terrains à disposition du grand public, malgré vos dires. Pour preuve, vous pouvez essayer de réserver un terrain à un prix pourtant élevé de 22 euros de l'heure, vous pouvez essayer, une application est prévue pour cela. Il faut s'accrocher cela dit pour trouver le site de réservation et bizarrement aucun créneau n'est ouvert à la réservation, ni pour demain ni pendant une semaine ni pour dans un mois. Essayez, vous verrez. Donc vous avez refusé l'amendement, reste à savoir si nous allons voter quand même cette délibération. Cette convention, nécessaire au club pour obtenir cette subvention, je rappelle 483 000 euros, pour un projet de construction de quatre terrains de padel de 900 000 euros en tout. Vu la somme, il convient de faire quelques vérifications de routine sur l'association. Et là on trouve une curiosité : savez-vous Monsieur Boursin qu'un des membres du bureau élu de ce club, le secrétaire général, est condamné pour interdiction de gérer depuis le 06 mars 2020. Etes-vous au courant ? Donc il y a potentiellement violation du jugement du Tribunal de commerce du 06 mars 2020 en l'occurrence. On ne parle pas d'une petite association de quartier, on parle d'une association qui a 800 adhérents et qui porte un projet d'investissement à 900 000 euros. Cette même personne, et c'est nouveau depuis l'AG de janvier 2023 puisque j'ai reçu les documents, cumule maintenant les mandats de secrétaire général du club élu donc et l'emploi salarié de directeur du club. Ne pensez-vous pas que cela mérite un peu plus de réflexion ? Je vais vous laisser répondre Monsieur Boursin.

Monsieur Boursin : Bien. Je n'ai absolument pas pour habitude, et pour aucune association, d'être en lieu et place des membres de l'assemblée générale qui légitiment qui ils mettent à la tête d'une association, qui ils mettent à la direction, qui ils élisent en secrétaire général. Vous êtes vous-même pas tout à fait en accord avec qui préside cette assemblée ce soir et qui est dans la majorité, c'est exactement de la même manière dans les associations. S'il y avait un défaut de quoi que ce soit, il appartient à ceux qui gèrent ce club de prendre les mesures en

conséquence. Je vous rappelle que cette question avait déjà été évoquée par votre collègue Catherine quand il y avait eu des problèmes sur d'autres types d'associations. Il appartient toujours, pour chacune des associations que ce soit l'assemblée qui a porté l'élection qui vienne mettre en cause s'il y a une dérive. S'agissant du rôle de la Ville dedans, c'est savoir si l'usage de la subvention qui est accordée, l'usage de la mise à disposition des locaux est bien dans le sens du projet et de la convention qui est avec nous. Sur ces questions et jusqu'alors pour le Tennis, comme pour toutes les associations en ce moment, l'usage des locaux mis à disposition comme la manière dont les subventions sont utilisées pour faire progresser le club ne permettent pas d'avoir quelconque système d'alerte en la matière. Si vous me dites qu'aujourd'hui des gens sont condamnés ou autre chose, je vous remercie d'avoir mis publiquement ces informations. Les gens en tiendront rigueur, j'en informerai la présidente de l'association.

Monsieur Vogel : Kadir, sur l'aspect juridique, c'est très important.

Monsieur Mebarek : Noël tu as mal répondu, je peux me permettre de le dire. Nous sommes dans un Etat de droit : lorsque des décisions de justice sont prises pour une affaire donnée, l'Etat de droit ne permet pas d'en tirer des conséquences sur tout autre chose. La personne en question, si elle fait l'objet d'une interdiction de gérer, c'est une décision sans doute du Tribunal de commerce pour une problématique de redressement judiciaire, d'activité professionnelle. C'est courant, c'est très fréquent que des sociétés lorsqu'elles ne sont pas en mesure de rembourser leur passif, que le Tribunal de commerce considère que le dirigeant a été un mauvais gestionnaire, ce qui aboutit à le condamner à une interdiction de gérer. Mais de là, Monsieur Guion, à jeter l'anathème ou à remettre en cause la probité de cette personne, dont la fonction au titre de cette association est purement bénévole, il a une fonction uniquement de cadre – je ne sais même pas la personne dont vous parlez – visant simplement à donner de son temps pour faire fonctionner cette association. D'ailleurs Monsieur Guion, vous avez-vous-même évoqué le fait qu'il était secrétaire général : il ne représente pas l'association, il n'est pas président. Dans une association, le seul et unique dirigeant d'une association, Monsieur Guion, habilité à représenter et à engager l'association, c'est son président, pas son secrétaire ni son trésorier. Voilà donc ne mélangeons pas : il a sans doute ce monsieur, ou cette dame, fait l'objet d'une décision d'interdiction de gérer, mais parce qu'il a des activités professionnelles et ça on ne peut pas lui en vouloir. Voilà.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Alors, c'est faux. Les dirigeants d'une association sont les trois membres les plus éminents c'est-à-dire le président, le secrétaire et le trésorier. De plus, cette personne est aussi – je viens de vous le dire – directeur du club, donc salarié. Ensuite, Monsieur Boursin vous m'avez répondu qu'on ne pouvait pas s'ingérer, je m'y attendais un petit peu. Vous êtes agent aux sports depuis combien : deux, trois mandats ? On ne compte plus trop. Savez-vous au moins que la présidente – mais vous le savez tous – de ce même club est une agente de la Ville ? Elle a donc un lien de subordination avec vous Monsieur le Maire et comme son poste est un poste d'éducateur sportif, on ne peut pas vraiment dire qu'il n'y a pas de situation potentielle de conflits d'intérêts avec son mandat de présidente du club de Tennis, voyez-vous. Elle serait présidente de copains du coin ça irait, mais tout est lié. Vous savez que dans ces situations un président de club qui cumule son poste avec celui d'agent de la Ville, club de surcroît qui reçoit des subventions de la Ville, ce club peut très bien être requalifié par un juge d'association transparente, autrement dit une régie publique déguisée. Je pense que cette délibération doit être ajournée le temps d'ajouter les bons articles pour respecter l'esprit

et les conditions d'éligibilité de la subvention « 5 000 terrains de sport », d'une part, et cela vous permettra par la même occasion de vérifier mes sources et de remettre de l'ordre dans la direction de cette association, ne serait-ce que par respect pour le travail bénévole et en toute probité de toutes les autres associations de la Ville. Un projet de 900 000 euros peut être retardé d'un mois, ce n'est pas la fin du monde. Ce serait faire preuve de prudence, Monsieur le Maire. Si jamais vous maintenez cette délibération en l'état, pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

Monsieur Vogel : Oui mais je vous dis tout de suite que je vais maintenir cette délibération en l'état. Je trouve que vous faites complètement mauvaise route, vous vous trompez. Comme l'a très justement dit Kadir, le secrétaire général de l'association ne représente pas l'association donc il n'y a aucun problème. Et je ne sais pas du tout de quoi il s'agit, mais je suppose qu'il a été condamné dans une autre activité, cela ne l'empêche pas d'être membre d'une association. Idem, encore pire, l'agent de la Ville : il peut de plein droit participer à une association. Vous jetez le doute sur la probité d'un certain nombre de personnes dont vous suggérez qu'elles pourraient profiter de leur statut public pour cacher des choses et pour être membres d'une association ou de la diriger. Ce n'est pas normal de faire ça en plein Conseil municipal. Voilà, ce n'est pas normal de faire ça. Et je pense que ces personnes seraient entièrement légitimes pour vous attaquer en justice. Oui, voilà. Elles ne le feront sûrement pas. Ok. Donc on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? A la délibération, on a déjà voté sur l'amendement. Oui, explication de vote, Madame Monville.

Madame Monville : Alors on s'est abstenus sur l'amendement de Monsieur Guion et en même temps il y a quelque chose qui dans l'amendement de Monsieur Guion allait dans un sens qui pourtant nous satisfaisait : c'est l'idée de rendre plus accessible et plus démocratique un sport qui, pour bien des raisons pas seulement économiques d'ailleurs, mais aussi des raisons de représentation, ne l'est pas, et ne l'est pas en particulier à Melun. Mais bon quand j'entends Monsieur Guion rappeler les chiffres : 22 euros pour pouvoir bénéficier de la pratique d'une heure de tennis, ça semble effectivement très excessif. Vous me dites non ?

Monsieur Boursin : Il y a deux choses différentes : il y a un tarif qui est quand on loue un terrain. L'engagement de l'association, je n'étais pas à l'assemblée générale de septembre, était que les terrains soient à 10 euros pour les melunais au lieu de 20 euros. Ça c'est je loue un terrain, je viens à trois ou quatre dessus et je joue au tennis. Ce qui est mis en cause ça n'a rien à voir : c'est que l'usage de ces terrains, padel demain mais tennis déjà aujourd'hui, touch-tennis, mini-tennis, nous les utilisons pour tous les jeunes des quartiers de la Ville avec les espaces jeunesse, avec les sports passions, avec les activités d'été, les centres de loisirs viennent dessus. On met à disposition le terrain de tennis pour l'escrime pour les « 1 000 fleurets ». Contrairement à ce que veut dire Mickaël Guion, cet équipement, quand la Ville en a besoin ou que d'autres associations sportives en ont besoin, nous le mettons à disposition. Et l'opération « Faites le mur », si vous connaissez, risque de faire partie demain, ce sera un fait aussi avec le padel, pour mettre à disposition ces équipements pour toutes les opérations été, vacances scolaires, parce qu'après il y a des problèmes de déplacement qui complexifient les choses. Donc voilà.

Monsieur Vogel : Madame Monville, vous êtes satisfaite de la réponse ?

Madame Monville : Oui bah du coup on va s'abstenir et pas voter contre.

Monsieur Vogel : Ok, donc on passe au vote sur la délibération. Donc qui est-ce qui est contre

la délibération ? Qui est-ce qui s'abstient sur la délibération ? Ok. Noël, délibération 8.
Adopté par 4 voix contre, 31 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de mise à disposition des équipements de tennis avec l'association Tennis Club de Melun Val de Seine annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention de mise à disposition des équipements de tennis qui a pour objet de prolonger sa durée et de fixer les conditions et modalités de réalisation de 4 terrains de padel par l'association Tennis Club de Melun Val de Seine en tant que maître d'ouvrage.

9 - ACOMPTE 2023 AU FOOTBALL CLUB DE MELUN ET AU CERCLE DES NAGEURS MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Boursin : Cette année deux clubs ont demandé, vous savez ce sont les avances de subventions pour les clubs qui ont des trésoreries qui peuvent être un petit peu complexes. Donc on a eu la demande du football club et du cercle des nageurs. En fin de compte c'est simplement autorisé à verser une subvention avant le vote du budget. Je crois que le texte autorise jusqu'à 50 % du budget de l'année précédente, on est largement en dessous.

Monsieur Vogel : Merci, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Noël. Délibération 9, Mathieu.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE :

à l'association Football Club de Melun un acompte de 20 000 € au titre de la subvention de fonctionnement versée pour l'année 2023 ;

à l'association Cercle des Nageurs Melun Val de Seine un acompte de la subvention de fonctionnement versée pour 20 000 € au titre de l'année 2023.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023, chapitre 65 article 6574 – subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes de droit privé.

10 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE OEUVRE D'ART : "L'HOMME AUX LACETS"

Monsieur Duchesne : Merci Monsieur le Maire. On vous fait passer dans les rangs une image représentant la statue évoquée dans cette délibération. La présente convention concerne l'installation d'une statue en bronze, d'une hauteur de 1,6 – 1,7 mètres environ, dénommée « L'homme aux lacets », dont l'auteur est inconnu et qui est mise à disposition gracieusement auprès de la Ville de Melun. Et je tiens, et nous tenons tous au sein de la majorité, à remercier

Gilles Ravaudet sans qui ce projet n'aurait pas pu voir le jour et qui a été l'intermédiaire principal grâce à qui nous allons pouvoir installer cette statue. Elle est donc prêtée par l'association l'hippocampe, qui regroupe des brocanteurs habituellement installés à Fontaine-le-Port. Et cette statue en bronze sera installée sur les berges de Seine devant le Musée, du côté du quai de la Courtille, à proximité de l'eau. Ce prêt court jusqu'en juin 2026 et sera reconductible ensuite chaque année de façon tacite. Une stèle de béton, petite, sera aménagée au sol pour stabiliser l'œuvre, cette stèle occasionnera une simple dépense de 2 000 euros environ, au total pris en charge par les services techniques. Cette œuvre d'art s'intègre parfaitement dans le cadre de la politique volontariste, dont je parlais tout à l'heure, menée par la municipalité qui souhaite aménager progressivement un véritable itinéraire artistique autour de l'île Saint-Etienne, avec de multiples partenaires. Et cette nouvelle statue viendra donc renforcer notre attractivité, l'attractivité de la Ville, tout comme les autres statues dont on a parlé un petit peu tout à l'heure, celles en bois, déjà réalisées ou à venir, qui seront fabriquées, notamment grâce au soutien du SMITOM. Voilà, donc il vous est demandé de voter cette délibération.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, alors elle est très belle cette statue. Ma grosse interrogation quand même c'est qu'on parle d'esquisser les contours d'un parcours artistique dans la Ville. Il s'avère quand même qu'il y a vraiment une question de l'art partout dans la Ville. Et on voit que là où on va la mettre c'est toujours quasi au même endroit, c'est-à-dire autour de l'île Saint-Etienne, sur les bords de Seine. Je suis un peu dépitée que l'on n'est pas pensé à pourquoi la mettre dans l'Ecoquartier, au plus près de là où il y a le plus d'habitants de la Ville qui pourraient profiter pour le coup d'avoir des œuvres artistiques qui soient prêtées puisqu'en fait tous les melunais ne bénéficient pas forcément d'accès à des œuvres qui sont mises à disposition.

Monsieur Duchesne : D'un mot : alors on ne fait pas que des sculptures, on fait des fresques aussi on en a parlé à diverses reprises. Il y a bien évidemment d'autres œuvres d'art qui sont amenées à être réalisées dans la Ville, dans les quartiers nord, à l'Ecoquartier aussi. Donc on a notamment la fresque Simone Veil qui est en prévision, qui devrait être faite cette année au niveau de l'école Simone Veil. Et au niveau de l'Ecoquartier on réfléchit effectivement à une solution, mais on pourra en reparler en commission culture, vous êtes la bienvenue pour échanger à ce propos.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Monsieur Duchesne, on va voter pour. Par contre je voulais simplement vous dire que vos conventions de mise à disposition en tout genre, un coup un mur, un coup une chaise, peut-être demain un nain de jardin, on sent que tout est possible, ce n'est peut-être pas nécessaire de perdre notre temps avec ça en Conseil municipal. A la limite vous en parlez en commission culture, ça donnera peut-être un peu de matière à ces réunions mais là franchement, a priori, ce n'est pas nécessaire.

Monsieur Vogel : Ok. Merci, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 10. Vous aviez demandé la parole ?

Madame Gillier : C'est juste que vous allez passer à la délibération 10, vous demandez s'il était possible que je puisse dans la foulée, parce qu'il y a un vrai lien, pouvoir présenter mon

vœu ensuite.

Monsieur Vogel : J'ai transformé votre vœu en une délibération qui est posée sur table.

Madame Gillier : Oui, j'ai vu. Mais vu qu'il y a un lien quand même avec le rapport. Après les débats, merci.

Monsieur Vogel : Donc on passe à la délibération 11, qui est la présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Et c'est Aude qui le présente.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'œuvre dite « *L'homme aux lacets* », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

11 - PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2023

Madame Rouffet : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je sais que c'est un moment que vous attendez avec grande impatience : le rapport égalité femmes-hommes de la Ville de Melun. Pour la huitième année consécutive, le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes vous est présenté en Conseil municipal, depuis la loi de 2016, compilé depuis lors par Delphine Lorient-Joly que nous pouvons remercier chaudement. Les objectifs de ce rapport sont de montrer l'implication de la collectivité comme employeur à travers sa politique RH pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour mener également un bilan des actions portées et les ressources mobilisées par la Ville et dans un troisième point de faire un bilan du plan d'action pluriannuel qui, je le rappelle, a commencé en 2021 et se terminera en 2024 et sera renouvelé et amendé pour les années qui restent à ce mandat. Vous avez donc trois parties, forts intéressantes les unes comme les autres. La première partie compile un peu les différents jalons de cette politique égalitaire qui a été faite au niveau national et qui du coup se retranscrit dans la politique municipale, avec un focus sur les violences faites aux femmes. D'ailleurs je tiens à remercier tous ceux qui ont été présents lors de la formation proposée aux élus et aux agents de la Ville de Melun, opposition comme majorité, une formation dispensée par l'association « Paroles de femmes », qui a pu sensibiliser au maximum chacun d'entre nous à ces questions-là, de manière à ce que nous puissions, chacun et chacune, repérer et accompagner ces victimes. Encore une fois on parle bien souvent de femmes mais il n'y a pas que, je ne vais pas revenir sur ce qu'il s'est passé à la Ville de Melun. Dans un deuxième temps, on a récapitulé et répertorié des actions qui ont été menées sur le territoire melunais. Alors, je ne sais pas dans quelle mesure, j'ai la latitude de présenter plus en détail ce rapport, étant donné le temps que nous avons passé sur le ROB. Mais quelques points quand même. Un point sur les partenariats qui existent sur le territoire : le partenariat avec l'hôpital de Melun avec différentes conventions qui se concrétisent dans le quotidien. En 2017 la convention avec l'hôpital de Panzi, on a signé en septembre 2022 le deuxième renouvellement, donc la troisième convention. En 2019, un contrat intercommunal de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles. Et en 2021, ça c'est l'hôpital en tant que tel, la prise en charge des plaintes à l'hôpital. Un partenariat également avec le commissariat, avec le pôle psycho-social. Le budget, c'est un point qui vaut le coup

d'être noté : le budget de la CAMVS attribue une subvention de 50 % d'un poste supplémentaire de psychologue au commissariat de Melun. Donc ça c'est quand même une belle avancée, et j'espère que cela bénéficiera à nombre de victimes, même si j'aimerais qu'elles soient moins nombreuses ces victimes. Pour rappel, on a eu 191 victimes suivies par ce pôle psycho-social du commissariat. Un partenariat donc avec l'hôpital, avec le commissariat, avec la CAMVS. Comme vous le savez, cette année 2022 a été l'occasion de mettre en place les deuxièmes assises contre les violences faites aux femmes. Ce qui vaut la peine d'être noté c'est que c'est un travail qui est fait avec le CLSPD et le contrat local de santé, donc tous les deux portés par l'agglomération, et dans laquelle la Ville de Melun s'est investie. Quelques petits chiffres qui ont été rappelés : 1 400 plaintes pour violences conjugales, 1 000 dossiers de violences sur mineurs, 950 gardes-à-vues pour des violences conjugales, 240 déferrements pour 12 fonctionnaires. Voilà l'ampleur des dégâts et l'urgence dans laquelle nous nous trouvons pour sensibiliser, former, réagir du mieux que l'on peut. J'en ai encore un petit peu mais je vais essayer de faire très vite. Des actions sont menées au-delà des grandes dates que sont le 8 mars et le 25 novembre, le 8 mars ayant été fort fêté et fort célébré à la Ville de Melun hier. La Ville travaille sur cette question de l'égalité femmes-hommes de manière continue, ne serait-ce qu'avec le CCAS, avec des situations repérées lors d'entretiens, à la base, destinés à d'autres sujets. Ces situations sont repérées grâce à des formations régulières des agents. Les permanences du CIDFF, la domiciliation qui permet à des femmes qui veulent sortir de leurs foyers d'avoir des courriers qui leur soient attribués, le financement de campagnes dont nous avons parlées. Un autre exemple ça va être les ASL : les Ateliers SocioLinguistiques qui permettent aux primo-arrivants d'apprendre la langue, de s'intégrer, et qui leur permettent aussi d'être sensibilisés aux valeurs républicaines et donc à l'égalité femmes-hommes. C'est un moment très important de sensibilisation. Les services sont conscients de l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes comme le montrent les actions proposées par différents services autour du 8 mars, celles qu'on ne voit pas, par exemple dans les centres de loisirs, mais celles que l'on voit, que vous avez certainement vues sur les réseaux et au sein des différentes structures municipales. Et il y a encore des actions en cours : des expos, des cinés-débats et des jeux de piste. Donc je vous invite à y participer. Des campagnes autour du 8 mars donc, autour du 25 novembre. Au-delà du symbole on essaie de rendre de plus en plus visibles sur l'espace public, je pense que ça intéressera Madame Gillier, les femmes au sein de la Ville avec le nom du Docteur Denis Mukwege pour le groupe scolaire parce qu'il travaille pour ces femmes, pour réparer les femmes victimes, le nom donné à la Maison de la petite enfance. Et puis vous avez effectivement une liste de noms de rues au féminin. On verra donc la dernière délibération un peu plus tard. Des associations locales se créent avec cette envie de travailler à l'égalité entre les femmes et les hommes et les filles et les garçons. Il y a une hausse du partenariat, ne serait-ce qu'avec les associations les plus importantes sur le territoire comme Paroles de femmes, le centre Hubertine Auclert avec des formations, des expos, des échanges de pratique, le CIDFF. Et puis du coup la création d'autres associations. Ça c'est pour ce qui est fait en externe. En interne, vous avez toute la troisième partie avec un récapitulatif des actions menées dans le plan pluriannuel. Il y a encore beaucoup à faire, ça je vous le dis d'avance, comme ça on ne va pas me retoquer là-dessus. Mais il y a aussi beaucoup de choses qui sont prévues pour l'année 2023. Sur le nombre des agents, on est à 61 % de femmes. On est à 83% pour les hommes comme pour les femmes de titulaires. Il reste encore des filières générées comme dit, que ce soit pour les titulaires et les non-titulaires. Pour les femmes, les filières administratives, animation, culturelle, médico-sociale et la filière sociale. Pour les hommes, le sport et la police municipale. On observe un changement sur les filières techniques, par

exemple. Au niveau de recrutement, puisqu'on est sur les chiffres, on a une hausse de 2 %, pour les hommes comme pour les femmes. Donc on reste sur des ratios assez similaires. Des pourcentages similaires également pour les contrats particuliers. Au niveau des salaires, la différence existe mais elle tend à se réduire. On observe une part différente entre les hommes et les femmes plus importante pour les catégories supérieures que sont les catégories A, les catégories B, mais on reste quand même en-deçà des pourcentages en France. Vous avez donc après – je ne vais pas m'éterniser – une section sur la promotion, sur la formation, sur la maternité, sur le temps partiel, sur la politique de recrutement. Donc je reste attentive aux questions qui seront posées sur ce rapport pour la suite. Merci.

Monsieur Vogel : Merci, Aude. Monsieur Martin, Madame Gillier. Oui, Madame Prim.

Monsieur Martin : Madame Rouffet votre rapport, effectivement, c'est une obligation légale. Dans l'esprit du législateur, il est fait pour mettre en exergue et combler les manquements à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment évidemment en matière d'égalité salariale concernant les agents de la Ville. Vous faites le choix d'étendre le rapport aux données concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, violences de toutes natures d'ailleurs. Alors pourquoi pas, c'est vrai que de nombreuses autres communes procèdent ainsi, même s'il est plus aisé pour les communes d'agir concrètement pour résorber l'inégalité salariale de leurs agents que d'intervenir suite à des crimes qui se perpétuent le plus souvent au sein de la sphère familiale et qui relèvent avant tout du pénal, même si on peut toujours mettre en place des politiques de prévention, toute action sociale qui va dans ce sens et proposer aussi pourquoi pas – je n'ai pas l'impression que ça se fasse beaucoup à Melun – des hébergements d'urgence pour des femmes qui auraient la nécessité d'être isolées. En tout cas, c'est bien parce que vous avez pris l'option d'étendre votre rapport aux violences faites aux femmes que je vous avais interpellée, lors de votre première présentation de ce rapport, sur le sujet de la prostitution à Melun. Vous m'aviez répondu que vous n'aviez pas encore eu le temps de vous pencher sur le sujet et qu'effectivement c'était un fléau, que la prostitution s'en allait galopant – je me rappelle, c'était vos termes « galopante » - et avec plaisir pour en discuter avec moi. En fait, vous n'avez jamais cherché à entrer en contact avec moi pour évoquer ce sujet mais bon à la limite peu importe. Alors quand je vous parle de prostitution, je vous parle bien sûr de celle qui est opérée par les réseaux mafieux, le plus souvent internationaux, à Melun. Les femmes qui l'exercent sont quasiment exclusivement des sud-américaines ou des chinoises. Ces réseaux organisent tout : l'hébergement, la téléphonie, les annonces sur internet. Ces réseaux prélèvent une grande partie des revenus dégagés de l'activité des femmes qu'ils exploitent. Ces réseaux martyrisent les femmes qu'ils exploitent, encore une fois, confisquent leurs passeports, les forcent à avoir, le plus souvent, des pratiques sexuelles qu'elles n'auraient pas forcément envie d'avoir. Alors l'ONU considère la prostitution comme faisant partie intégrante de la traite d'êtres humains. En France, les prostituées sont considérées comme des victimes, à juste titre, ou en tout cas légalement, selon la loi. Ce sont bien les proxénètes qui sont condamnables et le cas échéant condamnés. Dans les textes, quelqu'un qui gagne de l'argent, ne serait-ce qu'en louant un hébergement à une femme qui se prostitue, est considéré comme un proxénète. On appelle le proxénétisme hôtelier. Il est vrai qu'en France, les textes sont compliqués à mettre en œuvre, pour tout un tas de raisons. D'abord ils ne sont pas très bien foutus les textes là-dessus et en plus il y a tout un tas de raisons qui font que c'est compliqué de les mettre en œuvre. On a l'impression que tout est fait pour que ce soit extrêmement complexe de résorber ce fléau. Cela dit, à Melun, une adresse a été démantelée, rue des Potiers, avec à la clé la condamnation d'un homme sud-américain, en l'occurrence, comme par hasard, à plusieurs mois de prison et je crois autour de 15 000 euros d'amende. Ce qui veut dire que c'est techniquement possible. Ce qui

veut dire que lorsqu'on met les moyens d'enquête, ça débouche. Ce qui veut dire aussi que c'est une question de volonté politique et de priorisation qu'on instaure dans la lutte contre les trafics. Alors, au-delà des enquêtes pilotées par les renseignements territoriaux et la police nationale, il y a des communes qui prennent des mesures pour faire en sorte que les réseaux considèrent leurs territoires comme peu propices à leur activité. A Melun, malgré une adresse démantelée, la prostitution organisée par ces mafias s'exerce à peu près partout, surtout dans le centre-ville. Et tout le monde le sait. Alors des adresses quasi-exclusivement dédiées à ces activités, d'autres de manière plus ponctuelle. C'est le cas rue Saint-Ambroise, c'est le cas place Saint-Jean, c'est le cas rue Saint-Barthélemy, c'est toujours le cas avenue Thiers, rue du Général de Gaulle, rue René Pouteau, rue Dajot, récemment rue des Cloches, c'est une nouveauté. Alors, Madame Rouffet, je ne suis pas intervenu sur ce sujet l'année dernière, je vous ai laissé du temps, je me suis dit qu'il vous fallait peut-être deux ans pour enclencher un travail de fond sur le sujet et ce n'est pas ironique de ma part, c'est un sujet complexe. Ce qui me choque aujourd'hui, c'est que dans un rapport dédié aux violences faites aux femmes, à aucun moment vous n'évoquez le sort de ces femmes à Melun. Vous faites comme si elles n'existaient pas. Vous faites comme si taire le fléau ferait croire qu'il n'existe pas. Du coup, je vais poser à l'élue que vous êtes une question de manière peut-être un peu brutale mais qui illustrera ce que ces femmes subissent au quotidien. Qu'est-ce qui fait selon vous que ces femmes, qui sont dans l'obligation – je parle bien de ces prostituées-là et non des femmes qui exercent cette activité de manière libre – de pratiquer différentes fellations par jour, souvent sans protection, et sans parler du reste, ne suscitent même pas un brin de considération de votre part dans votre rapport ? Que faites-vous, s'il vous plaît, sur ce sujet, précisément ?

Monsieur Vogel : Aude.

Madame Rouffet : Est-ce qu'on prend l'intégralité des questions ou je les traite une par une ?

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a une autre question ? Madame Gillier ?

Madame Rouffet : Alors, c'est un rapport effectivement sur les égalités femmes-hommes, c'est un rapport sur lequel cette année on a fait le choix de s'appesantir sur les violences faites aux femmes. Sur le rapport précédent, ça avait été une partie mais pas le focus. Cette année, c'est le cas, effectivement. Donc vous me parlez des logements d'urgence, vous me parlez de prostitution de mineurs, je vous rejoins tout à fait, c'est quelque chose qui est absolument abjecte, il s'agit de la traite d'êtres humains. Et loin de moi de les tuer une deuxième fois, Monsieur Martin. Loin de moi, l'idée de les tuer une deuxième fois en ne les citant pas dans ce rapport. Je trouve que c'est quand même très osé de dire des choses pareilles. Est-ce que vous pensez réellement que le fait de ne pas les citer est symbole de ce que la municipalité ou de ce que la CAMVS fait pour le sort de ces femmes ? L'objectif de ce rapport est de mettre en avant les différences entre le traitement des femmes et le traitement des hommes, le respect de ces femmes et de ces hommes. Oui, le manquement est là, j'en conviens. Il y a un travail qui est fait avec le CISP, c'est encore succinct, mais la prise en charge et le démantèlement de réseaux de prostitution, malheureusement, ce n'est pas de mon ressort. C'est encore une thématique extrêmement lourde, malheureusement, personnellement, je n'en suis pas chargée. On a soulevé ces sujets avec plusieurs, maintenant pour l'instant, il n'y a pas d'actions que la Ville aurait menées, c'est la CAMVS qui s'y colle pour l'instant et je regrette encore, c'est la réalité, si c'était ça la question que vous posiez. C'est un travail de la police.

Monsieur Vogel : Marie-Liesse.

Madame Dupuy : On travaille bien quand on est dans sa mission, dans sa catégorie, quand on ne travaille pas dans le rayon des autres. Et ça, les réseaux de prostitution, c'est typiquement Police Nationale. Donc après on peut rentrer sur le sujet de la prostitution pendant six heures mais c'est une mission qui est totalement régaliennne et dans laquelle Aude n'a pas à rentrer.

Madame Durand : Excusez-moi, je voudrais juste une petite précision quand même. On parle d'un rapport où on met l'accent sur les violences faites aux femmes, les violences conjugales si vous voulez. Dans ce rapport, on parle également de nos partenaires, notamment la nationale. La remarque de Monsieur Martin c'est de dire qu'il est dommage de ne pas citer les problématiques que nous avons aujourd'hui sur notre territoire, sur ce domaine-là. On en fait référence nulle part. Que ce soit un problème de la police nationale, on l'entend tout à fait. Monsieur Martin ne demande pas à Madame Rouffet d'arrêter la prostitution aujourd'hui dans Melun. On entend bien que c'est une réflexion, mais ce qui est dommage c'est que ça n'est pas été cité dans le rapport, c'est ça qui est mis en avant, d'autant plus que Monsieur Martin l'avait signalé, déjà, précédemment à Madame Rouffet.

Madame Rouffet : C'est noté pour la prochaine fois. Encore une fois par contre, l'invitation tient toujours, on peut se faire un petit doodle si vous voulez pour se voir, parce que j'attendais à ce que vous reveniez vers moi, après peut-être que l'on ne s'est pas compris.

Monsieur Vogel : Vous allez finir par vous rencontrer, voilà. Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, alors. Sur la question du rapport déjà, je tiens à féliciter les services parce que le rapport est extrêmement bien fourni, très bien marqueté, et donc très agréable à lire, et donc c'est un point extrêmement positif. Ce qu'on sait c'est que pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, au final, ça fait des années qu'on en parle, en termes d'armada législatif je ne suis pas sûre qu'il reste encore beaucoup de choses à créer ou à mettre en place. Et ce dont on se rend compte, c'est qu'il faut conduire le changement des mentalités. Et ce changement des mentalités, il est important de prendre cette question-là d'une manière beaucoup plus holistique. Par exemple, les violences faites aux femmes, ce n'est pas une histoire de l'intime, on ramène toujours ça à des questions de l'intime. Il est indispensable d'agir aussi dans le cadre éducatif, dans la Ville. C'est le cas par le biais de toutes les associations d'éducation populaire, dans les centres sociaux, d'avoir de la sensibilisation auprès de ceux qui encadrent nos enfants. Par le biais aussi de la culture, c'est un média qui est extrêmement important et qui peut être assez puissant de comment est-ce qu'on arrive à promouvoir les questions d'égalité. Et ce qui me manque un petit peu c'est que dans les axes qui nous sont présentés, portés entre autres par la municipalité, c'est assez peu visible. On voit bien l'action de toutes les associations, que vous prêtez aussi des locaux, c'est un signe très positif d'avoir par exemple le Planning familial qui soit revenu à Melun. Mais en dehors du fait que le Planning familial ait décidé de venir à Melun, est-ce qu'il y a des subventions qui sont données au Planning familial dans un temps où l'accès à un certain nombre de choses de première nécessité pour les femmes comme la précarité menstruelle et autres n'est toujours pas assurée. Là, on voit qu'il n'y a pas forcément de fonds qui viennent en appui d'une politique qui devrait être beaucoup plus volontariste pour sortir de ce désastre terrible, où on voit encore des femmes mourir toutes les semaines sous les coups de leurs conjoints ou de leurs amis, et où en fait il y a encore des femmes qui n'ont pas accès à des protections hygiéniques, où encore les femmes n'ont pas les mêmes opportunités de carrières, les mêmes opportunités de vie et les mêmes libertés que les hommes. Ce constat-là, on le fait depuis des années. Peut-être faut-il aller plus loin en rendant visibles des budgets qui sont dédiés pour permettre d'avoir une Ville qui soit pleinement égale et qui favorise en tout cas

l'égalité entre les femmes et les hommes. Donc il nous manque vraiment, pour le coup, une vision des investissements financiers de la Ville là-dessus, parce que sinon on a l'impression que c'est que les associations et le secteur associatif qui s'en préoccupent. C'est quelque chose qui est extrêmement central pour faire société. On ne peut pas faire société si on ne s'occupe pas des questions d'égalité. Maintenant je vais rentrer sur l'autre partie, qui est l'égalité professionnelle au sein des personnels. J'ai regardé avec attention sur la résultante. Et on voit qu'il faut aussi avoir des politiques volontaristes pour diminuer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes. Il s'avère qu'il y a toujours des inégalités, ça ne se résorbe pas en un jour, ça on le sait, il faut un peu de temps et il faut un volontarisme politique. C'est pour ça que j'étais très étonnée en faisant un ratio entre la proportion de femmes et d'hommes qui travaillent à la municipalité, en promotion interne on avait 1,35% des hommes qui étaient promus contre 0,38% des femmes. Ça on se dit quand on se dit volontaristes, à vouloir diminuer les écarts salariaux : il n'est pas possible de promouvoir plus d'hommes que de femmes. Au minimum on met au même niveau, et quand on a un décalage, on promeut proportionnellement plus de femmes pour pouvoir rattraper les décalages. Idem sur d'autres types de promotions, 5,08% des hommes contre 3,13% des femmes. Sur les différents types de promotions, on voit bien que les hommes sont toujours favorisés. Ça c'est sur l'avancement en grades. Et enfin, on voit que la seule manière pour les femmes d'avoir des promotions, c'est par la voie de concours, puisque huit femmes ont réussi des concours contre un homme. Donc on voit bien qu'il y a une certaine idée d'un égalitarisme républicain où finalement les femmes seraient un peu moins discriminées mais il faut quand même accompagner les femmes pour qu'elles les réussissent les concours internes. Et on voit bien qu'à ce rythme-là, il n'y aura jamais d'égalité salariale au sein de la Ville de Melun. Il faut avoir une politique volontariste qui se traduise clairement dans les politiques RH qui sont menées, y compris dans campagnes de promotion. Or, ce qu'on observe là, c'est que ça ne se passe pas. On vient renforcer des inégalités et ça c'est un peu gênant. Et vraiment c'est important je pense pour l'ensemble des agents de la Ville de Melun et des agentes de la Ville de Melun, de se dire qu'elles peuvent, elles aussi, avoir des parcours professionnels, avoir les mêmes opportunités que leurs collègues masculins, et pouvoir gagner autant que leurs collègues masculins. Voilà, ce que j'avais à en dire.

Madame Cellier : Bon c'était votre idée d'agir sur la précarité menstruelle. Alors on a ce projet-là, il y a des administrateurs du CCAS qui sont là, c'était une idée qui venait d'Aude au départ et cette année nous en avons fait un objectif pour l'année, de véritablement intervenir pour permettre justement à toutes ces jeunes filles qui ne peuvent pas avoir les protections qu'il convient, et toutes les infections qui viennent à la suite de ça etcetera, on va mener une action dans ce domaine avec les associations du territoire. Donc cette idée a été reprise et peut-être qu'on ira même un peu plus loin avec les femmes qui souffrent d'endométriose ou d'autres pathologies. On avance à petits pas. On n'essaie non pas de renforcer les inégalités bien au contraire mais le chemin est long, vous le savez, nous les femmes on le sait encore plus. Mais on a face à nous quand même des hommes qui nous écoutent et qui, je pense, nous entendent aussi.

Monsieur Vogel : Merci Monique. Aude.

Madame Rouffet : Merci. Je voulais simplement revenir sur un point, sur l'aspect éducatif et l'importance de prendre en compte ces questions d'égalité femmes-hommes au stade de l'égalité filles-garçons. Effectivement, vous le savez, on en a déjà parlé plusieurs fois. Le projet éducatif du territoire est en train d'être mis en place, c'est en réflexion. Je pense que pour la plupart d'entre vous vous avez reçu, en tant que parents et puis en tant qu'élus, un

questionnaire à cet effet, de manière à avoir des données les plus importantes et les plus précises possibles. L'égalité filles-garçons c'est quelque chose qui sera pris en compte dans ce PEDT qui, je le rappelle, s'adresse aux enfants melunais de 0 à 18 ans. Cela implique nécessairement la formation des agents de la petite enfance comme de l'enfance, comme de tout ce qui est extra et péri scolaire, tout ce qui est culture également. Pour rappel, c'est pour cela que je le signifiais tout à l'heure mais ça n'est pas apparu sur le rapport, de façon précise, on a mise en avant seulement le service, seulement du CCAS et les ASL dans le cadre des centres sociaux mais je disais très brièvement tout à l'heure, les centres de loisirs, les centres sociaux ont, entre autres, ces thématiques à l'année. Ça va être lors de soutien à la parentalité par exemple, ça va être lors d'actions autour du 8 mars. Voilà, c'est quelque chose qui est déjà fait et qui va être amélioré au fur et à mesure du temps. Donc voilà, je vous rejoins tout à fait sur l'aspect éducatif de la chose. Je vous rejoins également sur l'armada administrative dont la France bénéficie grâce à beaucoup de femmes et quelques hommes aussi quand même. Maintenant il s'agit de mettre les moyens qui vont avec, et ça c'est un peu plus difficile parce que dans la plupart du temps on reste à moyens constants. Les inégalités sont en évolution décroissante, donc il y a plus d'égalité, au niveau des salaires. La promotion interne et les concours, ça dépend des filières, même si j'entends bien, et j'ai vu comme vous les chiffres, qui ne sont pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes. Ça nécessitera pour le rapport, et je le note aussi, une analyse plus fine des données pour 2023.

Monsieur Vogel : Merci, Aude. Madame Gillier, vous vouliez répondre. Madame Prim.

Madame Gillier : Je vais être assez rapide. Je pense qu'au-delà des actions autour du 8 mars ou de dates un peu symboliques autour de la question de l'égalité, il faut aussi former les acteurs sociaux, en en faisant une compétence du quotidien. C'était le sens vraiment de mon intervention. Par contre sur la partie RH, et après je vais être extrêmement courte. Moi cela ne m'intéresse pas que vous reveniez demain en me disant le rapport a été modifié, l'égalité professionnelle qui pose un problème visiblement en termes de gestion des carrières, ce sujet RH devrait être négocié avec des axes d'améliorations et des fonds affectés pour faire du rattrapage sur les rémunérations.

Monsieur Vogel : Très bien. Madame Prim.

Madame Prim : Je vais revenir sur le PEDT puisqu'on en a débattu hier effectivement. Alors ça va être un formidable outil d'échange transversal mais après réflexion ce que je me dis c'est que déjà il y a la formation qui, dans le DOB, ne me semble pas axée, je n'ai pas vu de rubriques sur l'égalité et le respect des genres particulier. Parce que dans le DOB on voit plein de rubriques de formations mais ça je ne l'ai pas vu. Et ce qui serait intéressant ce serait de proposer une formation vraiment dans ce sens pour que les agents qui encadrent les enfants soient formés à l'égalité, qu'on ne se retrouve pas avec des agents qui disent encore « garçon manqué » à des petites filles un peu toniques ou à des espaces de récréation très mal partagés encore. Il y a encore du boulot à ce niveau-là, et là je ne parle pas des centres de loisirs où je sais que là ça se passe très bien, parce qu'il y a des choses qui sont vraiment construites, c'est pas juste de la surveillance. Mais il y a d'autres secteurs à Melun où on est plus dans une surveillance et pas toujours très bien comprise de la part des animateurs. Et donc le PEDT pourrait être un outil encore plus formidable que ce qu'il promet d'être. On pourrait, par exemple, créer une espèce de semaine de la mixité ou plutôt de l'intersectionnalité. Elle pourrait être traitée avec une communication positive de la Ville partout, étendue à toutes les structures associatives, sociales, culturelles, sportives, les institutions privées et publiques accueillant la jeunesse, les parents, les hommes et les femmes, quelle que soit leur confession.

Parce que je rappelle qu'il y a des moments où les familles peuvent se regrouper autour de leurs enfants, mais pas toutes les familles. Certaines femmes, par exemple dans les activités scolaires, sont exclues du champ parce qu'elles sont voilées par exemple. Donc si ça reste dans un cadre municipal ou associatif, ça peut peut-être ouvrir aussi à toutes ces femmes ou tous ces hommes qui ne rentreraient pas dans le champ. Des ateliers pourraient être proposés par les associations compétentes, comme le centre Hubertine Auclert ou le CIDFF dans les écoles, et auprès des jeunes aussi, spécifiquement, ça pourrait être intéressant. Et construire donc un vrai projet de sensibilisation des citoyens et des citoyennes au respect mutuel et à la compréhension de l'autre. Et ça permettrait aussi de sensibiliser petit à petit, dès le plus jeune âge, à un fléau qu'on aborde peu, ça n'a pas été abordé dans le rapport, le sexisme dans l'espace public. C'est un sujet toujours un peu touchy et il est quotidien, notamment près de la gare. Moi ma nièce constamment quand elle rentre de la fac le soir, elle a la trouille, elle se fait embêter quoi. Et ce n'est pas la seule. Il n'y a pas une jeune femme dans Melun qui se fasse pas embêter quotidiennement. Et pour ça il faut agir dès l'enfance, pour que ça ne perdure pas. D'où l'importance de créer une action forte. Les hommes qui harcèlent sont souvent désœuvrés, un peu paumés, victimes eux-mêmes de racisme et de rejet. Ils ne doivent pas devenir une cible de répression mais d'accompagnement et d'éducation au vivre-ensemble républicain. La Ville ne devrait pas se contenter de déplacer le problème par la gentrification, par leur exclusion de certains espaces, ce qui finalement renforce la frustration et l'agressivité de ces mêmes personnes. Au bout de ces relégations, de loin en loin, le problème persiste dans des ghettos où des femmes ayant moins la parole continueront de subir peut-être et pour avoir la paix s'excluront peut-être encore plus de la société. Donc il faut trouver, inventer des solutions. Nous pourrions être un laboratoire de vivre-ensemble intersectionnel. Il ne s'agit pas que d'hommes, de femmes, de genres, il s'agit aussi de cultures, de modes de vie, de plein de choses en fait. C'est la philosophie, l'accoutrement. Enfin la répression n'est pas tout. Elle renforce les inégalités. Elle est un déni de la différence. Et là je cite quelques éléments de la conclusion d'une étude publié au CAIRN, « La lutte contre le harcèlement de rue et les nouveaux indésirables des espaces publics », où Marylène Lieber dit « Il importe de souligner que le déni de la différence aboutit à la dépolitisation, à la normalisation et à la hiérarchisation des individus, tout comme à l'exclusion de celles et ceux qui ne correspondent pas aux normes dominantes. Intégrer le genre dans les politiques publiques ne peut se faire au détriment d'une perspective critique qui se doit de constamment penser aux effets d'actions publiques qui se veulent progressistes, tout comme aux impensés qu'elles charrient, et ce en interrogeant la diversité des publics concernés. Si la perspective de genre, telle que conceptualisée dans le champ académique, engage à développer une dimension critique, sa traduction en termes de catégorie d'intervention publique apparaît plus ambivalente, tant elle s'inscrit dans des logiques spécifiques, parfois contradictoires, à différentes échelles ». Et je finirai par un autre morceau de citation : « La critique intersectionnelle permet de saisir les formes d'inclusions et d'exclusions qu'engendrent de telles politiques. En nous invitant à discuter les rapports de pouvoir, les privilèges, les discriminations au-delà de l'opposition binaire entre hommes et femmes, l'intersectionnalité produit des effets de (re)connaissance, plaçant la focale sur des groupes trop souvent marginalisés, aussi bien socialement que politique, et révélant la façon dont les processus de marginalisation se renforcent, mais aussi comment les privilèges peuvent cohabiter avec l'éviction. L'intersectionnalité est ainsi un projet de justice sociale : elle fournit des outils pour rendre visible des groupes dont les intérêts et les expériences sociales tendent à être ignorés ou mal représentés ». Voilà.

Monsieur Vogel : Merci, Madame Prim. On va prendre aussi Madame Durand qui voulait prendre la parole. On prend tout ensemble et tu réponds globalement, Aude. Ségolène.

Madame Durand : Je vous remercie, ainsi que Madame Lorient Joly pour cette production et je rejoins Madame Gillier sur l'enveloppe esthétique de ce rapport, vraiment très bien faite. Sur ce rapport, je vais vraiment avoir une précision sur les assises sur les violences faites aux femmes, organisées par l'agglomération notamment, qui sont citées dans ce rapport. J'ai assisté aux deux éditions 2021 et 2022. Donc 2021 était un format peut-être un peu trop long mais avec le mérite de partager des témoignages et être ouvert au public. 2022 était un format plus court mais a vu disparaître les principales intéressées, ce qui est à mon sens dommage. Personnellement, j'ai moins apprécié la deuxième édition que la première. Même si ces deux journées étaient riches d'informations et de partages, il y a encore des pistes d'amélioration. Les temps d'intervention sont trop courts, ça crée une frustration car pour respecter le timing on réduit ou les interventions ou les questions. Vous faites intervenir les forces de l'ordre qui, chaque année, à leur échelle, nous expliquent former leurs personnels sur les violences faites aux femmes. Vous faites intervenir des associations qui, chaque année, nous rappellent leurs dispositifs. Vous faites intervenir la justice – procureurs, avocats – qui, chaque année, rappellent les mesures existantes. Mais il manque pour moi un acteur essentiel autour de la table, la santé. Quand je dis santé, je parle de médecins, de sages-femmes ou autre professionnel médical confrontés à ces victimes, pas les dirigeants comme il y a pu avoir notamment lors de la première édition. Ils ont un rôle important, notamment lors des constatations des faits ou de l'accompagnement médical. Renforcer leurs interventions serait à mon sens judicieux. Autre point, c'est l'après de ces assises : qu'est-ce qu'il se passe après ces assises ? Quelles actions sont mises en place après ces assises pour les personnes présentes ? En ce qui concerne, je n'ai pas trop de retours. L'après-assises, on est là au moment des assises et par la suite qu'est-ce qu'il se passe, qu'en est-il ? Quel est le but finalement de ces assises dans le long terme ? Car les personnes dans la salle, en tout cas pour 2022, étaient des élus, déjà attachés à ces thématiques ou les acteurs professionnels qui y travaillent au quotidien. Moi-même je viens parce que je fais partie d'une association qui lutte contre les violences faites aux femmes. Donc il manque pour moi aussi quelque chose en plus de ces interventions, une continuité d'après sur ces assises. Et puis je terminerai sur le dispositif « Angela ». Alors où en est-on du dispositif Angela ? Ce n'est pas une chanson, c'est un véritable dispositif, un dispositif qui d'ailleurs, pour rappel, a été annoncé lors de ces assises de 2022, on en a appris l'existence lors de cette matinée. Et les gendarmes qui étaient présents, à côté de moi d'ailleurs, ont fait une intervention en disant qu'il fallait arrêter de multiplier les dispositifs, qu'il existait déjà des dispositifs en place, notamment le dispositif mis en place par Marlène Schiappa. Je ne sais pas Monsieur le Maire si vous en avez déjà parlé avec elle. Mais en attendant des dispositifs sont déjà existants et je ne pense pas que ce soit judicieux pour le coup de rajouter un dispositif supplémentaire. Donc j'aimerais bien savoir où on en est et je rejoins les gendarmes sur leur réflexion. Je conclurai finalement en disant que ces assises sont des nouvelles actions que la Ville, l'agglomération, le CISPD notamment, ont mis en place sur la thématique de la femme au sens large, ce qui est un bon début. Mais il serait peut-être nécessaire de penser à l'objectif pérenne de ces assises : qu'est-ce que l'on souhaite apporter pour améliorer cette manifestation qui risque malheureusement de s'essouffler rapidement ? Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci. Catherine Asdrubal.

Madame Asdrubal : Merci, Monsieur le Maire. Merci Madame Rouffet pour la présentation de ce rapport et bien évidemment Madame Delphine Lorient Joly qui a établi ce rapport. Les témoignages affluent de victimes de harcèlement moral ou sexuel, agressions sexuelles ou comportements sexuels dans la société, mais aussi sur le lieu de travail, entre autres. Comme les secteurs professionnels, les collectivités ne sont pas épargnées. Vous avez un petit passage

page 39 de votre rapport qui parle d'agressions sexuelles ou autres et vous ne parlez pas de harcèlement moral. Alors peut-être que cela a été fait, je ne dis pas, je n'ai pas repris les différents rapports et ceux notamment des dernières années. J'ai vu aussi dans la DOB, j'y reviens rapidement, notamment dans l'annexe, je ne serai pas hors sujet Monsieur le Maire sur le DOB. J'ai vu que 72 agents avaient participé, je trouve ça plutôt positif, vous voyez on peut en trouver du positif dans ce DOB, à une formation et j'ai vu des projections pour 2023 où il y aurait d'autres formations. Comment établissez-vous ces formations ? Sur quelles priorités les mettez-vous et j'aimerais savoir si vous envisagez aussi, peut-être que Monsieur le Maire pourrait y participer aussi, notamment lorsqu'un agent est à l'origine de harcèlement sexuel, agression sexuelle, comportement sexiste ou harcèlement moral. Sa responsabilité peut être engagée sur le plan disciplinaire, pénal et civil. Il est ainsi passible d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à la révocation dans les cas les plus graves, comme vous le savez. Qu'en est-il lorsque le tribunal administratif en décide autrement et que l'agent se voit seulement suspendu quelques mois ? Comment réagit, et là nous vous le demandons Monsieur le Maire, la municipalité de Melun, au moment de la réintégration d'agents suspendus mais non révoqués ? Quelles dispositions particulières prenez-vous concernant ce type d'agents, sanctionnés administrativement et parfois pénalement ? Je prends l'exemple des inscrits FIJAIS : pour les gens qui ne le savent pas, c'est le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles. Qu'on se le dise, Monsieur le Maire, certaines collectivités ont ces profils au sein de leurs agents. Qu'en pensez-vous sur ce type d'agents ? Comment faites-vous pour les réintégrer et quelle procédure pouvez-vous mettre en place pour éviter que cela se réitère ?

Monsieur Vogel : Aude, tu réponds globalement. Henri répondra sur la dernière partie.

Madame Monville : Il y a plein de choses qui ont été dites et merci aux services et merci à Aude pour la présentation et merci à Delphine pour ce rapport. Juste ce sur quoi je voulais attirer votre attention et celle de Aude en particulier, alors déjà je voudrais quand même lui dire que l'attention qu'elle porte à ce sujet-là se voit et ça se voit dans les actions qui sont faites, qui sont menées par la Ville depuis qu'elle est en charge de ces questions et je voudrai la remercier pour ça. Parce que même si je dis souvent qu'on ne va pas assez loin, que ça ne va pas assez vite, qu'on n'a pas assez de moyens etcetera, il y a des choses qui sont faites et il y a beaucoup de bonne volonté et d'envie de faire, et ça c'est, je trouve, notable, remarquable, on le voit. Ce que je voudrais ajouter par rapport à ce qu'ont dit mes camarades, c'est qu'on observe quand on regarde les graphiques sur l'égalité hommes-femmes dans les politiques RH de la Ville, c'est qu'en fait, les femmes ont encore un salaire inférieur à ceux des hommes et de fait, la proportion de femmes engagées avec des contrats qui ne sont pas fonctionnaires, mais qui sont contrats permanents, est plus importante que celle des hommes. Et, de fait, on sait très bien que quand on mesure l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes, en fait les fonctionnaires, tendanciellement, rétablissent un tant soit peu l'égalité parce qu'on ne peut pas payer des fonctionnaires différemment quand ils sont au même grade. Donc c'est bien la proportion d'employés qui est employée et non plus des employés de la fonction publique au sens plein du terme, qui fait que l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes aujourd'hui dans les collectivités, dans la fonction publique territoriale, se mesure et est en particulier importante pour les catégories A ou pour les postes à responsabilité. Donc il faut impérativement diminuer ce type de recrutement et tendanciellement, les collectivités locales vont dans l'autre sens puisqu'elles ont de plus en plus recours à des emplois à contrat indéterminée mais qui ne sont pas des fonctionnaires ou à des emplois non titulaires. Donc ça c'est une première remarque. Par ailleurs, ce que l'on voit aussi c'est que ça vient s'ajouter à la précarité générale dans le travail, qui concerne davantage les femmes que les hommes, et

ça, ça se voit aussi à Melun. Les temps partiels, qui sont des temps partiels, ici essentiellement à 80 %, typiquement chez les femmes sont des temps partiels imposés parce que les femmes ont encore ce que l'on appelle en sociologie la charge mentale, c'est-à-dire que parce qu'elles s'occupent à 70 % encore des tâches domestiques, et à 65 % des tâches parentales, elles sont souvent contraintes, obligées, de se libérer du temps de travail pour pouvoir satisfaire à l'ensemble de ces tâches, la fameuse double-vie des femmes, double-vie de travail des femmes qu'elles ont à affronter. Et là, j'en viens au troisième point sur lequel je pense qu'il faudrait mettre l'accent, c'est vraiment travailler sur les représentations et travailler sur les représentations, comme l'a dit Madame Gillier tout à l'heure, ça commence évidemment dès l'enfance. Alors vous avez dit qu'il y aurait un programme éducatif qui serait également mis en place mais ça peut se faire à travers des campagnes de communication dans la Ville. Et ces représentations d'ailleurs, qui font que les femmes continuent d'assumer essentiellement les tâches domestiques et les tâches parentales au foyer, ces mêmes représentations, à un niveau beaucoup plus caricatural et violent, dont a parlé Denis Mukwege dans son discours lors de l'inauguration de l'école où il a dénoncé les masculinités toxiques qui sont à l'origine des comportements d'une extrême violence qu'il a observées au Congo et pour lesquelles il a engagé toute sa vie, y compris d'ailleurs sa sécurité personnelle. Et il faut travailler sur ces représentations, c'est indispensable, ces mêmes représentations qui font qu'un homme se sent autorisé d'accoster une femme dans la rue et de l'insulter si elle ne répond pas comme il l'entend à sa sollicitation. Et ça, ça se travaille aussi à travers des campagnes de communication qui pourraient être des campagnes de communication promues par la municipalité, en plus de ce que vous disiez sur la nécessité de travailler en lien avec les écoles etcetera, et que vous entendez faire. Donc je pense qu'il y a encore un champ de travail qui est extrêmement vaste. Et quand on voit les chiffres, juste pour rappel, les féminicides qui sont la part la plus brutale et monstrueuse de ce que l'on appelle le continuum féminicide et qui commence avec l'inégalité au travail, l'inégalité dans la répartition des tâches domestiques, il faut bien montrer cette filiation entre l'ensemble de ces violences qui sont faites aux femmes. Mais les féminicides sont passés de 122 en 2021 à plus de 140 en 2022 et avant en 2020, ils étaient à 111 je crois. Donc ils connaissent un accroissement exponentiel, qui tend à montrer que malgré l'arsenal législatif dont a parlé Madame Gillier tout à l'heure, malgré la bonne volonté d'un certain nombre de collectivités et d'élus dont vous faites parties, et bien les violences faites aux femmes augmentent. Quand nous on dit, il faut aller plus vite, il faut aller plus fort, voilà. Monsieur Macron a dit qu'il avait l'intention d'inscrire dans la constitution le droit à l'interruption volontaire de grossesse, c'est une très bonne chose, mais ce droit doit s'accompagner de moyens, il doit s'accompagner de professionnels aussi, on voit bien en Italie que le droit à l'interruption volontaire de grossesse existe mais il y a bien des régions en Italie où pour une femme, avorter devient quasi impossible, il faut qu'elle parte de chez elle pour pouvoir le faire. Donc il faut bien sûr des intentions politiques, mais il faut des moyens derrière ces politiques et mettre de l'argent sur des campagnes de communication dans la Ville, je pense que parmi toutes les suggestions qui ont été faites ce soir, ça devrait être une des politiques que vous visez à mener.

Madame Rouffet : Alors, je vais essayer de répondre à chacune des interventions qui ont été faites. Pour tout ce qui est, Madame Gillier, promotion interne, évidemment il ne s'agit pas de faire juste une photographie, l'idée c'est d'avoir une analyse plus fine avec l'évolution. Car si on met un point en avant, autant aller jusqu'au bout et le faire du mieux qu'on peut, avec si possible quelque chose qui dans les chiffres se matérialise, et que la politique RH qui est mis en place actuellement, dès le recrutement, porte ses fruits. Sur la différence salariale, c'est encore une fois quelque chose qui prend énormément de temps. Il y a des filières, malheureusement, qui sont très masculines et qui restent avec des salaires pour lesquels on va

du simple au double entre le social et les filières techniques. Effectivement c'est révoltant, ce n'est pas juste parce qu'on a exactement le même nombre d'années d'études, un background assez costaud et on est payés deux fois moins. Je vous l'accorde, c'est incroyable. Donc voilà, c'est une réalité, cela prendra du temps. Comme vous, Mesdames et Messieurs ici présents, je regrette que les choses prennent toujours trop de temps. Pour le budget, sachez que l'année dernière, on a mis une ligne spécifique pour l'égalité femmes-hommes et cette année, en plus de cette ligne spécifique, nous avons une ligne spécifique à la formation pour l'égalité femmes-hommes et ça comprend à la fois la formation à la sensibilisation sur les violences faites aux femmes mais aussi l'égalité femmes-hommes, filles-garçons plus large à destination, on espère, au fur et à mesure, au moins jusqu'en 2026, du maximum d'agents sur ces questions-là. Budgétairement ça commence à se voir. Maintenant on va essayer d'alimenter de plus en plus ces lignes de manière à ce que cette cause soit de plus en plus prégnante dans l'esprit de tous. En ce qui concerne l'espace public, ça a été re-noté par Ségolène Durand. Le sexisme de rue a été abordé notamment lors des assises cette année, avec la mise en place de ce dispositif, « Où est Angela ? ». Alors, le dispositif Angela est en discussion depuis un an maintenant. Il a été présenté lors des assises, et il va être présenté, et je l'espère validé au prochain conseil communautaire. Il y aura une présentation pour qu'après les villes puissent s'emparer du sujet, puissent mettre en place avec les personnes identifiées au niveau des élus, au niveau des agents, qui vont pouvoir du coup sensibiliser les commerçants le plus rapidement possible. Encore une fois, j'aurais bien aimé que ce soit plus rapide. L'espace public, les prochains diagnostics en marchant, j'ai une réunion d'ailleurs à ce sujet la semaine prochaine, tiendront compte de cette question-là, je parle de ceux organisés dans le cadre de la maison du projet donc dans les hauts de Melun. Donc comment est-ce que la femme peut, tout simplement, s'approprier les lieux, se sentir en sécurité, ne pas se sentir invisibilisée, et qu'elle puisse flâner et occuper l'espace en toute tranquillité. C'est quelque chose qui est en cours également. Pour les assises, le but de ces assises, je pense que ça a été rappelé cette année encore, d'amener les professionnels du territoire à être formés, sensibilisés sur ces questions-là d'une part. Alors vous me direz pour la plupart d'entre eux c'est déjà le cas : l'idée c'est de créer un maillage territorial et qu'au fur et à mesure on n'est pas que le judiciaire, le politique et la police qui soient là. Le but est d'avoir un maximum d'autres associations qui ont affaire à des publics vulnérables mais pas que, parce qu'on le sait les violences faites aux femmes ne touchent pas que les milieux sociaux défavorisés. Cela va être les travailleurs sociaux, les collectivités dans leur ensemble, avec, on l'espère, c'est le souhait de la Ville de Melun, un maximum d'agents y participe quelle que soit leur mission. Alors effectivement lors des premières assises ce qui avait été appréciable c'était l'intervention de ces victimes qui témoignaient des difficultés auxquelles elles faisaient face. Je sais qu'il est tard, moi aussi j'ai dû mal à formuler mes propos mais j'espère de répondre de façon intelligible aux questions posées. Donc je disais que les polices sont effectivement formées mais on observe des difficultés dans le traitement des dépôts de plaintes, dans l'accueil de la parole. Effectivement, c'est un souci. Je note le manque pour le secteur de la santé pour ces deuxièmes assises, comme vous l'avez noté, il était là aux premières assises. En fonction des thématiques que l'on aborde, des choix sont faits et après la disponibilité des personnes autour de ces dates sont assez vite prises. Le follow-up de ces assises, pour faire un anglicisme, est aussi en réflexion. Le but de la première édition c'était la mise en place d'un livret, qui a été aussi présenté. Et le but de ces deuxièmes assises était la mise en place de ce dispositif, « Où est Angela ? ». Il y a encore beaucoup à faire, ça je vous l'accorde, mais en tout cas, on y travaille. Sur le harcèlement moral et sexuel il y a des cellules qui ont été mises en route au niveau de la Ville sur le harcèlement sexuel, c'est récent, la procédure également. Pour ce qui est des contractuels et des titulaires, on avait mis en exergue qu'en fait le pourcentage est le même pour les hommes et les femmes. C'est assez surprenant. Le temps

partiel : même si la Ville avait une politique RH extrêmement égalitaire, c'est un changement de mentalités globales, on ne peut pas dire on va obtenir ça parce qu'on a mis en place une politique RH égalitaire, ce n'est pas possible. On est dans une société où cela n'est pas possible, parce qu'il y a tout le reste, il y a la loi, il y a la culture, il y a les habitudes, donc à c'est pas possible. La campagne dans la Ville, le travail sur les représentations, la communication est prévue, on essaie de couvrir au fur et à mesure toutes les sphères que l'on peut toucher sur ces questions-là. Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci, Aude. On passe au vote sur le rapport.

Madame Asdrubal : Vous n'avez pas répondu à ma question, je suis désolée mais j'insiste. Non mais je trouve ça lamentable de la part d'élus qui ne veulent pas répondre lorsqu'on parle d'agents FIJAIS. Est-ce que vous savez au moins ce que c'est ? Alors moi les « Oh » et les « Ah », j'ai posé des questions précises. Et ce qui est rigolo, c'est d'avoir des gens qui sont comme ça imbus d'eux-mêmes, Monsieur Dezert je vous nomme parce que ce n'est pas la première fois, j'ai posé des questions directes sur les agents. Faites votre gestuelle comme ça, on pourra parler de sexisme aussi parce que je ne sais pas trop ce que représente d'ici votre geste. On est sur du harcèlement sexuel, harcèlement moral. Madame Rouffet, moi j'attends des réponses à cela.

Monsieur Vogel : On va vous répondre.

Madame Asdrubal : Il vaut mieux. Il faut que je cite un cas ou pas. Vous me dites. Parce que tout à l'heure vous vous êtes permis certaines choses quand même, Monsieur Vogel. Je vous ai trouvé très fair-play parce que vous m'avez écoutée. Là vous ne souhaitez pas m'écouter.

Monsieur Vogel : Je vous ai très bien entendu, je ne fais que vous écoutez. Monsieur Mellier va vous répondre.

Madame Asdrubal : Reprenez aussi dans vos rangs les personnes qui se permettent de faire des gestes, je ne sais pas trop ce que c'était. Il est tard justement, je pense que tout le monde est fatigué, c'est lamentable, c'est une attitude lamentable.

Monsieur Vogel : Henri va vous répondre.

Monsieur Mellier : Alors, Madame Asdrubal, moi je vous réponds en tant qu'adjoint au Maire mais surtout en tant que président des instances paritaires, représentant l'autorité territoriale qu'est le Maire sur les problèmes liés aux faits de harcèlement moral ou sexuel qui peuvent être reprochés aux agents. Aude Rouffet vous l'a dit, on a mise en place des procédures depuis pratiquement un an aujourd'hui pour, à la fois, que les faits soient bien signalés, pour que les témoignages soient bien pris à temps et pour qu'ensuite l'autorité administrative fasse son travail d'enquête et fasse son rapport là-dessus. Et ça s'est traduit déjà par des agents qui ont été traduits devant des conseils de discipline. Donc ce n'est pas le tribunal administratif, ça se passe au tribunal administratif parce que le conseil de discipline est présidé par un magistrat du Tribunal administratif et c'est comme dans n'importe quoi, il y a le procureur qui représente le Maire, le Maire demande une sanction, c'est lui qui choisit, c'est l'autorité territoriale qui met le niveau de sanction qu'il estime par rapport, effectivement, aux faits reprochés, que ce soit un harcèlement moral ou un harcèlement sexuel. Ensuite la décision du Conseil de discipline, elle tombe, et elle n'est pas forcément celle qu'a demandée le Maire. Et c'est ce qu'il s'est passé pour au moins deux agents qui ont été traduits parce qu'on n'a pas

obtenu, effectivement, ce que le Maire demandait. Et le Conseil de discipline qui, je le rappelle, est composé majoritairement d'élus tirés au sort et d'agents existants, se prononce. Et le président du conseil de discipline a un rôle important parce que lui il demande un certain nombre de documents, et s'il n'a pas ça dans le rapport qui est fourni par la Ville, il dit « Moi je veux bien, vous me dites que Monsieur un tel ou Madame un tel a fait ceci ou cela, mais je ne trouve rien dans le rapport ». Cela veut dire simplement que les faits ne sont pas établis de façon formelle. Quand ils sont formels, cela ne pose aucun problème, la sanction, elle tombe. C'est le rôle du contradictoire, il faut bien comprendre cela. Quand on est devant un conseil de discipline, on est dans un système contradictoire. Et ensuite l'autorité territoriale c'est elle qui a le dernier mot et qui prononce la sanction. Parallèlement à ça, les agents qui sont victimes de harcèlement moral ou sexuel ont la possibilité de porter de plainte, et ils le font, d'abord auprès de la police, ensuite ça prospère ou ça ne prospère pas vers un magistrat-instructeur qui, lui, va instruire le dossier et soit prends une mention de renvoi ou non. Jusqu'à maintenant, depuis que je suis président des instances paritaires, aucune, je vous le dis bien les yeux dans les yeux, aucune plainte n'a prospéré. C'est tout ce que je dis, c'est ce que je constate. On peut dire ce que l'on veut mais aucune plainte n'a été plus loin que le commissariat de police. Alors pourquoi ? Je ne suis ni le policier qui enregistre les plaintes, je suis encore moins magistrat-instructeur. Je constate simplement les faits. Donc voilà pourquoi. Par contre la réintégration je n'ai pas trop compris, pardonnez-moi Madame Asdrubal, le problème de réintégration d'agents qui auraient commis de tels faits. Mais on n'a réintégré personne nous, on n'a réintégré personne. Je voudrais simplement ajouter quelque chose de très intéressant. C'est que j'avais proposé aux instances paritaires l'année dernière d'avoir un accompagnement psychologique pour toutes les victimes. Ça a été voté par les instances et vous avez voté des crédits. Désormais il y a des vacations de psychologues qui sont à disposition de tous les agents qui sont en souffrance soit pour des problèmes de harcèlement, soit pour d'autres sujets.

Monsieur Vogel : Merci, Henri. On passe au vote sur le rapport. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Délibération 11 à 14, Aude, sur un autre sujet. J'ai oublié. On va faire passer avant la délibération de Madame Gillier. Pardon Madame Gillier, c'est l'heure tardive qui explique mon oubli. En fait c'était un vœu et je l'ai transformé en délibération pour lui donner force obligatoire. Je vais après vous dire un mot sur le contexte. Vous aviez trois branches. La première c'était de modifier le nom de l'avenue Thiers. J'ai estimé que l'avenue Thiers était une voie traditionnelle de Melun, donc on pouvait se débrouiller autrement que de modifier le nom de cette voie-là. La troisième c'était de donner le nom à un bâtiment. J'ai trouvé que c'était mieux de le faire pour une voie publique. Donc j'ai repris dans la délibération votre deuxième branche, qui est donc d'adopter, vous direz le nom que vous proposez, pour une nouvelle voie publique qui serait réalisée à Melun ou qui ferait l'objet d'un changement de dénomination. Je vous donne la parole.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes sur le territoire de la Commune de Melun pour l'année 2023 qui comprend, notamment, un rappel et un bilan du plan d'action relatif à cette question pour la période de 2021 à 2024, ci-annexé.

12 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE MUNICIPALE ' JINA MASCHA AMINI '

Madame Gillier : En tout cas merci beaucoup d'avoir transformé le vœu que je portais au nom

des socialistes en une délibération, c'est plaisant quand ça fonctionne. Et en tout cas l'ambition c'est de pouvoir dénommer une voie municipale Jina Mahsa Amini, Iranienne de 22 ans qui est décédée le 16 septembre 2022, des suites de ses blessures, à l'occasion d'une arrestation par la police des mœurs. Depuis le décès de Jina Mahsa Amini, de nombreuses manifestations sont intervenues, en Iran, en France comme partout dans le monde, réclamant l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et le droit des femmes à disposer librement de leurs corps. Je l'ai fait dans plusieurs cadres, entre autres parce qu'il y a le code de l'éducation qui prévoit que les programmes scolaires comportent – je vais avancer, moi aussi c'est un peu tard. Mais en tout cas, ce qui était à peu près clair, c'est que la Ville de Melun porte, à travers les choix des noms de voies, ou des bâtiments publics municipaux, la transmission du patrimoine historique aux futures générations et nouveaux habitants, mais aussi de reconnaître les femmes et les hommes qui se sont battus pour l'égalité des droits et contre les violences faites aux femmes, comme elle a su le faire en donnant au nom de l'école de l'Ecoquartier le nom de Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix en 2018 pour son action auprès des femmes victimes de mutilations génitales. Et donc je demande, et Monsieur le Maire avec moi, au Conseil municipal d'adopter la dénomination « Jina Mahsa Amini » pour toute nouvelle voie publique qui serait réalisée à Melun ou bien ferait l'objet d'un changement de dénomination. Voilà ce qui est demandé.

Monsieur Vogel : Je propose qu'on vote. Qui est-ce qui contre ? Pardon, oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Alors c'est très bien de rendre hommage à Jina Mahsa Amini. On aurait juste quand même aimé que vous soyez un peu plus précis sur les causes qui ont conduit cette femme à être massacrée dans les geôles de la République islamique d'Iran. Vous l'avez dit, Madame Gillier, elle a été arrêtée par la police des mœurs. Il faut préciser qu'elle a été arrêtée pour port de vêtements inappropriés, c'est-à-dire que tout simplement elle portait mal le voile, c'est-à-dire qu'elle commettait le crime, selon eux, de laisser apparaître des mèches de cheveux. Je vous remercie.

Monsieur Vogel : D'accord. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? Quatre abstentions. Aude, pardon de t'avoir interrompue. Alors, délibérations 13 à 16. Si tu peux, tu fais une présentation globale et après on votera délibération par délibération.
Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

ADOpte la dénomination « Jina Mahsa Amini » pour toute nouvelle voie publique qui serait réalisée à Melun ou bien ferait l'objet d'un changement de dénomination.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**13 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ AU CENTRE SOCIAL LAVOISIER ANNÉE 2022-2023
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame Rouffet : Pas de souci. Alors le dispositif CLAS, c'est le contrat local d'accompagnement à la scolarité. C'est un dispositif financé par la CAF. Ça fait partie du soutien à la parentalité dans le suivi scolaire de l'enfant, parce qu'ils ont ces besoins-là pour des raisons diverses : ça peut être la langue, ça peut être une réticence à entrer dans un environnement scolaire, ça peut être tout un tas de choses. Il n'est surtout pas question de délégation de ce suivi scolaire, mais vraiment de la prise en main par les parents dans une dynamique d'empowerment comme on dit. Il ne s'agit pas d'aide aux devoirs, c'est un dispositif qui vise à l'égalité des chances. Au-delà de la prévention de l'échec scolaire, on parle de travailler pour la réussite scolaire, qui est une des missions des centres sociaux parce que ces dispositifs CLAS, actuellement, à la Ville de Melun, sont portés par les quatre centres sociaux de la Ville. Ce dispositif est, à la base, ouvert du primaire jusqu'au lycée. Dans les centres sociaux, il s'agit de 25 à 30 élèves par centre, de classes de CP à CM2. C'est un contrat tripartite, et c'est en cela que c'est un véritable levier, parce que c'est un contrat entre les parents, l'école et le centre social, qui va permettre à l'enfant de développer une méthodologie de travail, un apprentissage ludique, une valorisation des acquis, et qui va aussi favoriser le lien entre les parents et l'institution de l'école. Je ne vais peut-être pas rentrer dans les détails. En tout cas, c'est un dispositif qui est fort impactant dans la vie de ces enfants et de ces familles qui met en avant le travail des animateurs et des bénévoles sur ces questions-là. Donc là il s'agit de valider ces conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Melun et la CAF pour le CLAS du centre Lavoisier dans un premier temps, de la Boussole, de Schuman et de Montaigu pour l'année 2022-2023.

Monsieur Mebarek : Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Je profite de cette délibération pour saluer, au-delà du travail de la municipalité, le travail du Conseil d'administration qui est géré par les partenaires sociaux, au niveau des CAF et qui, dans le cadre de l'intérêt général, investissent massivement dans nos enfants et c'était important, dans un moment où le pays est un peu tendu, de savoir que les partenaires sociaux concourent au quotidien à l'intérêt général et qu'on le voit déjà sur la Ville, à travers ce type de financement.

Monsieur Vogel : Madame Prim.

Madame Prim : Moi, je voudrais juste profiter de ce moment, pour dire qu'il manque encore quelques mailles, encore un centre social que vous aviez promis pour la partie sud de la Ville car l'IPS des écoles publiques le révèle, il y a encore beaucoup de pauvreté qui se niche là-aussi. Des enfants vivent dans des logements insalubres, des squats, chez des marchands de sommeil, parfois à 6 dans 25m² et encore je suis peut-être en-dessous de certaines réalités. Beaucoup d'entre eux qui arrivent à l'école ne parlent pas français. Leurs familles ne peuvent pas les aider non plus, ils n'ont pas forcément l'accompagnement adéquat et l'absence d'un dispositif REP rend la tâche difficile aux enseignants, aux quelques associations qui tentent de les aider. Pour nous il est plus que vital que la Ville puisse rapidement accompagner en toute proximité les enfants et les familles des quartiers centre et sud.

Monsieur Vogel : Merci. On peut passer au vote ? Aude, tu veux dire quelque chose ?

Madame Rouffet : Le centre social sud fait toujours partie de l'objectif de la Municipalité avant la fin du mandat en 2026.

Monsieur Vogel : On passe au vote sur la délibération 14. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le centre social Lavoisier.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

**14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ AU CENTRE SOCIAL LA BOUSSOLE ANNÉE 2022-2023
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Vogel : Délibération 14. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le centre social la Boussole.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

**15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ AU CENTRE SOCIAL SCHUMAN ANNÉE 2022-2023
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Vogel : Délibération 15. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le centre social Schuman.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

16 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ AU CENTRE SOCIAL MONTAIGU ANNÉE 2022-2023

AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 16. Opposition ? Abstention ? Parfait. On passe à 17, convention relative aux modalités de gestion des aménagements réalisés dans le cadre du TZEN2 Sénart-Melun sur le territoire de la commune. Gilles.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le centre social Montaigu.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

17 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE GESTION DES AMENAGEMENTS REALISES DANS LE CADRE DU TZEN 2 SENART-MELUN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MELUN

Monsieur Ravaudet : Merci, Monsieur le Maire. Cette convention est relative aux modalités de gestion des aménagements liés au T Zen sur le territoire de la commune de Melun. Avec l'accord de la commune de Melun et de la CAMVS, le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser sur le territoire de la commune. Cette convention définit les obligations respectives de chacune des parties, concernant la nature des ouvrages, de leur réalisation et de leur financement. L'entretien ultérieur des aménagements et équipements sera pris en charge par chacune des parties dans les conditions décrites par la convention annexée à la présente délibération. La Ville s'engage à céder et à mettre à disposition du département es emprises de terrain nécessaires à la réalisation du projet dont elle a la maîtrise foncière. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention ci-annexée, à conclure entre la Ville de Melun, le département de Seine-et-Marne, la Communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine, relative aux modalités de gestion des aménagements réalisés dans le cadre du T Zen sur le territoire de la commune de Melun, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous documents y afférents.

Monsieur Vogel : Merci, Gilles. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce qui vient d'être dit ? Oui, Madame Prim. Monsieur Guion.

Madame Prim : Je m'attendais à un déroulé beaucoup plus long. Du coup j'ai été surprise. De 2016 à maintenant, cela fait un petit bail. Mais six ans plus tard, le plan est strictement le même avec les mêmes points noirs et les mêmes incohérences. Alors on est bien sûr pour un bus en site propre, qu'on ne se méprenne pas, reliant à haute fréquence le nord et le sud de la Ville et les communes alentours, avec un bémol, comme on l'a dit, sur le terminus au Carré Sénart. En 2016, après de longues négociations, les associations de vélos avaient déjà alerté sur les incohérences du projet en matière de pistes cyclables et en émettant un recours juridique qui n'a pas pu aboutir. Alors depuis les usages ont évolué et leurs remarques d'alors sont d'autant plus pertinentes. Les mobilités actives se sont démocratisées dans notre Ville, en dépit de pistes cyclables indigentes. En ressortent des conflits d'usage, des parcours semés d'embûches et vraiment dangereux, sources de stress pour tous les modes de déplacement dans la Ville. Ce tracé qui est resté figé fait donc toujours la part belle à la voiture et certaines zones, dénoncées alors par les associations, restent nébuleuses et dangereuses car aucune

étude ne semble avoir été faite par le département sur les usages qui se sont développés ces dernières années. Par où les piétons passent ? Par où les vélos circulent ? Quels chemins emprunte ce mode de déplacement qui n'avait pas été envisagé à l'époque qu'est la trottinette électrique, et source vraiment de danger, ça on pourra tous en attester ? Je vais maintenant énoncer de manière concrète ce qui nous semble dangereux et inapproprié. Alors la rue Dajot par laquelle le bus entamera son périple depuis la gare : le bus sera en site propre sur sa première portion mais rien de construit ne semble construit pour les vélos ou trottinettes qui, dans un sens, partageront le trajet avec le T Zen si on comprend bien et devront d'ailleurs s'inventer, comme maintenant, un parcours pour sortir de la gare et rejoindre la rue Dajot. Dans l'autre sens, il faudra partager avec les voitures ? Que va-t-il donc se passer ? Ils emprunteront les trottoirs ou se reporteront sur l'avenue Thiers comme maintenant, car le problème est là, si on étudie les usages actuels, les gens préfèrent la ligne droite et la sécurité illusoire d'un trottoir, et ça, on le constate tous les jours. L'avenue Thiers est très empruntée par les vélos, comme la rue Saint-Etienne et la remontée jusqu'à l'avenue de Meaux. Refuser une piste cyclable dans chaque sens dans l'avenue Thiers, de chaque côté de l'avenue, c'est refuser l'évidence, d'autant qu'un jour le RER vélos se fera certainement, et certainement ici avenue Thiers. Donc pourquoi pas dès maintenant, expérimenter dès les travaux des pistes, plutôt que d'enlever des places de parking. Une piste cyclable unidirectionnelle apparaît ensuite rue Dajot, au niveau de la rue Barbazan, en direction de la gare, avec un changement de sens pour les voitures lorsque le bus n'est plus en site propre. Et d'ailleurs, plus de mention là de la possibilité pour un vélo de remonter vers le nord, il n'y a plus de petit vélo dessiné sur le truc, en partageant sa voie avec voiture et T Zen. Alors quelles solutions pour les vélos ? On prévoit du stationnement, des arbres, oui c'est joli, mais rien pour le cycliste quittant la gare. Rue de la Rochette on reste sur une voie, puis après l'école Cassagne, sans continuité donc, nous avons enfin une piste bidirectionnelle. La place Chapu est traversée sans que son nouveau dessin ne soit à jour. On ne sait pas à quoi ça va ressembler, ça aurait été bien de nous montrer. Idem pour la place Saint-Jean dessinée – alors c'est marrant elle est dessinée comme elle était à l'époque où il y avait encore des parkings dessus, elle n'est même pas dans son état actuel. Alors rue Bancel, là ça se corse à nouveau, a si dangereuse rue Bancel, que nous avons maintes fois dénoncée, là il n'y a plus rien : que font les cycles après la place Saint-Jean ? Mystère. Le plan vélo nous envoie rue des Trois-Moulins mais quand on va vers la préfecture, mais vers la préfecture c'est dans un seul sens. Quant au centre, la rue Saint-Aspais, il annonce de manière mensongère être d'ores et déjà praticable. Là j'en arrive à un passage extrêmement problématique, et je vous demande de l'attention parce que je trouve ça assez grave. C'est la rue du Général de Gaulle. Alors on en a déjà parlé Monsieur Ravaudet, avec ses deux collègues, ses quatre écoles, ça concentre plus de 1 000 piétons, plusieurs fois par jour et de plus en plus de cyclistes, collégiens, parents en vélo cargos, et de plus en plus de trottinettes, utilisées principalement par des collégiens, sans avoir une notion du savoir-vivre sur la route, mais aussi des primaires commencent à rouler en trottinettes électriques, le tout sur des trottoirs zigzagant entre les poussettes et les marées de familles. Mais c'est dangereux et c'est affolant que rien ne soit prévu. En six ans de temps, rien à évoluer alors que les usages, eux, ont considérablement évolué. Alors on attend quoi ? Un accident ? Je ne sais pas. Donc Monsieur le Maire, on vous demande de prendre fait et cause pour le cyclisme et pour la sécurité. Parce que je résume : plus de 1 000 personnes, et vous prévoyez d'en rajouter avec le projet de résidence étudiante sur le site de l'ancien centre culturel. Plus de 1 000 donc, des voitures toujours à double-sens, avec énormément de stationnements courts pour la dépose des enfants du groupe scolaire privé qui brassent toute la région. Une pollution de dingue, on l'a déjà cette pollution, des bouchons, des comportements dangereux et agressifs des automobilistes, des trottinettes électriques, des vélos et même des passants, moi je me suis très souvent énervée. Et un T Zen à double-sens. Mais enfin,

comment faire entrer tout ça ? Ici, il faut un vrai engagement urbanistique prenant en compte, analysant tous les usages. Bref on lance un appel au secours, Monsieur le Maire. Il faut une piste cyclable bidirectionnelle et détourner un des sens de circulation des voitures car le T Zen ici, cela fait sens bien sûr, certainement que cela réduira une partie du trafic avec enfin un bus régulier partant des écoles pour les parents qui doivent se rendre à la gare, ça on ne le conteste pas. Mais il y a les voitures à côté et ce n'est pas suffisant en l'état. Et la situation continue jusqu'à la route de Voisenon avec rien. Nous sommes en 2023, Melun ne doit pas rester dans ce paradigme du tout voiture. Le T Zen a du sens mais pas n'importe comment. Monsieur le Maire, vous avez exprimé aux associations de vélos votre accord avec eux sur l'importance des sites cyclables sur ce tracé structurant, et notamment l'avenue Thiers. Et sachant que la communauté d'agglomération aura à sa charge la gestion et l'entretien des voies vertes et pistes cyclables d'intérêt communautaire, alors je parle aussi au président de la Communauté d'agglomération, et sachant que la loi LOM a enfoncé le clou dans le sens du développement des aménagements cyclables et de l'amélioration de la sécurité routière, nous vous demandons de faire entendre votre voix de Maire et de président d'agglomération pour soutenir celle des usagers, celle de la sécurité de l'espace partagé. La Ville et l'agglo pourraient mettre à profit la période des travaux pour tester de nouvelles options. Et pouvez-vous, Monsieur le Maire, vous engager à écouter les associations à compléter le réseau pendant et après la mise en place, au-delà de ce que nous révèle ce plan vélo insuffisant. Merci.

Monsieur Vogel : Gilles et Michel.

Monsieur Ravautet : Moi je veux bien tout entendre, mais ça c'est un autre débat. Ce soir, la délibération, c'est définir les modalités de gestion et rien d'autre. Ce débat-là, je peux l'entendre, mais ce n'est pas celui de ce soir, on est hors sujet. Il est tard, il y en a plein d'autres derrière, donc on reste sur le sujet. Et que sur le sujet.

Monsieur Vogel : Tu as raison. Michel.

Monsieur Robert : Je vais faire court. Le constat que rapporte Cécile Prim est en bonne partie exact. C'est vrai que le T Zen qui a été conçu il y a une dizaine d'années, n'a pas prévu des aménagements cyclables sur tout son trajet. Il y a des endroits où il réalise des aménagements cyclables, et tant mieux, et il y en a d'autres où – à peu près les rues qui ont été décrites – ça ne se fait pas. Le Maire et moi-même et quelques autres ont demandé au département des améliorations, au moins depuis deux ans et le département qui est maître d'ouvrage et qui porte le projet avec l'Ile-de-France Mobilités s'en tient à la déclaration d'utilité publique qui avait été signée par la Préfète en 2014 et tient, pour des raisons juridiques, à respecter cet arrêté et le schéma établi. Il est vrai que deux associations, qui n'existent plus actuellement, avaient fait un recours dans les années 2016 et qui ont été jusqu'au Conseil d'Etat et qui n'a pas été pris en compte. Voilà la situation, nous continuons à travailler entre Ville, agglo auprès du département pour améliorer les choses mais une fois que les travaux sont faits, car le Département, je le maintiens, réalise en fonction de l'arrêté préfectoral. Donc ce sera ultérieurement qu'il va pouvoir y avoir des améliorations. Alors rue Dajot, il n'y a pas d'énorme problème, dans certaines autres rues on peut trouver des subterfuges. Je pense à la rue de l'Eperon, des choses comme ça, mais il y a des points où je partage le même avis, sur la rue du Général de Gaulle, devant l'école Pasteur et des points comme cela, difficiles. Mais pour l'instant, comme vient de le dire Gilles, il s'agit d'adopter la convention entre les parties qui fixe les obligations, et surtout qui porte quoi dans cette affaire.

Monsieur Vogel : Aude.

Madame Luquet : Merci Monsieur le Maire. Moi je voudrais simplement intervenir pour faire une explication de vote. Je n'ai pas de question particulière pour ma part, c'est une explication de vote des élus démocrates, même si tout le monde est démocrate ici, mais pour autant nous le sommes peut-être un peu plus. Enfin démocrates dans le sens où l'on fait partie du parti démocrate, tout simplement. Pour autant, moi je voudrais simplement vous rappeler la position que nous avons prise en septembre 2020 lorsqu'un vœu avait été présenté lors du conseil municipal. Et la position que nous avons eue à cette époque est la même qu'aujourd'hui, c'est-à-dire que nous sommes effectivement favorables au principe en tous les cas d'améliorer les mobilités dans notre commune mais nous ne sommes pas favorables aux modalités qui sont présentées, à la fois sur le tracé, à la fois sur les difficultés liées aux suppressions de places de stationnement, sur le manque de parkings-relais, sur l'étude de report que nous ne connaissons pas aujourd'hui, même si j'espère que nous allons le connaître plus tard et sur le plan de circulation. Donc sur ces points, qui sont assez clairs, et qui pour moi aujourd'hui, même si c'est une convention, et en cohérence avec toutes les positions que nous avons prises par rapport au T Zen, nous nous abstenons sur cette convention et sur tous les sujets qui sont relatifs au T Zen.

Monsieur Vogel : Merci, Madame Monville. Michaël Guion avait demandé la parole avant.

Monsieur Guion : Moi j'ai deux petites questions en préambule avant de faire une explication de vote ensuite. Depuis le 06 mars, les travaux avenue Thiers en vue du T Zen 2 sont susceptibles de commencer. Mais ce ne sont que des travaux préparatoires : les réseaux gaz, eau, assainissement de la voirie seront déviés sous les trottoirs. 14 mois quand même avec très bientôt la suppression d'une voie de circulation de chaque côté de l'avenue Thiers, plus la suppression de la totalité des stationnements dans les deux sens. J'aimerais rappeler qu'en matière de stationnement, le quartier de la gare ne va pas être gâté ces prochains mois. En effet, le parking de 80 places installé sur les anciens terrains Sernam va être supprimé pour y construire un immeuble notamment de 3 000 m², de coworking puis l'opération de destruction-reconstruction du parking Indigo derrière la gare va démarrer, supprimant 300 places supplémentaires, donc potentiellement zéro stationnement sur le quartier pendant de longs mois, dès 2023. J'ai donc deux questions après ce préambule, avant de passer à cette convention et à mon explication de vote. Monsieur Mebarek vous pourriez peut-être avoir une astuce pour les usagers de la ligne R, comme vous, qui viennent en voiture depuis l'extérieur de Melun, peuvent-ils comme vous et votre SUV se garer sur le parking du foyer-résidence Blanche de Castille pour ensuite prendre le train ? Ensuite, Monsieur le Maire vous êtes aussi président de l'agglomération Melun-Val-de-Seine, maître d'ouvrage de ces travaux préparatoires, avez-vous prévu d'indemniser les commerçants du quartier avenue Thiers et de la gare pour les pertes inévitables de chiffres d'affaires que ces quatre ans de travaux vont inévitablement engranger ?

Monsieur Ravaudet : Pour les travaux de l'avenue Thiers, effectivement, ils ont commencé un peu plus tôt que prévu, c'est dû au concessionnaire. Donc aujourd'hui, il y a plusieurs phases : il y a la phase concessionnaire, il y a la phase département. C'est le concessionnaire qui n'avait pas d'autres possibilités que de démarrer maintenant sinon ils démarraient beaucoup trop tard et on n'aurait pas été à l'heure sur le démarrage réel des travaux. Pour ce qui concerne la neutralisation d'une voie de l'avenue Thiers pendant les travaux, effectivement il y aura une perturbation, mais il restera toujours deux voies de circulation et une voie de stationnement sur un des côtés. Et pour le restant, je vais laisser Kadir répondre pour les indemnités car ce n'est pas nous, Ville de Melun, c'est encore une fois le département qui doit gérer les indemnités.

Monsieur Mebarek : La convention relative aux indemnisations concerne les travaux de voirie, d'implantation du T Zen, pas les travaux préparatoires qui ne concernés par la convention d'indemnisation.

Monsieur Guion : Donc vous ne prévoyez rien pour les commerçants de cet endroit-là pour les quatorze mois de travaux et la perte totale de stationnement, c'est bien ça que je dois comprendre, Monsieur Mebarek ?

Monsieur Mebarek : Comme la Ville entreprend des travaux un peu partout, comme d'autres villes de France et de Navarre, à un moment donné il y a effectivement des désagréments, il faut les rendre les plus minimales possible, accompagner les commerçants et les usagers de ces commerçants. Mais mettre en place systématiquement des mécanismes d'indemnisation, je ne pense pas que ce soit possible sur l'ensemble des travaux de la Ville.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je vais passer à l'explication de vote concernant la convention relative aux modalités de gestion des aménagements réalisés dans le cadre du T Zen et je ne suis pas hors sujet, contrairement à ce que Monsieur Ravaudet semblait dire à mes collègues. On voit tous les schémas et on voit les modifications très importantes qui sont incluses dans cette délibération. Premièrement, sur la rue Saint-Aspais et la rue du Général de Gaulle, en prolongement de la rue Saint-Aspais, ces rues passent en zone de rencontre. Terminé le site propre, pardon il faut la comprendre la voie dédiée, parce que site propre c'est un peu du marketing. La zone de rencontre, entre les livraisons aux commerçants, les cyclistes, les piétons et le T Zen qui va venir rencontrer tout ce petit monde, ça va être sympa. Il y a dû avoir un sacré brainstorming pour pondre ça. Si le T Zen avait encore un petit avantage au niveau de la régularité, on peut tout de suite avertir les futurs usagers, ce ne sera pas mieux que le Melibus, voire pire. Ensuite, sur la rue Dajot, terminée la voie dédiée, le T Zen sera dans le flux de la circulation qui ne se fera plus que dans un seul sens contrairement à aujourd'hui et la piste cyclable unidirectionnelle envisagée devient un DSC, double sens cyclable. Autrement dit, un simple pochoir sur la voirie et des vélos qui se retrouvent face au T Zen. Monsieur Robert, vous avez fait la concertation tout seul sur ce coup-là et tour à tour vous changez de casquette entre délégué aux mobilités, à l'agglo, à Melun et celle de membre d'associations à vélos, dites-moi, j'ai dû mal à croire que les cyclistes préfèrent un pochoir face au T Zen à une piste cyclable si unidirectionnelle soit-elle dans ce cas-là. Ensuite on a aussi la rue Saint-Etienne sur l'île : terminés les stationnements, on les supprime tous, on supprime la piste cyclable initialement interdite aux cycles, souvenez-vous, puis de nouveau bricolée par de notre délégué aux expériences de voirie, Monsieur Ravaudet. Le pire sur cette portion c'est qu'aucun espace de livraison n'est prévue pour les commerçants. Manque de concertation, certainement, pardon que dis-je, absence complète de concertation depuis 2014 s'il vous plaît. On apprend aussi que sur la rue Bancel il va falloir que la Ville rachète un autre bâtiment, celui à l'angle des rues Bancel et Moulin de Poignet. On se rend compte seulement maintenant que ça ne passe pas, un bus en voie dédiée dans un centre-ville historique dépourvue de contournement. Mais le meilleur pour la fin, on y apprend que l'actuel rond-point de l'Europe va être transformé en carrefours à feux, libérant, je cite, 11 000 m2 de foncier urbanisable. Outre le fait que cette modification constitue manifestement un changement substantiel de la déclaration d'utilité publique, avis aux amateurs de recours, on voit que vous ne perdez pas le nord Monsieur Dezert. Le sursis à statuer en attendant le PLU a fait long feu. En termes de fonciers à fournir aux promoteurs, vous êtes toujours à la

pointe. Les 10 000 habitants supplémentaires attendus suite aux innombrables constructions en cours ne vous suffisent manifestement pas. Quant au plan de circulation, maintes et maintes fois promis, Monsieur le Maire, encore dernièrement lors des vœux à la population où vous promettiez le début des travaux T Zen pour cet été et la refonte du plan de circulation avant les travaux. Encore une fois, comme d'habitude, j'ai envie de dire, un effet d'annonce, une esbroufe, dont vous avez le secret. En effet, rien n'est prévu pour le plan de circulation à part le rajout, s'il vous plaît, de pas moins de 31 feux rouges sur la Ville le long du tracé du T Zen. Les usagers du plan de circulation actuel apprécieront, je pense. Passons au stationnement, là ça ne bouge pas du tout, le T Zen occasionnera la suppression de 440 places de stationnement sur la Ville sans aucune compensation envisagée, sauf une page de schéma où il est inscrit un petit prudent « réalisation d'un parc-relais associé au T Zen 2 sous réserve de son opportunité et de sa faisabilité technique ». On a déjà fait mieux comme engagement. Monsieur le Maire, nous savons que vous le souhaitez ce T Zen, pour des mauvaises raisons vous le souhaitez, car il vous permet de refaire les voiries sur toute leur largeur, sur tout le tracé, aux frais du département, autant d'argent de gagner dans votre course impossible au désendettement, on l'a compris. Mais, Monsieur le Maire, est-ce une bonne raison pour priver ceux qui vivent Melun au quotidien d'une réelle concertation ? Pouvez-vous envisager de remettre chaque portion du tracé à l'appréciation et l'avis des habitants et des commerçants pour que ce bus arrête d'être une menace et puisse être éventuellement envisagé comme une opportunité grâce à de fines mais nombreuses améliorations possibles. Si vous, Monsieur le Maire, vous négociez, je ne le sais que trop bien, à plat ventre avec le département, eux au moins, vivant Melun au quotidien, auront le regard du bon sens. Pour toutes ces modifications envisagées sans refonte préalable du plan de circulation, sans faire appel à la concertation des habitants, nous voterons contre cette convention et nous restons à disposition pour améliorer ce projet et éviter la catastrophe, inévitable en l'état.

Monsieur Ravaudet : Encore une fois, Michaël, désolé, c'est hors sujet. Le sujet de la délibération, c'est uniquement de définir les conditions de gestion. Donc c'est hors sujet, je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure.

Monsieur Vogel : Madame Gillier. Je voudrais quand même dire avant de donner la parole à Madame Gillier que vous êtes particulièrement malpoli, Monsieur Guion, particulièrement ce soir, oui. Moi, je n'ai jamais dit que vous vous mettiez à plat ventre devant qui que ce soit. Je trouve que vous manquez de respect à nous tous ici, vos collègues, et particulièrement au Maire. Je pense qu'il faut que vous appreniez peut-être à vous retenir, on peut dire beaucoup de choses, très calmement et très poliment. Vous vous dites peu de choses, très peu poliment, et pas calmement du tout. Vous n'êtes à la limite pas digne de siéger ici, vous voyez ? Vous n'avez qu'à parler normalement. Je ne vous donne pas la parole. Je donne la parole à Madame Gillier.

Madame Gillier : Il est minuit passé, les esprits s'échauffent un peu. Moi je vais simplement vous donner une explication de vote. Je vais voter favorablement pour les socialistes, entre autres parce qu'on voit qu'on a beaucoup de pollution par la voiture, qu'on a une augmentation du prix du carburant donc investir dans les transports en commun et dans le T Zen c'est une nécessité, en tout cas pour les Melunais. Ça n'empêche pas le fait qu'évidemment il est indispensable de revoir tous les plans de circulation de la Ville, de mettre en place des parkings-relais pour avoir des usages différenciés. Mais le projet est lancé, il faut arriver au bout et le mettre en place.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, pour ce qui nous concerne, on va s'abstenir pour les mêmes raisons que celles qu'on a toujours énoncées par rapport au T Zen. Je reprenais avant le vœu que nous avons proposé au Conseil municipal en 2018 sur le T Zen donc c'est un sujet qu'on suit depuis le début. On a dit depuis le début que le tracé était mal pensé. Sur la question des pistes cyclables d'ailleurs, je ne sais pas si vous vous souvenez mais on en avait plusieurs fois parlé au Conseil Municipal parce qu'au départ, il était prévu qu'il n'y ait carrément pas du tout de pistes cyclables avec le T Zen. Donc effectivement on a eu une petite amélioration de ce côté-là, mais une toute petite. On a toujours dit que c'était un bus en site propre qui était très cher par rapport à ce qu'on pouvait faire aux modèles de bus en site propre existants. Mais on a toujours dit aussi qu'il fallait un bus en site propre et moi je voudrais quand même dire ici car c'est un peu pénible cette espèce de triangulation qui consiste à dire il faut un bus en site propre, mais il ne faut pas déranger la circulation et il faut quand même que les voitures puissent se garer etcetera. Malheureusement, il y a un moment, il faut faire des choix, entre la voiture individuelle et la congestion des villes par la voiture individuelle et la pollution atmosphérique de ces villes qui entraîne d'énormes problèmes de santé publique graves qui coûtent à la collectivité, et qui coûtent en émotions, en douleurs aux familles. Et que ces choix imposent d'enlever de place, de prendre sur la place de la voiture individuelle dans la ville. Et puis, par ailleurs, je voudrais dire aussi que la question de la voiture individuelle dans la ville, de plus en plus, ça va devenir une question de riches. Il faut le dire. C'est-à-dire que de plus en plus, les gens qui vont se déplacer avec des voitures individuelles dans les villes seront des riches. Aujourd'hui, il faut des voitures Crit'air 3. Il y a plein de gens qui ont des vieilles bagnoles qui polluent, parce qu'ils n'ont pas les moyens de la changer leur vieille bagnole qui pollue. Et donc se déplacer en voiture dans une ville - Paris maintenant vous allez vous garer, c'est 20 balles la journée – donc se déplacer aujourd'hui dans une ville en voiture, c'est un problème de riches. Donc les gens qui ne sont pas riches, ils ont d'abord besoin de transports en commun et des transports en commun qui fonctionnent, qui soient efficaces, et un bus en site propre, c'est une réponse. Donc on s'abstiendra car on pense qu'il a été mal ficelé, qu'il coûte trop cher et tout ça, mais par contre, évidemment, on est favorables à ce qu'il y ait un bus en site propre, même si ça emmerde les voitures.

Monsieur Vogel : Très bien. Tout le monde a pu s'exprimer ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je voulais juste me permettre de vous rappeler que vous avez dit que je n'étais pas digne de siéger ici.

Monsieur Vogel : J'ai dit « à la limite ».

Monsieur Guion : A la limite, bien sûr.

Monsieur Vogel : Oui, parce que vous n'êtes pas poli.

Monsieur Guion : Vous vous permettez de faire des leçons de politesse.

Monsieur Vogel : Vous attaquez les gens sur des questions personnelles qui n'ont rien à voir avec les délibérations.

Monsieur Guion : Je vous rappelle que j'ai été comme vous élu ici par le suffrage melunais et que vous devriez vous excuser, merci.

Monsieur Vogel : Bon. On passe au vote. Oui.

Madame Prim : Juste, je voulais dire que ce que je disais tout à l'heure servait d'explication de vote. Nous voterons pour, car nous voulons que ça avance. Mais nous aimerions des engagements, voilà.

Monsieur Vogel : Michel, tu veux dire un mot ?

Monsieur Robert : Je veux dire que j'apprécie les explications de vote qu'ont été fournies, notamment celle de Madame Gillier me convient parfaitement. Je veux reprendre deux propos. Je ne suis pas adhérent de « Melun aggro à vélo », je ne participe plus du tout aux travaux de « Melun aggro à vélo », même si j'ai des relations de travail le plus proches aussi. Je suis adhérent de « Mieux se déplacer à bicyclette », qui est l'association francilienne. Mais pour des raisons déontologiques que Mickaël Guion comprendra parfaitement, je n'ai plus d'immixtion dans l'association locale. Et puis ma remarque plus sur le fond du T Zen, je pense que les plans annexés sont ceux qui sont annexés à l'enquête publique. Il n'y a pas eu de modification.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Vous voulez dire quelque chose ?

Monsieur Guion : Je voudrais répondre à Monsieur Robert. Les plans qui sont annexés là sont des modifications par rapport à l'enquête publique. Je suis formel. L'enquête publique qui était avant la déclaration d'utilité publique, d'où son nom, et les plans qui sont ici sont des nouveaux plans, qui constituent des modifications. Jamais le rond-point de l'Europe n'avait été prévu pour devenir un carrefour à feux dans l'enquête publique.

Monsieur Vogel : Bien, Monsieur Guion, vous vous trompez.

Monsieur Guion : C'était écrit dans le schéma, regardez bien ce qui est écrit.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Bien, merci. Gilles, on passe à la suivante, la 18.

Adopté par 4 voix contre, 29 voix pour et 8 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention ci-annexée à conclure entre la Ville de Melun, le Département de Seine et Marne et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour les modalités de gestion des aménagements réalisés dans le cadre du T Zen 2 Sénart - Melun sur le territoire de la commune de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

18 - CONVENTION RELATIVE A LA CO-MAITRISE D'OUVRAGE DU FUTUR BOULEVARD URBAIN RD 605

Monsieur Ravaudet : Toujours sur le T Zen alors. Le déploiement du T Zen sur la commune de Melun implique la transformation profonde de la RD 45, l'ancienne rocade Nord, voilà, en

boulevard urbain pour y implanter une double circulation du T Zen. La Ville, le Département et la Communauté d'Agglomération ont souhaité recourir à une co-maitrise d'ouvrage et désignent le Département comme maître d'ouvrage. Il convient de définir les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage à conclure, laquelle entrera en vigueur à compter de la signature des parties prenantes et prendra fin après le versement du solde des contributions financières respectives. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention ci-annexée à conclure entre la Ville de Melun, le Département et la CAMVS relative à la co-maitrise d'ouvrage du futur boulevard urbain RD 605, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents s'y afférent.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? Les mêmes votes que tout à l'heure.

Adopté par 4 voix contre, 29 voix pour et 8 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention entre la Ville de Melun, le Département de Seine et Marne et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, relative à la co-maitrise d'ouvrage du boulevard urbain RD605, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci annexée ainsi que tous les documents s'y rattachant.

19 - PROLONGATION DU CALENDRIER DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Monsieur Vogel : Délibération n° 19. Pascale, c'est la prolongation du calendrier de l'Ad'AP.

Madame Gomes : Oui. Merci Monsieur le Maire. Consécutivement à la loi du 11 février 2015 qui portait donc sur l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées, et à l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, la Ville de Melun a adopté un Agenda d'Accessibilité Programmée - l'Ad'AP - portant sur l'ensemble du patrimoine communal, non encore accessible. L'enjeu est de rendre tous les ERP et toutes les IOP existants accessibles à tous et que puissent y accéder, y circuler et y recevoir des informations les personnes handicapées et ce, quel que soit le type de handicap. Le Conseil Municipal, en séance du 19 novembre 2015, a approuvé le projet « Melun accessible à tous », portant donc sur le PAVE, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics, et sur l'Ad'AP, pour les bâtiments communaux de la Ville de Melun. L'arrêté préfectoral n° 2016/DDT/SIDCE/07 a approuvé en date du 12 janvier 2016 l'Ad'AP, tel que présenté par la Ville, et a identifié l'Ad'AP sous le numéro 7728815P0281. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour chaque ERP ouvert et chaque installation ouverte au public, afin qu'elles répondent aux exigences d'accessibilité. Il est également prévu le programme et le calendrier des travaux ainsi que, bien évidemment, les financements correspondants. L'Ad'AP de la Ville de Melun comprend ainsi un calendrier budgétaire, dans lequel figurent les actions de mise en accessibilité, qui devait s'échelonner donc de 2016 à 2024 selon des estimations financières. Il est rappelé que le montant total de cette mise en accessibilité était estimé à 6 194 200 euros en 2016. L'accessibilité porte sur 220 000 m² de plancher. L'agenda initial avait été modifié par délibération en date du 15 décembre 2016, suite aux inondations dont nous nous souvenons

tous, qui avaient fortement impacté la commune. La Ville avait subi d'importantes dégradations et l'état de catastrophe naturelle avait été prononcé. Plusieurs ERP avaient été inondés, dont certains compris dans le périmètre de l'Ad'AP, et de nombreuses voiries avaient été fortement détériorées. Aujourd'hui, le calendrier annoncé est impacté par de nouvelles difficultés : d'abord, la crise survenue en 2020 avec toutes les conséquences notables sur la passation des marchés de travaux, sur l'exécution des opérations qui étaient lancées normalement pendant cette période. A la suite de la crise sanitaire, le contexte inflationniste, auquel se sont ajoutées les tensions suite à la guerre en Ukraine, qui ont provoqué une envolée des prix et un problème d'approvisionnement, problèmes également sur l'énergie, sur les matériaux de construction, et ainsi la Ville a été contrainte de rééchelonner ses programmes prévisionnels de travaux de mise en accessibilité. Parallèlement à ces motifs, la Ville de Melun et les différents porteurs de projets ont amorcé une réflexion globale quant au développement de l'arc nord urbain, dans le cadre du NPRU des Hauts de Melun, et en particulier sur les quartiers Montaigu et Schuman, ce qui explique notamment le report de la mise en accessibilité des écoles maternelles France Gall et Dolto... non, juste France Gall puisque Dolto il n'y a pas de... on est en rez-de-chaussée, et l'élémentaire Simone Veil, ainsi que le gymnase Jean Bonis. Les contraintes incompressibles d'ordre technique et calendaire liées aux circonstances qui viennent d'être exposées établissent la situation de force majeure visée par l'article L. 165-4 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette situation de force majeure justifie que la Ville, en application des dispositions du Code de la construction et de l'habitation susvisées introduisent une demande de prolongation de 3 ans des délais d'instruction de son Ad'AP. A ce jour, 35 ERP sont accessibles, 7 sont en cours d'étude et de travaux, et 24 sont à planifier. Dans les documents d'accompagnement de cette délibération, vous avez pu voir le détail des sites et la redéfinition du cadencement opérationnel. Les chiffres prévisionnels seront inscrits dans les PPI à venir. La commission communale d'accessibilité, qui s'est réunie le 10 janvier 2023, a émis un avis favorable : 8 voix pour, dont celles de 4 associations, et une voix contre, portée par l'association APF France Handicap. La Ville de Melun, soucieuse de l'accomplissement des travaux de mise en accessibilité, souhaite solliciter du représentant de l'Etat une prolongation de 3 ans du délai d'exécution de son Ad'AP, dont l'achèvement est programmé en 2024. Cette demande doit être déposée au plus tard 3 mois avant l'expiration du délai imparti pour achever la mise en accessibilité. Il convient donc d'anticiper le terme de l'agenda défini en 2015, pour assurer la cohérence des travaux qui restent à engager. Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de prolongation de l'Ad'AP et d'autoriser Monsieur le Maire à demander au représentant de l'Etat la prolongation de cet Ad'AP sur le patrimoine bâti de la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Madame Durand. Monsieur Saint-Martin, Madame Monville, Madame Gillier.

Madame Durand : Oui, je vous remercie. Je vous demande en fait de reporter cette délibération. Voilà, Monsieur le Maire. Puisque vous avez encore le temps de le faire, on n'est pas pris en défaut par le calendrier, on a encore un peu de temps, le calendrier nous le permet. Vous avez répété pendant la campagne, Monsieur le Maire, que le handicap, l'accessibilité, était une de vos priorités. Bon, comme beaucoup d'autres, certes. Mais vous avez mis en place une élue déléguée et vous avez créé la commission d'accessibilité, entendant les voix des associations concernées. Vous avez aussi voté un pacte d'engagement pour une politique municipale inclusive avec l'APF, dont je rappelle juste l'article 2, qui est de « promouvoir une accessibilité optimale et une qualité d'usage au cadre bâti, aux équipements, aux transports, aux voiries et aux espaces publics ». Alors pourquoi mettre aujourd'hui cette délibération

quand, lors de cette commission d'accessibilité, l'APF elle-même a voté contre ? Il s'agit tout de même de la mise en accessibilité dont les premiers concernés sont les personnes en situation de handicap, leur voix est donc à écouter. Les lois de 1991, 2005, 2015 n'ont pas été faites pour faire plaisir aux personnes extraordinaires, elles ont été faites car souvent le handicap, ne touchant pas une majorité de personnes, est relayé au second plan, si ce n'est au dernier plan et c'est anormal. Vous préférez faire d'autres choix budgétaires, on vient de le voir d'ailleurs, que d'assumer les mises aux normes, ce qui est dans ce cas légalement inadmissible, les lois étant là pour le rappeler. Ensuite, vous ne traitez pas le problème : oui, mettre en accessibilité coûte cher et prend du temps, certes. Pourtant, vous vous en occupez principalement que lorsqu'il y a un problème lourd sur un bâtiment : on peut citer le stade Marinelli, l'Escale, le gymnase Duvauchelle, bientôt celui des Récollets. Pour répondre à ces obligations et trouver de l'aide pour la mise en accessibilité, avez-vous utilisé tous les leviers, finalement ? Par exemple, vous êtes-vous rapproché de la Caisse des Dépôts et consignations pour un prêt à taux à 0,1% ? Je ne pense pas. Encore une fois, j'en appelle à votre bon sens, Monsieur le Maire, mais également à Madame Gomes, l'élue en charge du handicap et de la santé, et vous demande de reporter cette délibération afin que toutes les pistes d'action en partenariat avec l'APF soient étudiées dans le délai qu'il nous reste. Je vous remercie.

Monsieur Mebarek : Je vais juste répondre sur le sujet des prêts bonifiés Caisse des Dépôts. En fait, ce n'est pas un sujet de financement hein, les financements on les mobilise et aujourd'hui nous n'avons pas de difficulté à obtenir des financements pour nos projets d'investissement. L'enjeu, c'est ce qu'a dit Pascale, et c'est qui est décrit dans la délibération, malheureusement, c'est la lourdeur de nos programmes d'investissement, avec un certain nombre d'engagements qui sont également incontournables, au même titre que l'accessibilité, on ne dit pas que l'un vaut mieux que l'autre. Donc il faut essayer de répartir au mieux la charge, pour faire en sorte que l'on puisse à la fois produire des équipements, des écoles, produire des crèches pour la petite enfance, et puis également répondre à cette attente de l'accessibilité donc malheureusement, il est évident que si on avait pu remplir le planning tel qu'il avait été initialement prévu, on aurait été... on s'en serait réjoui mais voilà. Vraiment, quand dans la délibération il est indiqué que l'on a des surcoûts très, très importants qui font que la Ville doit revoir son calendrier, ce n'est pas une blague hein. J'ai été très très, très long dans mes propos tout à l'heure sur les impacts d'inflation, forcément cela se traduit sur notre capacité à devoir investir. Et il y a des opérations, aujourd'hui, qui sont dans les tuyaux qu'on ne peut pas supprimer, parce que les livraisons d'écoles sont attendues. On aurait pu le faire, bien entendu qu'on l'aurait fait, on aurait priorisé l'accessibilité donc là aujourd'hui on équilibre. Pascale l'a dit : des opérations sont d'ores et déjà prévues, des bâtiments ont été rendus accessibles, des opérations sont en cours, malheureusement on ne peut pas tout faire dans le calendrier qui était initialement imparti. Voilà. Après le report de la délibération, c'est Monsieur le Maire qui répondra, je ne suis pas sûr que fondamentalement cela change grand-chose parce que les causes qui nous imposent de décaler aujourd'hui, on les aura encore dans une semaine ou dans 15 jours ou dans un mois.

Monsieur Vogel : Euh oui, Madame Durand.

Madame Durand : Oui, alors, le fait que vous ayez une difficulté à mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments parce que cela prend du temps, je l'ai dit et on en a bien tous conscience, qu'il y a certains bâtiments qui soient mis finalement en priorité par rapport à d'autres, on l'entend. Ceci étant, on a quand même des bâtiments, comme l'Espace Saint-Jean, qui devait être fait pour 2021, qui sera fait en 2026, l'Université Inter Age qui devait être fait pour 2019 qui sera fait en 2027, euh le gymnase Jean Bonis c'était 2017,

2027...il y a quand même 10 ans. Donc j'entends que le programme est lourd, j'entends que c'est compliqué, ce que je vous demande ce soir c'est justement de bloquer cette délibération, je pense que vous n'êtes pas à un mois près, et de permettre d'avoir un échange avec l'APF qui, elle-même, a quand même... sont quand même les principaux concernés et qui a quand même voté contre lors de la commission d'accessibilité. Au bout d'un moment, tout à l'heure on a fait depuis le début de ce Conseil qui date et n'en finit plus, on a quand même fait des discours en disant qu'il fallait écouter la population et écouter les associations. Je vous demande ce soir de décaler cette délibération afin que l'on puisse se réunir autour de la table avec l'APF, et que l'on puisse échanger sur ce sujet, qui les concerne principalement.

Monsieur Vogel : Monique.

Madame Cellierier : Je voudrais quand même rajouter qu'on ne peut pas dire que les associations n'ont pas... qu'il n'y a pas eu de concertation, tu le sais Ségolène, et ça été redit par Pascale. Il y a 4 associations qui ont voté pour et une association qui a voté contre, hein, donc bon. Tu sais bien que l'accessibilité c'est tous les types de handicap, hein, on ne peut pas privilégier une association par rapport à d'autres et n'entendre que le discours d'une association. Et comme l'a évoqué Pascale, tous les travaux seront faits, ils sont un peu décalés...ils sont décalés dans le temps. Voilà, hein. Et donc, on a tout à fait entendu, il y avait 4 autres associations, qui ont toutes très bien compris que, malheureusement, ces impératifs, on ne pouvait pas aller à l'encontre. Et je le dis bien, il n'y a pas que l'APF, même si Damien est quelqu'un de très actif et très présent, et on travaille avec lui depuis très longtemps, mais voilà, 4 associations ont été pour.

Monsieur Durand : Juste, excusez-moi. Encore une fois, je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a qu'une association, je ne suis pas en train de dire qu'on écoute pas, je demande un report pour une discussion. Point, c'est tout. Je ne vois pas pourquoi cette délibération vous voulez absolument la passer ce soir. Pourquoi vous êtes fermés à ce dialogue ? Je ne comprends pas.

Monsieur Vogel : Parce que la concertation a déjà eu lieu, Ségolène. La concertation a eu lieu, c'est ce que vient de dire Monique. On ne fait pas de concertation sans concertation. Maintenant, je voudrais ajouter un point. Ce n'est pas une question de financement, hein, c'est une question de faisabilité et ce n'est pas un choix entre différents investissements, qu'on a la même possibilité de ... qu'on a une faculté de faire. Il y a des investissements que nous devons faire : je prends le meilleur exemple, c'est l'école. C'est comme ça. Si l'école n'est pas prête pour la rentrée, la Ville n'a pas fait face à ses obligations et ne s'est pas occupée des enfants. Voilà, c'est comme ça. On ne peut pas éviter cet investissement. Il se trouve que l'on a – tout à l'heure Kadir l'a bien expliqué – on est au taquet des investissements, cela veut dire que l'on a fait beaucoup plus d'investissements qu'une autre ville de notre taille, mais qu'on est au bout. On ne peut pas faire plus. Et c'est pour cela que, lors de la concertation, ça été expliqué aux associations, et c'est pour cela que 4 associations ont voté pour. Voilà. Ce n'est pas un choix, on n'a pas fait le choix entre plusieurs investissements : nous avons des contraintes, même légales, qui nous obligent à faire face à certains investissements, avant d'autres, voilà. Peut-être que ce qu'on aurait pu imaginer c'est que l'Etat fasse un effort supplémentaire, c'est plutôt cela, parce que nous n'avons pas les moyens de le faire. Pour nous donner les moyens de mener les actions spécifiques pour le handicap, voilà. L'Etat ne l'a pas fait. Nous n'avons pas plus d'argent que cela. Et nous avons ces investissements à faire, et il ne reste rien, voilà c'est pas plus compliqué. Et la concertation a eu lieu. Et nous regrettons vivement cette situation : c'est pas du tout un... nous ne sommes pas contents, Pascale l'a très

bien exposé, on est très mal à l'aise, c'est tout. Mais l'école il faut qu'elle ouvre, et je n'ai pas de fabricant de billets quelque part, voilà c'est tout, et de personnel pour exécuter assez vite les marchés. C'est comme ça, on est pris à la gorge. Oui, Monique.

Madame Cellierier : Est-ce qu'on peut dire que la concertation continue et que, bien entendu, les associations peuvent donner des priorités ? Et que les choses ne sont pas marquées dans le marbre.

Monsieur Vogel : Très bien.

Madame Cellierier : Il peut y avoir des modifications aussi...

Monsieur Vogel : Bien sûr. Cela on peut le dire. On fait de notre mieux pour essayer de répondre à l'attente. Oui, Monsieur Guion, vous avez demandé la parole.

Monsieur Guion : C'est rapide. Juste une petite réflexion...

Monsieur Vogel : Non, non, au début, cela fait un moment qu'il a demandé. Madame Monville après. Ah non, c'est vrai...elle avait demandé la parole avant. Non, non, non je suis fatigué. Attendez deux minutes, elle avait demandé la parole, je vous la redonne juste après que Madame Monville ait parlé.

Madame Monville : Monsieur Saint-Martin aussi mais comme tout à l'heure, je me suis fait voler la politesse. Non ce que je voulais vous dire sur le discours que vous développez maintenant sur la question des investissements et des limites auxquelles la Ville est confrontée : mais encore une fois, les investissements que vous faites sont le résultat de choix politiques. Donc...

Monsieur Vogel : De l'urbanisation massive, du fait qu'il y ait trop d'habitants qui veulent habiter à Melun, du fait qu'on ne les renvoie pas chez eux, on les accueille chez nous, voilà, bien sûr. On assume cela. On assume. Bon, pardon.

Madame Monville : Voilà, vous allez me laisser finir de parler parce qu'il y a une certaine proportion des hommes à couper la parole aux femmes ou à les traiter de folles qui est quand même un peu dérangeante dans ce Conseil Municipal, surtout quand on a une élue qui s'engage à ce point pour l'égalité femmes-hommes. Alors, je vais donc essayer de finir mon propos. Il n'a jamais été question de renvoyer qui que ce soit chez lui ou chez elle, vous connaissez mes engagements en faveur des migrants par exemple, donc il n'en est pas question, absolument pas et jamais. Les gens qui viennent ici sont absolument les bienvenus et nous nous sommes battus pour qu'ils aient des services publics à la hauteur des autres. Je dis juste que cette politique de développement de la ville dont j'ai montré tout à l'heure, en parlant de l'évolution... de l'involution démographique de l'Ile-de-France, est une politique que vous avez voulue, qui ne répond à aucune nécessité sinon comptable, hein, engranger des droits de mutation, étant de l'assiette fiscale, tout cela on l'a compris, et que donc, de fait, elle vous oblige maintenant à développer un certain nombre de services publics pour ces nouveaux habitants et à faire des choix. Et, malheureusement, ce que l'on observe quand même depuis des années, c'est que les personnes porteuses de handicap sont souvent les victimes de ces choix, c'est-à-dire que c'est souvent, finalement, les politiques qui normalement ont été rendues par la loi obligatoires depuis 18 ans maintenant... c'est souvent les politiques qui sont destinées à permettre leur inclusion, et donc à travailler à leur inclusion dans la société, qui

passent à la trappe, dans une espèce de réflexe validiste insupportable. Et qui reproduit des discriminations qui durent depuis bien trop longtemps à l'égard des personnes porteuses de handicap, quel que soit le handicap parce qu'effectivement, il y a...euh...voilà... d'ailleurs moi je préfère l'expression italienne qui consiste à dire non pas « porteuse de handicap » mais « différemment habile ». Il serait temps de reconnaître que ces personnes sont des personnes à part entière, et qu'elles ont absolument le droit de se déplacer dans l'espace public à l'égal des autres personnes. Pour cela, ça demande effectivement des investissements, on vient de voter 140 000 euros de caméra de vidéosurveillance, encore, hein, voilà un choix effectivement. Je pense que si nous mettions bout à bout tout ce que nous avons dépensé depuis la mandature de 2014, qui commence en 2014 dans les caméras de vidéosurveillance, on aurait pu mettre en accessibilité l'Espace Saint-Jean.

Monsieur Vogel : Madame Monville, je voudrais juste vous répondre sur le premier point. Est-ce que vous croyez vraiment que nous, la Majorité municipale, on est content d'accueillir de nouveaux habitants pour des raisons de droits de mutation ? Vous croyez que c'est cela qui nous motive ? Vous croyez que nous, on peut décider, on se réunit entre nous, on se dit « tiens, on va avoir plus de droits de mutation, accueillons les gens ». Vous croyez que c'est cela notre politique ? Notre politique, ce n'est absolument pas cela. Si on veut une ville dynamique, une ville jeune, une ville qui bouge, une ville où il y a des activités, une ville humaine, une ville ouverte, et bien on veut qu'il y ait des nouveaux habitants. Ce n'est pas à cause de lui qui me dit « il faut plus de droits de mutation ». Non mais vous imaginez un peu ce que vous... comment est-ce que vous pouvez dire une chose pareille ? Alors on peut ne pas être d'accord avec notre vision. Vous voyez... mais il ne faut pas réduire notre vision au fait d'avoir plus de droits de mutation, c'est ridicule. On est pas là en train de compter les sous hein, ce n'est pas cela notre politique. On veut que Melun soit la capitale de la Seine-et-Marne, qu'il y ait beaucoup d'activités ici, beaucoup de mouvements, voilà. Et bien sûr, le moins de pollution possible. Aussi. Donc on essaie de joindre les deux bouts. Quelqu'un d'autre a... ? Monsieur Saint-Martin. Oui, oui, Madame Gillier juste après. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, merci, c'est pour une observation, mais maintenant tout a été à peu près dit, et l'explication de vote. On arrive un peu tard, là, pour éponger et réaliser des plans qui avaient été faits il y a fort longtemps, 2015 donc, délibération du Conseil Municipal, et qui furent reportés pour toute une série de raisons, tout un cortège de raisons : une pandémie, une guerre en Ukraine, etc. On en a beaucoup parlé, c'est la raison massive à chaque fois. Evidemment que nous voulons que cette programmation de la mise en accessibilité s'accélère, qu'elle soit mise en œuvre véritablement – cela a commencé hein, mais il y a tellement encore à faire – donc c'est une exigence de base de réaliser ce genre de travaux, pour une société véritablement inclusive, pour toutes les bonnes raisons qui ont été citées, parce que surtout c'est consternant de constater que ça n'est pas le cas, que ce n'est pas encore ancré dans les équipements, de constater que ces reports et ces réalisations qui pour certaines interviendront très tardivement (je pense à l'école Pasteur c'est 2027 ou 2026 je crois, et l'Université Inter Ages c'est 2027, qui en aurait fortement besoin pour l'avoir fréquentée). Donc là on est placé devant le fait accompli, il y a des reports, on est censé les voter, c'est très inconfortable, on est très mal à l'aise pour reprendre votre belle formule, mais...j'imagine bien mais vous avez fait des choix, je ne vais pas reprendre l'argument de la vidéo protection...

Monsieur Vogel : Mais non...

Monsieur Saint-Martin : Mais si. En effet, vous avez fait des choix. Et de fait, ça reporte, voilà. Moi je trouve cela dommage, donc on va s'abstenir.

Monsieur Vogel : Je peux ajouter quelque chose ? Ce n'est pas nous qui avons fait des choix. C'est l'Etat. C'est l'Etat qui n'a pas fait les choix, il y a plein de bâtiments publics qui sont... l'Etat, pas l'Etat actuel hein, c'est l'Etat depuis 50 ans. Il y a plein de bâtiments publics qui ne sont pas accessibles. Plein. Et les bâtiments où vraiment il y a un flux énorme hein, ce n'est pas des petites choses. L'Etat ne peut pas demander aux collectivités locales de faire face à toutes les demandes de service public qui nous sont faites, pour répondre à l'immédiat, voilà, et en même temps nous dire « débrouillez-vous tout seul pour faire l'accessibilité ». Et bien non. Ce n'est pas possible. C'est humainement, techniquement, pas faisable. Et c'est cela le vrai problème, c'est que dans ce pays on a sous-estimé de façon très générale – pas nous, pas la municipalité de Melun hein, si je commençais à faire des comparaisons, tout à l'heure on a bien vu, on fait des efforts ici – mais l'Etat a sous-estimé cette question et n'a pas été à la hauteur pour régler le problème depuis...je ne sais pas combien de gouvernements, et de partis différents : cela vaut aussi bien pour la droite que pour la gauche. C'est hors parti. Voilà, c'est cela que je pense. Madame Gillier, pardon.

Madame Gillier : J'ai eu peur que vous fassiez la liste de tout ce que l'Etat... n'était pas à la hauteur dans ses investissements...

Monsieur Vogel : Non mais là c'est sûr.

Madame Gillier : ... en tant qu'élus locaux, tous collectivement on peut voir les incuries de l'Etat sur beaucoup trop de sujets et voilà, c'est quand même assez compliqué. Je partage en grande partie ce qu'a dit Bénédicte Monville pour le coup, et d'une vraie désolation, et j'en suis vraiment désolée parce que je pense que Madame Gomes le porte vraiment bien. Elle a vraiment à cœur en tout cas de travailler au mieux à l'inclusion des personnes en situation de handicap. D'ailleurs, ce serait peut-être bien de le mettre tel quel dans la délibération, plutôt que « personnes handicapées », c'est juste une forme en terme de formulation. Mais il n'empêche que...euh moi je suis très, très embêtée pour voter favorablement, entre autres parce que c'est depuis 2016, que je vois bien que...comme vous nous l'avez si bien dit, il y a un surcoût du coup il y a un impact sur le calendrier, c'est vrai, mais pourquoi systématiquement les personnes qui sont porteuses d'un handicap, qui sont des citoyens, des citoyennes comme les autres, sont toujours la dernière roue du carrosse ? C'est...et je peux comprendre cette partie absolument terrible d'avoir à choisir entre deux options ou plusieurs options, mais là c'est quand même très, très, très compliqué. C'est quand même très compliqué. Et du coup, je voterai contre.

Monsieur Vogel : Ok. Oui, oui, je n'oublie pas. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je sais bien que vous m'avez jugé malpoli mais vous m'avez fait griller la politesse quelques fois, ce n'est pas grave. Je voulais juste vous dire, en réaction à ce que vous disiez, que c'était intéressant que vous sortiez tous ces arguments pour repousser les mises en accessibilité. Vous avez dit que vous êtes pris à la gorge, que vous avez des obligations juridiques à construire des écoles au vu des arrivées des nouveaux habitants... C'est dommage que ces arguments vous ne les ayez pas invoqués face aux promoteurs, que vous avez finalement laissé faire. Et arrêtez de nous dire que Melun est attractif, Melun n'est attractif que pour les promoteurs attirés par la zone Pinel A. Il y a toujours plus de 20 % de logements vacants à Melun, et vous n'incitez pas assez à les rénover. Vous n'avez finalement

pas de volonté d'avancer sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Monsieur Vogel : On va vous dire simplement ce que nous avons fait. Kadir.

Monsieur Mebarek : Il faut vraiment pas limiter le débat au fait que la Ville n'a rien fait hein, c'est vraiment pas vrai. Le fait de dire qu'on a une... je ne sais plus quel terme a été employé - incurie ou je ne sais pas - sur les investissements, depuis 2014, on a mis en œuvre le plan. Effectivement, sur les 109 bâtiments, 54 ont été totalement rendus accessibles, 11 le sont partiellement et 32 sont encore à réaliser donc on a quand même réalisé des opérations d'accessibilité. Donc voilà il ne faut pas caricaturer. Par contre, on est tous conscients, et le maire l'a dit, on aurait aimé faire mieux et plus vite.

Monsieur Vogel : Aude.

Madame Luquet : Oui, merci Monsieur le Maire. Moi je souhaiterai faire une explication de vote. Moi je...bien évidemment, on a déjà échangé sur ce sujet-là, et j'entends les difficultés rencontrées par la commune, pour autant je crois qu'on envoie un très mauvais signal par rapport aux personnes en situation de handicap. Effectivement, les raisons pour lesquelles il est souhaité un report, même si j'ai entendu que c'était par rapport à la construction de l'école, je pense que les raisons pour lesquelles il est souhaité ce report peuvent s'appliquer sur n'importe quel projet municipal. Et je trouve que c'est difficile – j'entends la difficulté et on en a discuté effectivement entre nous – je crois qu'il est important de prendre en compte que l'on a des dates, des lois, et qu'on ne les applique toujours pas. 2005, voilà ça va faire un nombre d'années que la loi sur l'inclusion des personnes en situation de handicap n'est pas respectée et qu'à un moment donné, c'est quand même aux collectivités territoriales, même si j'entends que peut-être, hypothétiquement, que l'Etat n'aurait pas fait suffisamment, pour autant je crois qu'on a aussi cette responsabilité, à faire en sorte que l'on puisse démontrer que l'on applique cette loi en tout cas de 2005, a minima. Voilà, donc sur ces éléments-là, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Monsieur Vogel : Très bien. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? Merci. Merci Pascale.

Adopté par 5 voix contre, 30 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de prolongation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du patrimoine bâti de la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander au représentant de l'Etat la prolongation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du patrimoine bâti de la Ville de Melun.

20 - OPÉRATION DE RÉNOVATION DES VITRINES COMMERCIALES - MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Monsieur Vogel : Délibération n° 20. Baytir. Opération de rénovation des vitrines.

Monsieur Thiaw : Merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit de la modification du cahier des charges de l'opération « Rénovation des vitrines ». Nous profitons de la seconde phase de déploiement de l'action « Cœur de Ville 2023 » pour revoir le cahier des charges. L'objectif

étant d'essayer de faire plus d'opérations et donc nous avons pensé qu'il était judicieux, dans un premier temps, de simplifier le dossier de candidature et d'augmenter substantiellement le montant des subventions. Donc le plafond de subvention passe de 3 500 euros à 5 000 euros hors taxe. Nous avons également décidé d'élargir la subvention à des activités qui ne l'étaient pas, comme le tourisme, les professions libérales, les pharmacies. Certaines activités dont les surfaces sont de plus de 600 m² avec un chiffre d'affaires de 1 million de chiffres d'affaires et d'inclure des travaux pour les vitrines quand les travaux de vitrine s'intègrent dans la rénovation globale de la devanture. Donc la commission elle ne change pas. Nous allons certainement, quand ce sera nécessaire, solliciter l'Unicom, la Chambre des Métiers ou certains professionnels pour avoir des avis. Et donc il vous est demandé d'approuver la modification du cahier des charges et d'approuver l'entrée en vigueur au 31 mars 2023.

Monsieur Vogel : Merci. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification du cahier des charges portant règlement des subventions municipales pour la rénovation des façades commerciales, et le formulaire de demande de subvention associé, tels qu'annexés à la présente délibération.

APPROUVE l'entrée en vigueur du règlement d'attribution des subventions municipales pour la mise en état des vitrines commerciales le 31 mars 2023, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux.

PRECISE que la dépense en résultant sera inscrite aux budgets correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les arrêtés d'octroi de subvention pour l'aide à la rénovation de vitrines commerciales et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE - MODIFICATION DU REGLEMENT

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Thiaw : C'est toujours dans le cadre du redéploiement de la seconde phase de l'Action Cœur de Ville. Cela concerne cette fois-ci le ravalement des façades. Toujours dans la même logique, on était à 5 000 euros maximum de subvention, nous souhaitons augmenter la subvention, le plus haut plafond passe à 10 000 euros. Et nous souhaitons ajouter un petit euh... une petite modification pour les propriétaires : souvent, quand les propriétaires sont mono propriétaires, quand l'ANAH intervient dans le cadre de l'OPAH, quand ils ne font pas la façade, dans l'ancienne version, on ne pouvait pas intervenir. L'objectif c'est que, quand l'ANAH n'intervient pas, la Ville intervient pour faire la façade. Donc il vous est demandé d'accepter le changement du cahier des charges et d'approuver l'entrée en vigueur au 31 mars 2023.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Depuis le début du dispositif d'aide au ravalement par le biais des subventions, vous avez monté 12 dossiers Monsieur Thiaw. Un certain nombre n'ont pas transformé l'essai, c'est-à-dire que les travaux n'ont finalement pas été réalisés mais c'était juste une question de temps. En tout cas 12 façades en près de 3 ans, c'est quand même bien peu eu égard à l'état du bâti dans Melun. Un état qui est d'ailleurs dénoncé dans tous les rapports qui sont rédigés sur le sujet, et qui sont rédigés par les services administratifs hein, ce n'est pas l'opposition qui les pond ces rapports. A titre personnel, je ne suis pas très étonné parce que je vous avais dit dès la présentation du dispositif il y a 3 ans que, par rapport à des devis de ravalement d'immeuble, les subventions proposées ne sauraient convaincre quelqu'un qui, de toute façon, n'a pas...n'est pas dans l'optique d'entretenir son patrimoine melunais, soit parce qu'il n'en a pas les moyens, soit parce que de toute façon il ne s'y sent pas obliger. Ce qui n'empêche pas forcément de toucher les loyers. Pourtant, je vous l'avais dit aussi, en principe le Code de la construction et de l'habitation prévoit que les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté, autrement dit, les propriétaires ont une obligation d'entretien de leur patrimoine et on y est pas du tout à Melun. C'est sur la base de ce principe que des villes plus ou moins grandes, par le biais des préfetures, alors c'est vrai que c'est les préfetures qui décident mais il peut y avoir une impulsion des communes, s'engagent vers des dispositifs d'obligation de ravalement de façade, selon des modalités qui peuvent varier. Au passage, l'expérience prouve que ce genre de dispositif permet en fin de compte de valoriser le patrimoine de l'ensemble des propriétaires et surtout de relancer l'attractivité d'une ville. Aujourd'hui vous nous proposez de modifier le dispositif pour, en gros, augmenter le montant des subventions accordées. Alors d'abord, c'est une modification qui sonne un peu comme un aveu d'échec, mais bon a priori cela reste une preuve d'intelligence de modifier un dispositif quand il ne donne pas satisfaction mais ensuite vous allez euh...alors vous allez peut-être pouvoir boucler quelques dossiers supplémentaires, c'est pour cela qu'on va voter pour votre délibération, mais vous n'avez toujours pas le courage politique d'emprunter des voies plus coercitives et à la rigueur de flécher les subventions uniquement vers les propriétaires qui rencontreraient des difficultés pour financer et réaliser les travaux. Ça concrètement, ça aurait en quelques années un effet significatif sur l'attractivité de la Ville. Merci.

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Thiaw : Alors, c'est vrai qu'en début de mandat, vous nous avez souvent parlé de l'obligation...de rendre obligatoire le ravalement de façade. Il faut savoir que, parmi la majorité, il y a beaucoup d'élus qui y sont favorables. Moi je suis favorable à rendre obligatoire ce ravalement de façade. Mais quand on creuse, parce qu'on a creusé, les services ont travaillé sur la question, il s'avère que – comme vous l'avez dit – c'est le préfet, c'est un arrêté préfectoral qui, lorsque le propriétaire n'entretient pas sa façade, peut l'intimer de faire les travaux. Le problème c'est que, c'est ce que vous avez cité, le problème reste entier : si le propriétaire ne veut pas faire les travaux, il a un an pour les faire, et si, pendant un an, le propriétaire ne fait pas les travaux, c'est à la collectivité de prendre en charge les travaux. Sur le périmètre « cœur de ville », on a recensé une centaine de façades qui nécessitent des travaux. On peut sélectionner des rues, en disant : « voilà, on veut rendre obligatoire cette... le ravalement des façades sur cette rue », mais c'est un coût financier qu'on peut multiplier - 40 000 euros étant le coût moyen d'une rénovation de façade – par 100. Cela fait, en gros, 4 millions. Et les services ont contacté des villes qui ont appliqué ce principe. Et je tiens à... je

peux vous transmettre le papier, ils ont contacté Nantes : et il nous a été formellement déconseillé de rentrer dans ce dispositif parce qu'il est très dangereux. Des propriétaires ou des particuliers ont reproché, ce n'est même pas le côté légal ce que je veux dire, c'est que des particuliers ont reproché à la collectivité en disant : « voilà, vous nous imposez de faire du ravalement de façades, mais commencez par faire les vôtres ». Comment ? Voilà. Donc le coût, l'efficacité du dispositif, on n'est pas forcément convaincus de la chose. Sur le principe, on est pour. Je vous mettrai à disposition la note qui a été faite par les services. Nous avons décidé cette fois-ci d'augmenter les montants de subvention, on passe de 5 000 euros à 10 000 euros. Il faut savoir que, le nombre de ravalement de façade effectué est biaisé par le dispositif OPAH. L'OPAH a eu du mal à démarrer dans un premier temps. Le chargé de mission Action Cœur de Ville recense les façades qui sont jugées pas très propres, envoie un courrier – que je signe – et l'envoie à la SPL. Des visites sont organisées sur site. Et quand la façade, quand l'intérieur du bâtiment est dégradé, le dispositif ravalement de façades s'incline, pour laisser place à l'OPAH. Donc, rendre obligatoire le ravalement de façade, pour l'instant on n'y est pas. Nous on a décidé d'augmenter le montant de la subvention, et si toutefois on arrive jusqu'au bout, et sur certaines poches, plus tard, on pourra peut-être envisager de rendre obligatoire le ravalement pour certains endroits.

Monsieur Vogel : Très bien. Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. La délibération suivante est retirée. 22 à 31, Emmanuel... Elle est retirée parce que les jardiniers ont demandé à me rencontrer. Donc cela les concerne directement. Je vais voir. Donc on passe à 22 à 31. Peut-être une présentation globale et puis après le vote. Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification du règlement d'attribution des subventions municipales pour la mise en état des façades et son formulaire de demande de subvention associé, tels qu'annexés à la présente délibération.

APPROUVE l'entrée en vigueur du règlement modifié d'attribution des subventions municipales pour la mise en état des façades, du 31 mars 2023 au 31 décembre 2024.

PRECISE que les subventions rattachées aux commissions 1 à 8 demeurent effectives et soumises aux clauses du règlement voté par la délibération n° 2020.11.38.192 du 5 novembre 2020, conformément aux délibérations votées en 2021 et 2022.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux.

PRECISE que la dépense en résultant a été inscrite aux budgets 2023 et suivants de la Ville de Melun.

22 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT SUR CONVENTION BIPARTITE - AVENANT PRESTATION DE SERVICE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - BONUS TERRITOIRE CTG - ANNEES 2022 - 2025 - CRECHE FAMILIALE LES LUTINS - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Adjouadi : Oui, on va faire cela. Merci Monsieur le Maire. Donc les délibérations 22 à 30 concernent la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement. Voilà, c'est une convention qui est signée entre la CAF de Seine-et-Marne et la commune de Melun pour nos crèches, nos halte garderies ainsi que pour le Relais Petite Enfance. Donc le financement des établissements d'accueils du jeune enfant a évolué depuis la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, signée entre la branche famille et l'Etat. Donc la CAF nous accorde, pour nos structures, la prestation de service unique, des bonus – mixité sociale et inclusion handicap – et le bonus territoire, qui prend la suite des contrats Enfance jeunesse. Voilà donc le but c'est vraiment de nous aider financièrement, et de maintenir l'offre, et de créer de nouvelles places. Donc ce bonus est attribué aux gestionnaires éligibles à la PSU, qui bénéficient d'un soutien financier de la collectivité territoriale, qui ont la compétence Petite Enfance et qui sont signataires de la CTG, ce qui est le cas, actuellement, pour la Ville de Melun. Ce bonus a été évalué à 1 788,80 euros par an et par place existante, voilà. Donc, pour rappel, on a 90 places sur la crèche familiale Les Lutins (délibération n° 22), 16 places pour la halte-garderie Les Poussinets (délibération n° 23), 60 places pour Les Dauphins (délibération n° 24). La Coccinelle ce sera la délibération n° 25 pour 25 places, 29 places pour Les Bouts d'Chou (délibération n° 26), 35 places pour Les Pitchouns (délibération n° 27), 55 places pour Les Bambins (délibération n° 28) et 24 places pour la crèche Les Oursons (délibération n° 29). En ce qui concerne le Relais Petite Enfance, qui est la délibération n° 30, là c'est un montant global pour le fonctionnement, parce que voilà ce n'est pas une crèche, c'est un Relais Petite Enfance, et là ça s'élève à 7 669,04 euros pour l'activité de la structure. Le reste, toutes les clauses de la convention initiale, tous les avenants et annexes restent inchangés et demeurent applicables. Le Conseil Municipal est invité à adopter les termes de la convention d'objectifs et de financement et son avenant, et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur Vogel : Merci Emmanuel. On passe au vote ? n° 22, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Avenant sur Convention Bipartite, Avenant à la Prestation de Service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Bonus Territoire CTG pour les années 2022 – 2025 pour la crèche familiale « les Lutins ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

23 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT SUR CONVENTION TRIPARTITE - AVENANT PRESTATION DE SERVICE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - BONUS TERRITOIRE CTG - ANNEES 2022 - 2025 - HALTE-GARDERIE LES POUSSINETS - LOUPIOTS - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : n° 23, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTÉ les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Avenant sur Convention Bipartite, Avenant à la Prestation de Service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Bonus Territoire CTG pour les années 2022 – 2025 pour la halte-garderie « les Poussinets-Loupiots ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

24 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT SUR CONVENTION BIPARTITE - AVENANT PRESTATION DE SERVICE-ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - BONUS TERRITOIRE CTG - ANNEES 2022 - 2025 - CRECHE COLLECTIVE LES DAUPHINS - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : n° 24, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTÉ les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Avenant sur Convention Bipartite, Avenant à la Prestation de Service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Bonus Territoire CTG pour les années 2022 – 2025 pour la crèche collective « les Dauphins ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

25 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT SUR CONVENTION BIPARTITE - AVENANT PRESTATION DE SERVICE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - BONUS TERRITOIRE CTG - ANNEES 2022 - 2025 - CRECHE COLLECTIVE LA COCCINELLE - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : n° 25, s'oppose ? s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTÉ les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Avenant sur Convention Bipartite, Avenant à la Prestation de Service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Bonus Territoire CTG pour les années 2022 – 2025 pour la crèche collective « la Coccinelle ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

26 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT SUR CONVENTION BIPARTITE - AVENANT PRESTATION DE SERVICE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - BONUS TERRITOIRE CTG - ANNEES 2022 - 2025 - CRECHE COLLECTIVE LES BOUTS D'CHOU - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : n° 26, s'oppose ? s'abstient ?
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Avenant sur Convention Bipartite, Avenant à la Prestation de Service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Bonus Territoire CTG pour les années 2022 – 2025 pour la crèche collective « les Bouts d'Chou ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

27 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT SUR CONVENTION BIPARTITE - AVENANT PRESTATION DE SERVICE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - BONUS TERRITOIRE CTG - ANNEES 2022 - 2025 - CRECHE COLLECTIVE LES PITCHOUNS - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : n° 27, s'oppose ? s'abstient ?
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Avenant sur Convention Bipartite, Avenant à la Prestation de Service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Bonus Territoire CTG pour les années 2022 – 2025 pour la crèche collective « les Pitchouns ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

28 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT SUR CONVENTION BIPARTITE - AVENANT PRESTATION DE SERVICE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - BONUS TERRITOIRE CTG - ANNEES 2022 - 2025 - CRECHE COLLECTIVE LES BAMBINS - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : n° 28, s'oppose ? s'abstient ?
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Avenant sur Convention Bipartite, Avenant à la Prestation de Service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Bonus Territoire CTG pour les années 2022 – 2025 pour la crèche collective « les Bambins ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

29 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT SUR CONVENTION BIPARTITE - AVENANT PRESTATION DE SERVICE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - BONUS TERRITOIRE CTG - ANNEES 2022-2025 - MULTI ACCUEIL LES OURSONS - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : n° 29, s'oppose ? s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Avenant sur Convention Bipartite, Avenant à la Prestation de Service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Bonus Territoire CTG pour les années 2022 – 2025 pour le multi accueil « les Oursons ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

30 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT SUR CONVENTION BIPARTITE - AVENANT PRESTATION DE SERVICE - RELAIS PETITE ENFANCE - BONUS TERRITOIRE CTG - ANNEES 2022 - 2023 - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : n° 30, s'oppose ? s'abstient ? C'est fantastique, Emmanuel tu as fait un travail...

Monsieur Adjouadi : D'une grande efficacité.

Monsieur Vogel : Imbattable. A une heure si tardive. Soit c'est toi qui est très bon, soit ils sont complètement crevés. La n° 31.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement – Avenant sur Convention Bipartite, Avenant à la Prestation de Service Relais Petite Enfance, Bonus Territoire CTG pour les années 2022 – 2023 pour le poste actuel du Relais Petite Enfance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

31 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES - HANDICAP ENFANCE - ANNEES 2022 - 2023 - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Adjouadi : Alors là c'est une délibération qui concerne la signature d'une convention, pareil, Fonds publics et Territoires – Handicap Enfance entre la CAF, encore, et la Ville de Melun. C'est une délibération que j'ai présenté aussi l'année dernière pour le projet qu'on prévoit déjà depuis plusieurs années qui s'appuie sur le fonctionnement de la halte-garderie Les Poussinets-Loupiots. Vous savez qu'on a un poste d'éducatrice référente pour l'accueil individualisé, qui a une action auprès d'autres structures de la Ville. Ce poste, il existe depuis 15 ans, on a été des précurseurs, et nos efforts en matière de prise en compte du handicap sont récompensés hein, ils sont même soulignés depuis plusieurs années, par la Caisse d'Allocations Familiales. Pour rappel, cette structure est particulière et elle est d'une grande importance pour notre territoire car elle accueille, en grande partie, les enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques. Donc l'éducatrice observe les enfants, elle est présente principalement aux Poussinets-Loupiots et aussi sur les autres structures de la Ville, sur sollicitation des équipes, et après elle rencontre les parents, bien sûr, pour leur présenter le bilan des observations. Elle a un rôle de conseil et d'orientation en fonction du handicap qui peut être décelé et après elle oriente notamment vers le CAMSP, ou aussi vers les SESSAD. Elle accompagne les équipes de professionnels, elle leur dispense des formations, voilà, sur l'accueil, toujours pareil, pour les enfants qui sont porteurs de handicap. Donc, à ce titre, et pour toutes ces actions, la CAF de Seine-et-Marne attribuera à la Ville de Melun une subvention de 28 000 euros pour l'exercice 2022-2023. Il est nécessaire de signer une convention d'objectifs et de financement pour contractualiser les droits et les engagements. Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de cette convention et à autoriser Monsieur le Maire à signer.

Monsieur Vogel : Merci Emmanuel. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci.
Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de financement « Fonds Publics et Territoires – handicap enfance pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

32 - CRÉATION D'EMPLOI AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Délibération n° 32. C'est la création d'un emploi au tableau des effectifs, nous sommes en train de recruter un nouveau directeur pédagogique pour le Conservatoire. Et donc il convient de créer un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CREE 1 emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet pour pourvoir le poste vacant de Directeur pédagogique du Conservatoire Les Deux Muses.

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023, chapitre 012.

33 - CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE D'EXPERTISE ET DE CONSULTATION

Monsieur Vogel : Délibération n° 33. C'est la création d'une activité accessoire d'expertise et de consultation. Kadir vous a parlé lors d'un Conseil municipal précédent que, à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 remplacerait la traditionnelle M14. Pour préparer la commune à adopter ce nouveau référentiel, le recrutement d'un fonctionnaire expert s'avère nécessaire pour une période temporaire, et cet expert sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire calculée par référence à l'indice majoré du 4ème échelon du 1er grade d'un cadre d'emploi de catégorie A, en fonction de la filière d'appartenance de l'intervenant recruté. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'une activité accessoire d'expertise et de consultation au sens de l'article 11 1° du décret n° 2020-69.

PRECISE que l'intervenant(e) au titre de cette activité accessoire sera rémunéré(e) sur la base d'une indemnité horaire calculée par référence à l'indice majoré du 4^{ème} échelon du 1^{er} grade d'un cadre d'emploi de catégorie A, en fonction de la filière d'appartenance de cet intervenant (pour la filière administrative, au 4^{ème} échelon du grade d'attaché territorial, pour la filière technique au 4^{ème} échelon du grade d'ingénieur...).

DIT que les crédits afférents à la dépense seront inscrits au budget communal de l'exercice 2023, chapitre 012.

VŒU

Monsieur Vogel : Et nous avons encore à examiner un vœu, qui a été déposé par Madame Monville, et donc je lui donne la parole pour la présentation. Euh...si vous préférez qu'on fasse cela au prochain Conseil...

Madame Monville : Non, non, je sais qu'il est tard mais le prochain Conseil il va y avoir carrément le budget, je pense que cela peut durer. Oui, on aura déjà eu le débat mais bon...voilà cela peut durer aussi très longtemps et donc, non, non, on va le faire. D'autant que...

Monsieur Vogel : Vous pouvez résumer peut-être...parce qu'il est long hein.

Madame Monville : C'est important, oui, oui. Je vais vous éviter le préambule, bien sûr je vais résumer, même si je vais quand même en dire deux mots. On sait que l'un des freins évidents à l'intégration sociale des individus c'est la plus ou moins...enfin la réussite ou l'échec scolaire, et que cette réussite ou cet échec scolaire est malheureusement très largement fonction, encore dans notre pays, de l'origine sociale des enfants et que l'école, pour des raisons qui ont été largement explicitées par la sociologie depuis les années 70 et j'y reviens dans le préambule de ce vœu, reproduit les inégalités sociales d'origine des enfants. Alors évidemment il y a toujours l'exception pour confirmer la règle, de celui qui est issu d'un milieu très populaire et qui réussit à l'école mais globalement, ce qu'on observe, c'est que l'école reproduit les inégalités sociales. Donc je ne vais pas revenir sur toutes les raisons, elles sont explicitées dans le préambule, mais voilà. Il se trouve qu'à Melun aujourd'hui, ces inégalités sociales sont très marquées spatialement, et que la ville est très ségréguée. Et que, par conséquent, on a des établissements scolaires qui sont marqués par une endogamie sociale très forte, qui est un des facteurs qui compte le plus dans le fait de la reproduction des inégalités sociales liées, justement, aux inégalités scolaires. Et donc, on sait très bien que, cette absence de mixité, qui touche des établissements en particulier dans la ville, mais qui touche quand même de nombreux collèges publics dans la ville – puisque c'est le cas du collège Brossolette, c'est le cas du collège des Capucins, c'est le cas également du collège Frédéric Chopin – que ces difficultés sociales que rencontrent les familles qui scolarisent les enfants dans ces collèges, fait qu'il y a une absence de mixité qui pèse ensuite, sur la possibilité pour les enfants d'avoir une trajectoire scolaire qui ne soit pas marquée par ce destin social qui leur est assigné d'une certaine manière dès la naissance. Alors le Département a décidé de revoir la carte scolaire à Melun, pour répondre aux difficultés que rencontrent les collèges melunais aujourd'hui : ils sont surchargés, du fait de l'augmentation, à la fois, du fait de la courbe démographique, donc il y a de plus en plus de jeunes élèves qui vont arriver au collège maintenant, mais aussi parce qu'il y a des nouveaux habitants qui arrivent. Et donc, pour répondre à cette augmentation démographique qui va toucher les collèges de la ville, le Département a donc décidé, à la fois de construire un nouveau collège, comme l'a dit tout à l'heure un des élus du groupe des Républicains, et donc de situer ce nouveau collège dans les anciens locaux de l'IUFM, rue de Belle Ombre, et en même temps, de redéfinir la sectorisation des collèges de la ville, pour répartir les enfants différemment. Et en fait, ce que l'on observe, c'est que cette redéfinition de la sectorisation des enfants va encourager la ségrégation dans la ville. Je le démontre avec des chiffres, je ne veux pas revenir sur tous ces chiffres, on est tous crevés et moi-même là, de reprendre les chiffres c'est difficile, mais aujourd'hui, les collèges Frédéric Chopin, Capucins, Brossolette, scolarisent aussi des enfants qui viennent de villages alentours. Et qui amènent... parce que, dans ces villages, les indices sociaux des enfants sont meilleurs – amènent de la mixité sociale. Or, là, avec cette nouvelle sectorisation, ces enfants vont être redirigés vers des collèges qui seront à l'extérieur : un collège qui est en construction à Coubert et un autre qui existe déjà, qui est le collège Rosa Bonheur, et un troisième qui est le collège Charles Péguy, qui sont situés à Verneuil l'Etang et au Chatelet-en-Brie. Donc en fait, le peu d'enfants qui amènent un peu de mixité sociale dans ces collèges, vont partir...va partir, pardon. Et cela va renforcer la ségrégation de ces collèges et l'effet d'endogamie sociale. Ce sera d'autant plus préjudiciable aux enfants qui fréquentent ces collèges. Il y a un autre problème avec ces collèges, c'est qu'un deuxième facteur de difficulté scolaire et d'échec scolaire, c'est le nombre d'enfants dans les collèges. C'est l'importance numérique des collèges. Or, parmi ces trois collèges, il y en a un qui est déjà en surnombre, enfin qui représente déjà un collège qui est considéré comme un très grand établissement, puisqu'il scolarise plus de 600 élèves, et on va y installer des Algeco, pour scolariser 200 élèves supplémentaires. Donc le collège Brossolette va passer

à 800 élèves. Donc on va cumuler les difficultés dans les endroits où il y a déjà des difficultés en fait, et moi je pense qu'il peut y avoir d'autres solutions donc le vœu propose de demander au Département d'examiner les autres solutions possibles. Je vais quand même juste lire cette partie-là, voilà, le vœu fait 5 pages, je suis désolée mais il fallait un petit peu expliciter tout cela. Mais donc le vœu il s'agit donc de demander au Département de Seine-et-Marne de travailler sur d'autres pistes de sectorisation plus à même de favoriser la mixité sociale des établissements melunais et d'en limiter les effectifs, donc les deux raisons principales de l'échec scolaire hein je le rappelle, absence de mixité sociale, trop gros effectifs dans les collèges, qui font que les collèges multiplient encore davantage les... enfin que c'est vraiment le niveau où les difficultés des enfants les plus en difficulté sont démultipliées. Demande au Département de la Seine-et-Marne de renoncer à installer des bâtiments démontables au collège Pierre Brossolette. Demande au Département de la Seine-et-Marne de postuler auprès du Ministre de l'Education Nationale pour que les trois collèges les plus défavorisés du secteur de Melun soient intégrés à l'expérimentation proposée par le Ministre de l'Education Nationale, Pap Ndiaye, qui consiste à créer des sections d'excellence, en particulier des sections internationales dans les collèges les plus défavorisés (je viens de voir qu'il y avait une magnifique faute d'orthographe, d'ailleurs). Demande au Département de la Seine-et-Marne de procéder à une sectorisation par binôme de collège, entre les trois collèges du secteur de Melun les plus défavorisés et les trois collèges du secteur de Melun les plus favorisés, ainsi que le propose aussi le Ministre Pap Ndiaye pour lutter contre la ségrégation scolaire. Il s'agit, d'une part, de répartir les élèves en fonction de leur quotient familial entre les deux collèges binôme du secteur avec l'objectif d'égaliser les affectations et d'organiser, d'autre part, une montée alternée chaque année des élèves de 6^{ème} de tout le secteur bi-collège, dans un des deux établissements, les élèves y restant jusqu'en 3^{ème}. Cette méthode déjà expérimentée à Paris s'est révélée être la plus efficace pour assurer la mixité sociale dans les collèges. Donc là j'ai saisi ces deux propositions qui ont été faites par le Ministre parce qu'il se trouve qu'il vient de les faire, il y a un peu moins de deux semaines, il a annoncé un certain nombre de mesures pour essayer justement de lutter contre la ségrégation dans les établissements scolaires. Il y en a d'autres des possibilités, comme d'installer des classes d'éducation artistique ou d'éducation musicale, euh... en tout cas des classes spécifiques qui permettent d'attirer des publics qui, sinon, ne viendraient pas dans ces établissements scolaires là, mais le plus important, pour l'instant, c'est de demander au Département de revoir sa copie et de ne pas installer ces bâtiments démontables au collège Pierre Brossolette.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Alors, Madame Bénédicte Monville, donc le vœu tel qu'on l'a reçu, effectivement, à sa lecture, il y a beaucoup de choses qu'on partage, on ne va pas revoir cela. Il se trouve, alors je ne sais pas si vous avez un don d'ubiquité ou de devin, mais il se trouve qu'aujourd'hui, moi, à 14h30, j'étais avec le vice-président chargé des collèges, et toute la Direction de l'Education du Département, accompagné de la Directrice de l'Education à la Ville de Melun, ici présente, pour étudier la sectorisation future du 5^{ème} collège. Pourquoi je vous dis cela ? C'est parce que malheureusement, en tout cas cela fait plus de deux ans effectivement que nous avons travaillé sur la sectorisation, j'allais dire, à partir de 2023, des collèges, pour la surcharge que vous avez dite etc... et il se trouve que j'ai là, la délibération du Département, qui a été prise le 20 décembre. Alors, effectivement on l'a reçu, là, nous, j'en suis un peu ému au nom du maire effectivement, puisque nous l'avons reçu cette délibération donc le 28 février. Elle est partie le 14 février du Département, peu importe. J'y ai découvert des choses que l'on partage parce qu'on avait travaillé là-dessus. Il y a déjà une première chose : on a gagné la bataille pour le collège des Capucins qui gardera, les communes

effectivement de la Communauté d'Agglomération, qui y étaient rattachées, c'est-à-dire le premier article de leur délibération c'est : « D'établir, à compter de la rentrée 2023, le secteur de rattachement du collège Les Capucins : l'intégralité des communes de Saint-Germain-Laxis, Montereau-sur-le-Jard et Voisenon ». Donc ça, cela restera, effectivement, affecté au collège des Capucins. Bon. Alors, les autres, vous avez raison, donc Crisenoy s'en va à Coubert, etc. mais c'est très marginal en nombre d'élèves. Je vous le dis tout de suite. Alors, je vais vous faire parvenir, parce qu'on a eu cette après-midi l'ensemble des tableaux très bien foutus, bien détaillés etc. Sur la sectorisation qui va s'appliquer en 2023, on ne peut plus rien faire. Le Département, d'ailleurs il commence comme cela sa délibération : « Vu la compétence etc... la sectorisation des collèges relève de la compétence du Conseil Départemental. Ainsi, compte-tenu de l'évolution du nombre d'élèves des collèges (...) » etc. bon et donc, ils nous ont proposé, par contre, à l'intérieur actuellement de la ville de Melun, une redistribution, justement, qui va dans le sens que vous voulez. Je vais vous prendre un exemple très concret : aujourd'hui, une partie des CM2 des écoles de l'Almont, elles sont toutes sectorisées pour aller à Brossolette. Cela ne sera plus vrai l'année prochaine. Elles iront à Pasteur...elles iront à Jacques Amyot, pardon. Donc le problème va être...on va, j'allais dire, rééquilibrer à l'intérieur de Melun, un certain nombre de rues et d'endroits, pour justement faire de la mixité sociale à l'intérieur...c'est Jacques Amyot qui va être, si je puis dire, le creuset d'une mixité sociale collégienne melunaise à l'intérieur de cela. Pourquoi je vous dis cela ? C'est parce que c'était une volonté aussi, de dire : « On ne va pas concentrer toutes les difficultés sur les collèges et ... ». Donc, là-dessus, j'allais dire il n'y a plus grand-chose à dire sur la sectorisation 2023, elle est acquise. Quant à l'affaire de Brossolette, je suis désolé, je ne sais pas où vous avez eu l'information mais le modulaire il est installé depuis la rentrée 2022. Il y est, hein, c'est-à-dire qu'ils l'ont installé à la rentrée 2022. Cela a été fait. C'était plié à la rentrée 2022. Autrement dit, aujourd'hui, alors j'ai vu... le vice-président chargé des collèges au Département me dit : « Mais tu rigoles, on ne va pas démonter ce qu'on a fait l'année dernière », sinon on ne pouvait même pas accueillir les enfants qui devaient aller en 2022 au collège Brossolette. Donc c'est pour cela qu'ils l'ont fait, hein, ils l'ont fait parce qu'ils avaient une pression, comme nous on a des pressions aussi sur nos écoles, ils avaient une pression dès la rentrée 2022. Donc moi ce que je vous propose, c'est de dire, par contre alors je vais vous dire, les deux dernières parties du vœu, nous, on les approuve, hein, complètement, et le Département aussi. Cette après-midi, quand le vice-président chargé des collèges au Département me dit : « moi, si tu m'enlèves les deux premiers trucs, nous on accepte parfaitement le fait de porter avec vous, hein, donc auprès du Ministère, les filières d'excellence etc. et de revoir et étudier, effectivement, les sectorisations par binôme, etc. ». Ils sont d'accord sur cette affaire-là. Mais je voudrais aussi que, c'est pour cela que ce n'est pas ce soir qu'on va le traiter, qu'on réfléchisse, on va réfléchir tous ensemble en commission de l'éducation, sur la sectorisation du 5^{ème} collège, c'est-à-dire du collège du sud. D'ailleurs, cela a une incidence sur ce qu'on a dit tout à l'heure parce que le Département s'aperçoit qu'il va peut-être falloir faire une piste cyclable nord-sud pour aller rejoindre ce collège. Parce que comme on va quasiment faire descendre...ce qui va se passer dans ce collège du sud, c'est que cela va d'abord être effectivement les écoles du sud, c'est-à-dire les trois écoles primaires c'est-à-dire Pasteur, Héloïse et Cassagne qui vont alimenter, pour la première année en 2027 ce collège, il y aura que 181 élèves - ça va être un collège 800 le collège du sud - donc tout cela va monter en puissance, parce qu'il y a des règles de l'éducation nationale, je vous les passe, on ne peut pas ouvrir un collège tout de suite sur toutes les... sur toute la gamme, il faut commencer avec la 6^{ème} et monter en puissance. Donc ce qui va se passer, et nous on a plaidé cette après-midi, avec la Directrice de l'Éducation, pour dire : « Bon, il faut étudier vraiment, rue par rue, secteur par Melun, pour mixer effectivement, pour pas renvoyer tout le monde donc, j'allais dire, sur les collèges dits

du nord », même si ces collèges du nord ne sont pas si mauvais que cela, notamment celui des Capucins. Je rappelle qu'aux Capucins, il y a déjà une classe européenne, hein, et qu'ils veulent la garder cette classe européenne, donc cela me paraît important. Qu'il y ait d'autres classes internationales, comme vous l'avez dit tout à l'heure, ou d'autres d'excellence ou de musique etc. ou d'arts plastiques, et bien cela c'est tout à fait, j'allais dire, ce qu'il faut faire, hein donc on est d'accord là-dessus. Donc on serait d'accord, non pas pour faire un vœu, mais pour transformer les deux dernières parties, là, en une délibération mais moi je n'avais pas le temps, je ne pouvais pas faire cela puisque j'avais une réunion cette après-midi. Et j'ai trouvé assez... une coïncidence bizarre, je me suis dit : « Bénédicte, elle lit dans les réunions qu'on a etc., ce n'est pas possible ». On avait cette réunion à 14h30 pour discuter de tout cela, et donc on ne pouvait pas remettre sur la table, moi je n'avais pas le temps de vous faire un texte etc. là-dessus. Je vous donne les principes de tout cela. Donc voilà, si vous en êtes d'accord, on peut travailler ensemble sur la rédaction d'une délibération donc pour le prochain Conseil, hein, Monsieur le Maire, je crois que tu es d'accord sur le principe, et on peut travailler avec tous les groupes, d'ailleurs, donc tous les groupes d'Opposition et de la Majorité, pour essayer effectivement de muscler un petit peu cette demande de spécialisation, effectivement, non seulement des collèges actuels, mais du 5^{ème} collège aussi. C'est très important.

Monsieur Vogel : Madame Monville. Henri, il faut que tu enlèves ton micro pour que Madame Monville puisse mettre le sien.

Monsieur Mellier : Pardon.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Monville : Alors, je voudrais bien qu'on vote sur le vœu quand même. Parce que moi je comprends très bien, je voudrais bien qu'on vote sur le vœu même si, évidemment, je saisis avec plaisir la proposition de Monsieur Mellier mais je voudrais bien qu'on vote sur le vœu. Je veux juste dire que... à Monsieur Mellier qui me l'a demandé, que ... d'où je sors mes informations, en fait de l'étude du secteur de Melun et de la proposition de modification de sectorisation qui a été soumise par le Département le 12 septembre 2022. J'aimerais bien que vous m'envoyiez la délibération, parce que vous n'êtes pas sans savoir que le Département a été hacké, et c'est peut-être pour cela, mais en tout cas moi je n'ai pas trouvé sur leur site la trace de la délibération. Donc j'avais que l'étude, mais je n'avais pas le...

Monsieur Mellier : ... c'est tout à fait ce qui s'est passé, parce qu'on n'était pas très contents de voir cette délibération sans en avoir été informés, d'autant plus que dans la réunion du 11 juillet 2022 j'avais demandé au préalable, qu'on nous communique, effectivement, les rues et les secteurs qu'ils voulaient modifier, pour qu'on leur donne notre sentiment. On n'a pas d'avis formel à donner. Seul le Conseil Départemental de l'Education Nationale émet un avis sur la sectorisation des collèges. Mais ils étaient d'accord, comme on travaillait en partenariat, pour dire : « On va vous adresser tout cela, on ne va pas faire cela derrière votre dos ». Mais ce qui s'est passé, c'est qu'on n'a pas reçu la liste de toutes ses rues qui sont modifiées sur Melun, car il y a beaucoup de modifications sur Melun pour la rentrée 2023, ça va être un travail aussi d'informer les familles... s'ils pensent que leur petit va aller à Jacques Amyot mais il ira peut-être aux Capucins, celui qui devait aller à Jacques Amyot et inversement etc. Il va y avoir un grand brassage qui va se faire dès la rentrée 2023, qui va tout à fait dans le sens de la mixité sociale à l'intérieur de la ville. Donc le vœu, nous, personnellement, enfin c'est le Maire qui va décider...

Monsieur Vogel : Non, non mais le Maire il a décidé, je ne vais pas le mettre aux voix ce vœu, parce que je veux qu'on aille...qu'on travaille ensemble et qu'on ait une attitude de coopération avec le Département parce qu'ils sont plutôt bien disposés pour qu'on trouve une solution ensemble. Voilà. Merci, à toutes et à tous.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 01h18.